UNIVERSITÉ DE BORDEAUX II
Unités d'Enseignement et de Recherche
des Sciences médicales

Année - 1972 Thèse N° 41

Les établissements de réhabilitation des handicapés en Gironde

Thèse pour le Doctorat en Médecine

présentée et soutenue publiquement
le Vendredi 10 Mars 1972

par Hélène BONNIN née LABARBE
née le 8 Juin 1946 à BORDEAUX (Gironde)

EXAMINATEURS DE LA THÈSE

M. P. L'ÉPÉE, Professeur . . . . . Président

M. P. VERGER, Professeur . . . . . }
M. H. LAZARINI, Agrégé . . . . . } Juges
M. J.M. GUILLARD, Agrégé . . . . . }

Éditions Bergeret, 2, rue Bergeret - BORDEAUX
Tél. 91-12-59

Digitized by the Internet Archive
in 2026

https://archive.org/details/IA41543917_0004

UNIVERSITÉ DE BORDEAUX II
Unités d'Enseignement et de Recherche
des Sciences médicales

Année - 1972 Thèse N° 41

Les établissements de réhabilitation des handicapés en Gironde

Thèse pour le Doctorat en Médecine

présentée et soutenue publiquement
le Vendredi 10 Mars 1972

par Hélène BONNIN née LABARBE
née le 8 Juin 1946 à BORDEAUX (Gironde)

EXAMINATEURS DE LA THÈSE

M. P. L'ÉPÉE, Professeur . . . . . Président

M. P. VERGER, Professeur . . . . . Juges
M. H. LAZARINI, Agrégé . . . . . Juges
M. J.M. GUILLARD, Agrégé . . . . . Juges

Éditions Bergeret, 2, rue Bergeret - BORDEAUX
— Tél. 91-12-59

UNIV.
LEIDEN
BIBL.

A MES PARENTS

Qu'ils trouvent ici le gage de mon affection.

A MON MARI, A MON FILS

A MA SOEUR et TOUTE MA FAMILLE

A TOUS CEUX QUI M'ONT AIDEE

A NOS JUGES

Monsieur le Docteur J.M. GUILLARD

Maître de Conférences agrégé de Pédiatrie
et Génétique médicale
Médecin des Hôpitaux

Monsieur le Docteur H. LAZARINI

Maître de Conférences agrégé de Médecine légale
et Médecine du Travail
Chevalier des Palmes académiques

Monsieur le Professeur P. VERGER

Professeur de Clinique médicale des Maladies des Enfants
Médecin des Hôpitaux, Chef de Service
Officier des Palmes académiques
Médaille d'Honneur de l'Académie de Médecine
Chevalier de la Légion d'Honneur

Qui ont bien voulu accepter de juger ce travail.
Qu'ils trouvent ici l'expression de nos sentiments les plus respectueux.

A NOTRE PRESIDENT DE THESE

Monsieur le Professeur P. L'EPEE

Professeur de Médecine légale et Médecine du Travail
Médecin Inspecteur du Travail et de la Main-d'œuvre de la Région d'Aquitaine
Officier de l'Ordre national du Mérite
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier des Palmes académiques
Chevalier du Mérite social
Chevalier du Mérite agricole

Qui nous a fait l'honneur de nous confier ce travail.

Qu'il nous soit permis de lui exprimer très respectueusement notre reconnaissance et notre profond attachement pour la bienveillance qu'il nous a toujours témoignée et pour l'honneur qu'il nous fait en acceptant de présider cette thèse.

LES ETABLISSEMENTS DE REHABILITATION DES HANDICAPES EN GIRONDE

REHABILITATION DES ENFANTS HANDICAPES EN GIRONDE

Les enfants débiles et caractériels
Etude des instituts médico-pédagogiques
et médico-professionnels

Les handicapés seront dans cette étude divisés en différentes catégories.

Nous étudierons d'abord les enfants handicapés :

- mentaux : I.M.P. (Instituts Médico-pédagogiques)
  I.M.Pro (Instituts Médico-professionnels)
- sensoriels : sourds, aveugles, muets ou enfants atteints de troubles du langage
- physiques : I.M.C. et handicapés moteurs (infirmes moteurs cérébraux).

Viendra ensuite l'étude des Centres destinés aux adolescents et adultes. Ces Centres s'occupent essentiellement de réhabilitation professionnelle. Ils comprennent :

- Les Centres de réentraînement à l'effort et au travail,
- Les Centres de rééducation professionnelle,
- Les Centres de travail protégé :
  . C.A.T. (Centre d'aide par le Travail)
  . Ateliers protégés.

Ce travail a pour but de dégager un certain nombre d'observations, d'un point de vue médical non spécialisé. Ces observations n'auraient probablement pas été tout-à-fait les mêmes, faites par des personnes ne s'occupant que de ces problèmes. C'est pourquoi nous ne tirerons pas ici de véritables conclusions, mais développerons un certain nombre de faits observés et parfois vécus, ainsi que les idées qui pourraient en être la conséquence.

CENTRES ETUDIES

---

1) Ateliers Protégés 1
2) Centre de Réentraînement à l'effort et au Travail 1
3) Centres de Rééducation professionnelle 3
4) Centres d'Aide par le Travail 3
5) Instituts Médico-pédagogiques et médico-professionnels 36
6) Centres de rééducation des jeunes infirmes 3
7) Centre de F.P.A. 2

REHABILITATION DES ENFANTS

HANDICAPES MENTAUX

≡≡≡≡≡≡≡≡

INSTITUTS MEDICO-PEDAGOGIQUES
ET INSTITUTS MEDICO-PROFESSIONNELS

Ces établissements représentent à eux seuls plus de la moitié des établissements s'occupant des handicapés. Nous les avons à peu près tous visités. Le terme "d'à peu près" vient du fait que l'accueil réservé à notre travail s'est révélé variable. Quinze directeurs et directrices d'établissements se disent être assaillis de questionnaires de sociologues, psychologues, éducateurs et ont parfois décidé de fermer leur porte à toute nouvelle tentative d'enquête. Nous ne trouverons pas ici l'étude de quelques rares établissements dont les directeurs nous ont très vivement refusé l'accès. Cependant l'accueil a été le plus souvent favorable et même parfois particulièrement agréable. Nous pensons pourtant que ces "échecs" n'auront aucune influence sur les conclusions à tirer de cette étude. En effet nous pouvons nous apercevoir que dans la trentaine d'établissements de ce type, que nous avons visités,les problèmes sont à peu près les mêmes ainsi que les résultats et méthodes de travail.

Pour l'étude de chaque établissement, différents points ont été chaque fois passés en revue. Ils seront développés dans l'étude analytique qui suit. Néanmoins, et pour chacun de ces points, il est possible de faire quelques observations générales et d'en tirer quelques conclusions.

PROBLEMES DE NOMEMCLATURE.

Dans cette étude nous allons trouver les deux termes d'I.M.P. et I.M.Pro. En théorie un I.M.P. accueille des enfants dans un but très éducatif, que cette éducation soit de base ou scolaire. L'I.M.Pro. accueille des enfants plus âgés, recrutés souvent dans les I.M.P. dans le but de leur apprendre un métier. Les directeurs d'établissements accordent souvent beaucoup d'importance à la valeur de ces termes.

Dans notre étude nous n'avons pas jugé bon de les séparer, car si 2 ou 3 de ces centres sont essentiellement des I.M.Pro. bon nombre d'I.M.P ont des sections pré-professionnelles et professionnelles qui aboutissement à la mise au travail de l'enfant à sa sortie.

QUE DIRE MAINTENANT DE LA CREATION DE CES CENTRES ?

Si la création des bâtiments est ancienne et même destinée à des enfants, la transformation en I.M.P. et I.M.Pro. et son agrément est une institution relativement récente, datant le plus souvent de moins de 10 ans. Si au cours de cette dernière décennie les centres se sont multipliés, leur création est à nouveau ralentie à l'heure actuelle, en face d'une nouvelle structure qui est la sectorisation. Cette dernière semble être le gros souci d'un certain nombre de directeurs :

- soit parce qu'elle divisera la Gironde en plusieurs tranches, centrées sur Bordeaux, mais très inégalement équipées (certains secteurs ruraux, éloignés, se trouvant défavorisés).
- soit parce qu'elle obligera un certain nombre de maisons d'enfants à fermer leurs portes.

Le principe de la sectorisation est de diviser un département en unités, possèdant chacune toutes les structu-

res nécessaires, allant de l'hôpital psychiatrique jusqu'à l'I.M.P. en passant par l'I.M.Pro., C.A.T., Ateliers protégés, foyers, etc ...

Il est bien évident que pour installer une véritable sectorisation, les équipements actuels sont loin d'être suffisants. Des crédits très importants seront nécessaires et ne pourront être débloqués avant plusieurs années. Aussi, si la sectorisation semble une solution sage et fonctionnelle, elle ne semble pas près d'aboutir, et l'existence des centres actuels ne nous semble pas menacée pour un certain temps. De plus, même avec l'installation de la sectorisation, certains centres actuels demeureront en place. Seuls ceux qui sont en surnombre dans un même secteur de département, pourraient disparaître. Mais des créations nouvelles seront indispensables. Nous ne pensons donc pas que ceci soit un problème très grave.

NOUS AVONS ETUDIE ENSUITE LE PROBLEME DU FINANCEMENT.

Comme pour tout, cette question semble inépuisable. Au cours de notre étude nous avons constaté qu'il ne s'effectuait pour les centres que grâce à un prix de journée. Certains établissements ont bénéficié à leur création de quelques subventions qui ne se sont pas renouvellées. Un seul centre en Gironde en bénéficie chaque année (I.M.P. ROUL) et la prime n'est pas encore très importante par rapport aux besoins.

Le finan cement se fait donc en général grâce à un prix de journée. Le prix de journée dépend de l'établissement. Il s'étale entre 35 francs et 60 francs environ, pouvant descendre à 23 francs environ (personnel religieux non payé) et monter à 70 francs et plus (I.M.C.).

Le plus souvent il reste autour de 50 francs. Rares sont les établissements qui s'estiment satisfaits de cet état de chose. On les compte sans doute sur les doigts d'une main.

Nous avons été frappée de constater qu'avec une somme équivalente un établissement est capable d'investir, alors

qu'un autre reste sans cesse au bord du déficit. La gestion des centres est une chose très importante. Ne serait-il pas nécessaire de la contrôler davantage ?

PERSONNEL.

Chaque établissement emploie :

- une équipe médicale et para-médicale,
- une équipe éducative,
- une équipe administrative.

Nous ne parlerons pas de l'équipe administrative.

L'équipe médicale se compose en général d'un médecin généraliste et d'un neuropsychiatre. Elle est aidée par des auxiliaires para-médicaux tels qu'infirmiers et infirmières, orthophonistes, kinésithérapeutes.

Il y a beaucoup plus de choses à remarquer au sujet de l'équipe éducatrice. On peut d'abord être frappé par la multiplicité des termes désignant le personnel. Nous avons entendu parler d'éducateurs spécialisés, d'éducateurs stagiaires, de moniteurs éducateurs, d'éducateurs chefs, de directeurs pédagogiques, d'éducateurs en formation en cours d'emploi, d'éducateurs techniques, etc ... Au sein de chacune des catégories existe aussi une classification hiérarchique. Dans les établissements on semble attacher beaucoup d'importance à cette classification. Tout ceci fait ressortir le manque de stabilité de la profession.

Il faut 3 ans d'études pour avoir droit au titre d'éducateur, dont 2 années de stage qui donnent les éducateurs stagiaires. Si en théorie ces étudiants n'ont pas de responsabilités auprès des enfants dont ils s'occupent, on s'aperçoit en pratique qu'ils les prennent et que ce stage d'observation et de perfectionnement devient un véritable stage professionnel. Le manque d'expérience, alors évident, peut devenir très dangereux pour les enfants. Les quelques stagiaires qui finissent leurs études sont très peu nombreux et sont alors souvent nommés aux postes directoriaux. Leur expérience n'aura pas pu servir. Ils ne s'occuperont

jamais plus directement des enfants. Quelques uns cependant garderont leur poste et, trop peu nombreux, feront appel aux jeunes en cours d'étude. Ces mêmes jeunes ont une nette tendance dans l'ensemble à dépasser le cadre de leurs attributions pour faire de la petite psychiatrie. Les grands mots sans signification sont très largement employés. On oublie facilement les techniques classiques de rééducation pour employer sa technique personnelle. Tout cela n'aboutit pas toujours aux résultats les plus heureux et frappe, parfois désagréablement, l'observateur.

Il faut cependant reconnaître à l'actif de cette profession, qu'elle est difficile , qu'elle demande des connaissances nombreuses et un dévouement de tous les instants. De plus, l'avenir de ces jeunes est incertain, les postes étant peu nombreux, très mouvants et nécessitant des horaires de travail souvent bien peu pratiques.

EFFECTIF BENEFICIAIRE.

Très souvent les établissements sont amenés à dépasser le chiffre des admissions agréées. Les besoins ne seraient-ils pas couverts ? Les enfants débiles ne peuvent-ils pas tous bénéficier d'une rééducation en Gironde ? Nous avons posé la question dans les différents centres visités. Certains établissements, ceux qui se jugent seuls valables de par l'originalité de leurs méthodes, répondent qu'ils sont surchargés de demandes insatisfaites. Mais dans la majorité des centres, on pense qu'après un délai rarement prolongé au-delà de 2 ans, les enfants peuvent, du moins ceux qui l'ont demandé, bénéficier d'une admission dans un centre qui leur convient.

Il ne faut pas oublier qu'un certain nombre de jeunes débiles sont gardés par les parents, essentiellement dans le cadre rural. C'est un milieu souvent tolérant et qui peut les occuper. Il existe aussi des débiles légers qui traînent pendant des années dans les centres de l'Education Nationale, accumulant les échecs, et qui ne sont pas toujours reconnus comme justiciables d'un enseignement spécialisé. Si les parents de tous ces enfants demandaient leur

admission au Centre,il y aurait un problème de surcharge. Cela ne semble pas être le cas pour l'instant, contrairement à ce qui se passe pour l'entrée en centres pour infirmes moteurs ou sensoriels. Nous verrons après l'étude des I.M.P. et I.M.Pro. les difficultés énormes qui surgissent à l'admission des handicapés moteurs ou sensoriels.

ADMISSION.

Recrutement des enfants.

. *en théorie* ce recrutement se fait à différents niveaux :

- Centres médico-psycho-pédagogiques.
- Consultations hygiène mentale infantile.
- Dispensaires où les enfants sont amenés pour retard scolaire,le sont le plus souvent par leur famille.
- Consultations spécialisées.
- Dans la famille (et c'est surtout le cas des ruraux) grâce aux assistantes sociales.
- Dans les autres I.M.P. et I.M.Pro. lorsqu'un changement s'impose.
- Sur certificat médical.
- Par les familles elles-mêmes :

. soit qu'elles soient informées et d'un niveau intellectuel élevé,
. soit qu'elles bénéficient de certaines relations.

. *en fait* tout dépend de la première visite effectuée au centre devant le corps médical de celui-ci, le directeur, qui dans ce choix tient souvent beaucoup à sa place, qu'il en ait ou non la compétence, et les psychologues et éducateurs plus ou moins spécialisés. A quelques exceptions près, souvent dûes à l'originalité voulue de certains centres, les enfants finissent par être admis, de suite ou après 1 ou 2 ans d'attente.

La plupart de ces établissements sont privés. Aussi semble-t-il difficile d'imposer des modifications de recrutement. Dans l'avenir la sectorisation modifiera cet

état de choses, le recrutement se faisant alors au stade de la consultation médicale des Hôpitaux.

L'enfant, ayant besoin d'un enseignement spécialisé, serait alors envoyé d'office dans tel ou tel centre. Cette perspective n'est pas sans déplaire à certains qui ont peur de voir baisser leur effectif. Nous n'en sommes pas encore là. Nous avons déjà vu que la sectorisation n'était pas très proche. De plus, la société actuelle fabrique sans cesse davantage d'handicapés mentaux et les centres existants ne sont pas prêts de manquer de bénéfiaires.

Le but de l'admission.

Le but de l'admission varie avec les établissements et le recrutement des enfants.

. *avec les établissements.*

Les I.M.P. sont beaucoup plus axés sur une réinsertion socio-familiale avec tentative de scolarisation.

Les I.M.Pro. ne s'occupent que d'une réinsertion professionnelle.

. *avec le recrutement des enfants.*

Les enfants des I.M.P. et I.M.Pro. sont divisés en 3 catégories : les débiles profonds, les débiles moyens et légers, et les caractériels intelligents.

Les débiles profonds posent un problème un peu particulier. Le but de leur admission est de les rendre le plus autonome possible face à une existence en société, qu'il s'agisse d'une autonomie fonctionnelle, morale et parfois socio-professionnelle. La scolarité ne sera guère envisagée pour eux car bien souvent elle ne sert à rien. Le débile profond a besoin d'acquérir une somme de gestes automatiques car il lui est impossible de raisonner ou de se souvenir.

Pour les débiles légers et moyens le problème n'est pas le même. La scolarisation devient possible. Aussi est-elle mieux organisée. La réinsertion professionnelle

est, elle aussi, réalisable et bien souvent tentée.

Quant à l'acquisition d'une autonomie de la personnalité, elle reste un but aussi important que la réinsertion sociale.

Au point de vue scolaire il ne faut pas s'attendre à des miracles. Les quelques réussites (20 % en moyenne) s'échelonnent entre le niveau du certificat d'étude et le B.E.P.C.

Quant à la formation professionnelle, elle conduit le plus souvent au mieux au C.A.P. Les plus doués arrivent à obtenir le C.F.P.A. (Certificat de formation professionnelle des adultes).

Le but de la rééducation chez *un caractériel*, est essentiellement de résoudre le problème familial ou, si cela ne semble pas possible (milieu trop perturbé, intransigeant, séparé, alcoolique, etc...), ce qui est souvent le cas, de faire acquérir à l'enfant une autonomie suffisante vis-à-vis de sa famille et d'aboutir à une réinsertion socio-professionnelle. Cette dernière devrait se faire sans problème puisque ces enfants sont en général intelligents. Pourtant les résultats scolaires ne sont guère encourageants. On peut noter quelques exceptionnelles réussites au baccalauréat, mais la grande instabilité de ces enfants les empêche souvent de suivre une scolarité normale. La réinsertion professionnelle pose pour eux moins de problèmes, étant basée sur un apprentissage concret.

LA PRISE EN CHARGE des enfants se fait grâce le plus souvent à tous les organismes habituels, mais elle est essentiellement faite par la Sécurité Sociale ou l'Aide Sociale.

ORIGINE MEDICALE DES ENFANTS.

Nous avons déjà parlé de leur recrutement : il s'agit le plus souvent d'un handicap psychique avec troubles

congénitaux (Mongolisme en particulier) ou troubles acquis au sein d'un milieu familial détruit par la mésentente, la débilité ou l'alcool.

Les handicaps moteurs, sensoriels et autres, sont rarement acceptés. Quand ils le sont c'est à la condition *de ne pas être prédominant sur l'handicap psychique* et de ne pas être incompatible avec la rééducation.

Quels sont ces éventuels troubles associés ?

Ce sont des troubles de la statique corporelle, quelques troubles sensoriels, en particulier des troubles du langage. Un handicap physique majeur de type moteur est justiciable d'un autre type d'établissement que nous verrons plus loin.

REGIME D'ADMISSION.

. *L'âge d'admission* est extrêmement variable. En gros, il existe des établissements pour tout petits, qui prennent en charge des enfants de 4 à 5 ans jusque vers l'âge de 10-12 ans, et d'autres qui s'occupent d'enfants plus grands, les gardant jusqu'à 14 ans ou 16 ans lorsqu'il s'agit d'IMPro. Passés 16 ans un adolescent change de catégorie d'établissement si sa réinsertion socio-professionnelle n'est pas déjà faite.

. *La mixité* est encore rare dans ces établissements. Elle semble pourtant être une chose souhaitable : une famille se compose d'éléments masculins et féminins. Il serait bon que la mixité se prolonge dans les centres pour normaliser un peu ce milieu artificiel de rééducation.

. *Trois formules de séjour* sont utilisées dans les centres : L'internat, la demi-pension, l'externat.

L'externat est en fait une formule exceptionnellement utilisée. Elle est le plus souvent incompatible avec l'éloignement du foyer et une bonne réorganisation de la vie familiale.

La demi-pension est le système le plus naturel. Il n'est pas toujours possible ni souhaitable, soit que la famille n'existe plus, soit qu'elle soit trop perturbée pour garder un contact étroit et favorable avec l'enfant.

L'internat est la seule solution lorsque le milieu familial est inutilisable. C'est un régime sécurisant pour l'enfant, mais c'est une solution très artificielle. Il ne devrait en général pas dépasser trois ans. La famille est une chose trop précieuse pour manquer aussi longtemps. L'internat n'est pas un régime normal de vie. Aussi comprend-on la nécessité impérieuse pour un internat de multiplier les contacts extérieurs socio-professionnels. Le placement familial, quand il est possible, est aussi une très bonne solution. Si la majorité des internats visités est sans cesse à la recherche de ces objectifs, quelques uns ne semblent pas l'avoir compris. La rééducation peut alors aboutir à un échec. L'étude analytique des centres nous en donnera quelques exemples.

Nous étudions ensuite dans chaque centre les *SECTIONS DE FONCTIONNEMENT.*

Elles sont divisées en trois catégories

- sections fonctionnelles,
- sections pédagogiques,
- sections professionnelles.

Une section fonctionnelle s'occupera de tout ce qui est somatique qu'il s'agisse de déficit moteur ou sensoriel.

Dans un I.M.P. ou I.M.Pro. elle n'est jamais la plus importante. La rééducation fonctionnelle va s'occuper de corriger des troubles ne prédominant jamais sur le problème mental. Il va s'agir de troubles moteurs (attitudes vicieuses, scolioses, petites malformations corporelles), de troubles sensoriels (audition, vue et surtout langage) et plus encore de troubles de la coordination des mouvements.

Ces troubles de la coordination sont souvent liés à un manque d'acquisition du schéma corporel. Leur correction est du domaine de la psychomotricité. La psychomotricité est une technique de rééducation fonctionnelle. Après l'acquisition du schéma corporel, elle tend à faire coordonner les mouvements. Elle utilise toute une série de postures plus ou moins complexes, exécutées en général en musique suivant un rythme précis. Nous avons pu assister à plusieurs séances de ce type. Les troubles de la coordination sont beaucoup plus importants qu'on ne pourrait le croire. Chez l'enfant débile, les résultats de cette technique sont tout-à-fait positifs aux dires des gens compétents. Nous ne pouvons pas en juger à la suite de quelques visites, mais cela semble très réel.

La psychomotricité est une technique que beaucoup utilisent. Certains centres, bien peu nous le verrons, ne la jugent pas utile.

Le sport et les jeux de plein air viennent complèter cette rééducation en développant muscles et squelettes et en favorisant la libre expression des enfants.

Il nous faut enfin dire un mot de l'orthophonie. Rares sont les centres qui ne l'utilisent pas. Les troubles du langage sont tout aussi fréquents que les troubles de coordination. Ils sont dûs soit à un manque de maturation, soit à des malformations organiques. Il faut cependant que l'enfant soit capable de comprendre pour bénéficier de cette technique. Un débile profond en tire rarement quelque chose de positif.

Sections pédagogiques.

Les sections pédagogiques sont représentées par les classes d'enseignement, qu'il soit scolaire ou non.

En ce qui concerne les handicapés mentaux, nous avons déjà dit et nous reverrons que l'enseignement scolaire n'est pas toujours utile ou possible, et que si il se fait ce n'est pas pour en attendre les résultats habituels.

Les débiles profonds ne sauraient en aucune façon bénéficier d'un enseignement scolaire. Il s'agit d'une catégorie d'enfants totalement incapable de l'assimiler.

La plupart resteront illettrés. Si ils ont réussi à apprendre quelque peu à lire ou écrire, ils l'oublieront bien vite à la sortie du centre. Et de plus, peut-on assurer que cela leur serait utile en quoi que ce soit ?

Mais pour eux une éducation reste possible; elle est basée sur les activités manuelles, éducatives, aussi multiples que variées. Chaque centre a ses techniques et des progrès sont toujours enregistrés. Nous verrons plus en détail ces activités dans l'étude de chaque centre.

Les débiles moyens et légers, les caractériels peuvent bénéficier davantage d'un enseignement scolaire "sur mesure". Le rythme et les programmes d'études sont adaptés à leur possibilités dans le but de rattraper autant que faire se peut, le niveau habituel.

Nous avons déjà dit que les résultats à attendre ne dépassaient pas un certain niveau. Nous reparlerons de ces résultats.

La psychologie est une science particulièrement utilisée chez les débiles. Rares sont les centres n'utilisant pas la compétence d'un psychologue. L'étude de la psychologie des enfants régit en grande partie l'éducation des débiles et peut-être plus particulièrement dans le domaine pédagogique.

Sections pré-professionnelles et professionnelles.

Si les sections professionnelles sont du domaine des I.M.Pro., les sections pré-professionnelles se multiplient dans les I.M.P. La raison en est simple : la réinsertion professionnelle est une excellente solution de sortie quand elle est possible. Cette réinsertion prend une importance primordiale vis-à-vis des débiles profonds qui n'ont guère d'autres possibilités pour vivre seuls. De plus les véritables I.M.Pro. sont fort peu nombreux en Gironde. Sur une centaine d'établissements, moins de cinq sont des I.M.Pro. Aussi comprend-on la nécessité de ces sections pré-professionnelles d'I.M.P.

Ces sections accueillent des enfants d'au moins 14 ans. Entre 14 et 16 ans, il ne peut s'agir que de section pré-professionnelle, un certain nombre d'heures restant réservées au reste de la rééducation. A 16 ans un enfant

peut accéder à une véritable section professionnelle. Le rythme de travail est là aussi adapté aux possibilités mais dans une section professionnelle, il tend à se rapprocher au maximum du rythme de travail normal.

Les sections conduisent à toutes sortes de débouchés qui restent cependant des travaux manuels. Pour les garçons il s'agit essentiellement des travaux du bâtiment ou d'agriculture. Pour les filles l'enseignement ménager a la place d'honneur, mais elles peuvent aussi apprendre le travail à la chaine dans les usines.

L'employeur est cependant bien réticent devant cette main d'oeuvre souvent lente, en arrêt de travail ou plus ou moins capable d'une adaptation au groupe. C'est pourquoi il faut, dans toute la mesure du possible, arriver à donner à l'enfant une qualification professionnelle. Elle va du C.E.P. au C.A.P. et même parfois au C.F.P.A. à la sortie du centre. Ceci favorise grandement la réinsertion. Ces certificats sont plus souvent obtenus en C.A.T. ou centres de F.P.A.; nous les étudierons aussi.

DEVENIR.

devenir socio-familial

devenir professionnel.

Devenir familial.

Le problème semble capital. Aussi en avons-nous parlé dans chaque établissement visité.

Dans ce domaine on peut diviser les parents en deux catégories :

. ceux dont les enfants sont atteints de débilité congénitale telle le mongolisme,

. et ceux dont les enfants sont débiles moyens et légers ou caractériels.

La famille d'un enfant atteint de façon congénitale, n'a au départ aucune raison de ne pas l'accepter. Ces raisons viendront parfois plus tard par lassitude ou à cause de difficultés avec d'autres enfants. Mais en général ces familles sont pleines de bonne volonté et spontanément se laissent guider par ceux qui ont pris leur enfant en charge. L'avenir familial de ces enfants est rarement un gros problème.

Il en est tout autrement pour les enfants moins atteints et dont les troubles sont acquis, et les caractériels. Leur origine familiale est plus mauvaise. Il s'agit en général de parents séparés, éthyliques ou déjà débiles, assurant à leurs enfants des conditions de vie matérielle et morale déplorables. On ne peut guère compter sur leur aide dans la rééducation de leurs enfants. Ces derniers se trouvent ainsi privés d'une porte de sortie.

La réinsertion professionnelle prend alors pour eux une valeur accrue. Il faut heureusement constater qu'elle leur est plus accessible qu'aux débiles profonds.

Si les parents des débiles sont déjà peu réceptifs aux incitations des centres, ils le deviennent encore moins devant certains résultats obtenus.

En effet, ils sont souvent très exigeants et en conséquence, en général, déçus. Ils s'attachent aux résultats les plus concrets, scolaires en particulier, et qui sont en fait de moindre importance. Or nous avons vu la médiocrité générale de ces résultats.

Devenir social.

Il pose de gros problèmes pour les débiles profonds toujours mal acceptés par une société à laquelle ils sont incapables de s'adapter. La réinsertion sociale est un tout vers lequel tendent tous les établissements, principalement ceux qui s'occupent des moins atteints. Une bonne réinsertion sociale semble aller de pair avec une bonne réinsertion professionnelle. La réussite professionnelle seule suffit rarement à une bonne réadaptation dans la vie active. C'est pourquoi grand nombre de centres attachent une énorme importance aux contacts des enfants avec la vie publique au cours de leur rééducation.

devenir professionnel.

Les enfants sortant d'I.M.Pro. sont ceux qui posent le moins de problèmes. Ils ont déjà acquis souvent en I.M.P. une faculté d'adaptation sociale. Ils sortent souvent des I.M.Pro. avec une qualification qui facilitera leur emploi. Mais, ces enfants ne constituent pas une majorité.

Les I.M.Pro. eux-mêmes ont des échecs. A ces échecs s'ajoutent tous les enfants qui tout en ayant acquis quelquels bases professionnelles, n'ont pas réussi à se qualifier ou à s'adapter à la vie libre. Les employeurs sont alors très réticents de même que les entreprises publiques. De plus le genre d'emploi proposé correspond rarement aux possibilités d'adaptation de l'handicapé mental. Le travail chez l'artisan est une solution très recherchée par les centres. L'emploi trouvé est alors sécurisant et calme. L'adaptation de l'enfant à son nouveau travail, peut être surveillée par le service de suite de l'établissement. Cette réinsertion a beaucoup plus de chances de réussir.

L'admission dans un C.A.T. reste une solution. Si elle est possible, le devenir de l'enfant à sa sortie, sera étudié ultérieurement.

Que deviennent alors ceux qui ne réussissent ni la réinsertion familiale, ni la réinsertion socio-professionnelle ? C'est un problème énorme qui se pose alors. L'hôpital psychiatrique semble être la seule solution.

Reste à aborder *L'ETUDE DES FOYERS.*

Les foyers sont des endroits fort peu nombreux où sont accueillis de jeunes débiles mis au travail et dont la réinsertion socio-familiale n'a pas été possible.

Cette solution semble excellente, mais la création de ces foyers est rendue très difficile par le manque de crédits. Cela semble très dommage. Il faut bien penser

que si le jeune débile peut avoir le secours de son centre de rééducation ou celui de sa famille, devenu adulte il finira par se retrouver un jour seul face à ses difficultés. Ce problème n'existerait plus dans un foyer.

Il faudrait obtenir pour sa création un prix de journée remboursé par un Organisme social. Cela semble impossible à obtenir. Il est tout aussi impossible à un centre de prendre l'argent nécessaire sur son propre prix de journée. Nous pensons qu'il s'agit là d'une question à envisager en priorité.

Que peut-on dire maintenant des *ETABLISSEMENTS EUX-MEMES.*

Locaux et équipements.

Méthodes de travail - Résultats.

Locaux et équipements.

Les I.M.P. et I.M.Pro. se trouvent situés dans d'anciennes demeures le plus souvent. Rares sont les établissements réellement modernes. De cet état de chose découle un certain nombre de problèmes.

. Les locaux sont rarement fonctionnels. En effet les pièces sont souvent petites, mal desservies, les sanitaires sont difficiles à installer, l'insonorisation est inexistante, etc ...

. La sécurité fait depuis cette année l'objet de contrôles sévères. Des centres, peu nombreux à vrai dire, manquent encore totalement d'équipements de sécurité et on peut se douter des conséquences dramatiques d'un éventuel sinistre.

. L'état des locaux est très variable. L'entretien de ceux-ci se fait, bien sûr, sur le prix de journée et varie considérablement avec les établissements. Ces derniers subissent constamment des dégradations de la part des enfants, mais il est curieux de voir qu'ici tout reste en ordre et dans un état normal de propreté, alors

qu'ailleurs les murs sont sales, dégradés, les locaux dans un état de décrépitude fort avancé. Avec des moyens qui diffèrent très peu, les résultats sont très opposés. Il en est de même des équipements. Ici, ils sont sans cesse renouvelés et modernisés, là ils s'abîment sans renouveau possible du fait d'un prix de journée dit beaucoup trop faible.

Méthodes de travail.

C'est un domaine dans lequel nous ne pouvons guère conclure par manque de compétence. Tout au plus est-il permis d'observer un certain nombre de choses. Nous avons distingué deux sortes d'établissements pour débiles mentaux : Les établissements que nous qualifierons de "classiques" et ceux qui se disent plus "originaux".

Les établissements classiques ont un certain nombre de points communs :

. notre accueil a été en général très favorable,

. les conclusions tirées par les personnes compétentes coïncident, essentiellement en ce qui concerne les résultats obtenus qu'ils soient bons ou mauvais,

. les principes d'éducation adaptables à chaque catégorie d'enfant sont les mêmes,

. les problèmes d'admissions, de locaux, de résultats, de gestion, de familles, etc ..., sont aussi sensiblement les mêmes. Ce sont d'ailleurs ceux que nous évoquons dans ce travail.

Mais un certain nombre d'établissements, que nous reverrons plus loin séparément, se vantent de méthodes originales basées sur la psychologie ou psycho-pédagogie, ou autres termes plus complexes. La discipline y prend un caractère particulier de fermeté ou de relâchement complet. L'enfant est laissé plus ou moins libre de choisir sa méthode d'éducation (et peut-on imaginer qu'il en soit capable ?). L'éducateur est laissé libre d'organiser la rééducation sur des principes personnels plus ou moins valables, etc ...

Il n'en découle pas moins un nombre d'échecs aussi important qu'ailleurs et des réussites socio-professionnelles égales mais pas supérieures aux autres.

Nous pouvons aussi tenter de faire quelques observations en ce qui concerne les résultats. Tout d'abord il faut noter que le nombre d'échecs complets est très faible, quelle que soit la profondeur de la débilité. Par échec complet nous entendons aucune réinsertion sociale, familiale ou professionnelle et aucun progrès au cours de la rééducation. Dans la plus grande partie des cas on trouve une solution. Si le devenir est parfois une réussite parfaite, il est le plus souvent médiocre, mais permet au débile de mener une vie autonome, et c'est là le point essentiel.

Nous remarquerons dans l'étude qui suit, que les établissements qui concluent n'avoir pas d'échecs, sont tous des établissements qui n'ont pris que les enfants susceptibles de progrès. Leurs résultats s'en trouvent très faussés et nous ne pouvons pas les prendre en exemple.

Là où le recrutement ne tient pas compte au départ de la potentialité de progrès de chaque enfant, les échecs existent. Ils représentent un pourcentage faible des résultats globaux : 5 % nous semble un chiffre proche de la vérité.

Les résultats parfaits et bons sont plus nombreux, sans toutefois former une majorité.

Un résultat est bon lorsque la réinsertion socio-professionnelle est réussie par un métier d'une certaine valeur, sanctionné par un diplôme d'état.

Les résultats moyens restent les plus nombreux, mais semblent suffisants. L'autonomie de l'handicapé semble être ce qu'il y a de plus important. Un salaire lui permet de bénéficier des avantages sociaux. Reste pour lui le problème d'une vie affective acceptable. Les véritables difficultés se situent à ce niveau.

Après cette étude globale, voyons plus précisément les caractères de chaque établissement. Nous les avons classé par ordre alphabétique, leurs différents caractères ne permettant pas de les classer en catégories.

ETUDE ANALYTIQUE

DES ETABLISSEMENTS

LISTE DES ETABLISSEMENTS ETUDIES

I.M.Pro. de l'Alouette

Centre école de l'A.G.R.E.A.

I.M.P. Beaulieu

I.M.P. Charles Périens

I.M.P. Le Chat Botté

I.M.P. Château Bel Air

I.M.P. Château Breilhan

I.M.P. Château de Terrefort et Pavillon des Sablons

I.M.P. Hôpital départemental autonome de Cadillac

I.M.P. Château Terrien

I.M.P. Château Toignan

I.M.P. Clair Matin

I.M.P. Domaine de Flore

I.M.P. Domaine des Millefleurs

I.M.P. Domaine Saint-Denis

I.M.P. Foyer de l'Enfant

I.M.P. Foyer Air et Lumière

I.M.P. Foyer des Templiers

I.M.P. Saint-François Xavier

I.M.P. et I.M.Pro. Château de Grignols

I.M.P. Hôpital Sub-urbain des Enfants

I.M.P. Jean le Tanneur

I.M.P. Saint-Joseph

I.M.P. Les joyeux foyers

I.M.P. Roul

I.M.P. Au vieux Moulin

I.M.P. Saint-Vincent

INSTITUT MEDICO-PROFESSIONNEL DE L'ALOUETTE

Avenue du Port aérien - PESSAC 33 - Tél. 30-64-81

Fondé en 1967 par l'A.D.P.E.I.R.B. (Association pour la défense et la protection des enfants inadaptés de la région de Bordeaux).
Etablissement *géré* par cette association.

Etablissement privé.

Financement par un prix de journée seulement : 52,65 Fr en 1971

Effectif du personnel en fonctionnement :

Personnel vacataire :
1 neuropsychiatre
1 mèdecin généraliste
2 kinésithérapeutes à mi-temps
1 orthophoniste
1 infirmier

Personnel à plein temps :
10 éducateurs, dont : 4 spécialisés
5 techniques
1 ergothérapeute
4 agents de services généraux.

Effectif bénéficiaire :
65 enfants actuellement
80 prévus pour la rentrée prochaine.

ADMISSION

But : atteindre un maximum d'autonomie.
Intégration dans un milieu professionnel protégé (Centre d'aide par le travail par exemple).

Prise en charge : tous les organismes habituels, pourvu qu'il y ait un agrément de la Sécurité Sociale.

Origine médicale des enfants : Troubles acquis ou congénitaux.
Handicap psychique : débiles mentaux moyens et profonds, avec ou sans trouble de la personnalité.
Handicaps moteurs : bien souvent associés.
Handicaps sensoriels (aveugles ou sourds) volontiers acceptés.
Cet établissement reçoit donc en théorie des polyhandicapés.

Conditions d'admission : aucun niveau scolaire exigé.
Quotient intellectuel de 30 à 65.
Déficiences exclues : aucune en principe.
Le Directeur assure que "cette association de parents ne fait pas de ségrégation", et se dit être à la recherche de débiles avec des troubles moteurs ou sensoriels associés qu'il ne trouve pas dans les autres établissements de même vocation !!!

Régime : *Age d'admission*
minimum 13 ans
maximum 19 à 20 ans
établissement agréé jusqu'à 25 ans

Sexe : Garçons et Filles

Demi-pension

S E C T I O N S

Fonctionnelle : il n'y en a pas.

Pédagogiques : Tout dépend de l'âge, mais cette section est très peu développée.

Professionnelles : Pour les plus jeunes et pour les niveaux rééducables les plus bas, on se contente de faire de l'entraînement au travail et de l'ergothérapie.
Pour les plus âgés, ont été créés des ateliers :

. Couture (pour les filles des niveaux les plus élevés). Au premier abord, les travaux effectués dans cet atelier, semblent être de très heureuses réalisations. C'est d'ailleurs sous cet angle que les parents évaluent les progrès de leur enfant. Malheureusement on oublie

de leur dire que le travail est entièrement préparé par avance, et que seul ces enfants seraient bien incapables de tels travaux. Tout est à répéter et à réapprendre chaque jour, les enfants ne semblant pas pouvoir acquérir le moindre automatisme. Tel est notre avis et surtout, celui de la monitrice, très pessimiste en ce qui concerne l'avenir de ces fillettes.

. Enseignement ménager :
Il s'agit d'une section relativement autonome. Les enfants font leur marché, leur cuisine, leur ménage, leur repassage. Un budget leur est alloué. Pendant les heures de loisir, on fait le travail de la laine (tissage crochet tricot). Le lavage est aussi effectué au sein de cette section. De bons résultats sont obtenus sur place, sous la direction de la monitrice. Le problème est de savoir ce qu'il peut en rester.

. Atelier de bois et peinture.

. Atelier de maçonnerie et de ferraille.

Il ne nous a pas été permis de visiter ces deux ateliers.

Section des "surhandicapés". Il s'agit des enfants les plus atteints, tant au point de vue mental, qu'au point de vue organique.
Un accueil tout-à-fait déplaisant nous y a été réservé, les éducateurs responsables de cette section, estimant sans doute être les seuls capables de connaître le problème.
Nous avons crû comprendre malgré tout, que les deux grandes salles composant ce bâtiment étaient destinées aux très grands débiles : tout leur est permis. L'équipement de la salle est étudié pour eux. Des coussins en constituent l'ameublement essentiel. Les murs sont nus et offerts aux inscriptions. Quelques jeux sont prévus.
Les éducateurs ont même trouvé très amusant de nous faire reconduire par un de ces débiles. Un bon quart d'heure a été nécessaire pour l'évacuer du siège arrière de notre voiture. Au moment de partir, l'éducateur de cet enfant semble avoir regretté ma rapide visite. Il ne nous a pas semblé utile pourtant de la prolonger pour avoir une opinion.

D E V E N I R

Les divergences fondamentales existent entre l'opinion du Directeur et les informations reçues à ce propos dans les autres établissements de rééducation.
Pour le directeur l'avenir des enfants est assuré dans le milieu professionnel et familial. De plus, pour les cas difficiles, la création d'un foyer semble proche et sans problème. En fait, et à ce sujet, les informations reçues par ailleurs étant en concordance parfaite entre elles, la direction nous semble beaucoup trop optimiste.
Tout d'abord, les échecs ne sont pas acceptés dans cet établissement.
Les enfants sans avenir évident sont soit rendus à leur famille pour des raisons très discutables, soit renvoyés dans les établissements d'où les enfants avaient souvent été sortis, soi-disant pour amélioration.
Les parents d'enfants handicapés sont extrêmement crédules et préfèrent confier leur enfant à un établissement qui leur promet un rapide progrès (même si cela ne doit jamais être vérifié par la suite) qu'à un établissement moins optimiste et pourtant beaucoup plus objectif au sujet de ces débiles.
Nous verrons d'ailleurs au cours des enquêtes qui suivent, qu'il est beaucoup plus raisonnable de croire à une légère amélioration du malade mental plutôt qu'à un réel progrès avec acquisition d'un comportement proche de la normale.
En conclusion, la réinsertion professionnelle sera réalisée dans la mesure du possible, le pourcentage d'échec étant aussi important là qu'ailleurs, malgré les informations reçues dans cet établissement.

PROBLEME FAMILIAL.

Il a déjà été évoqué ci-dessus. Nous avons déjà constaté que la crédulité de ces parents est très exploitée. Il n'existe pas ici le désintéressement familial qu'on trouve souvent ailleurs, puisque ce sont les propres parents des enfants qui sont à l'origine de la création de l'établissement. Une telle association de parents ne semble pas en général être quelque chose d'heureux pour la gestion de l'établissement. Le fait de trop vouloir bien faire les amène souvent à des échecs. La suite de notre enquête dans les établissements pour handicapés mentaux, a confirmé notre opinion.

CONSIDERATIONS GENERALES SUR L'ETABLISSEMENT.

Etablissements préfabriqués, confortables, bien tenus, mais extrêmement bruyants. Nous y avons constaté également un manque de discipline, qui a l'air voulu par le système d'éducation. Grande possibilité d'extension. Il est prévu l'installation d'un foyer d'adultes pour les filles.
L'entretien avec le Directeur a été très difficile à obtenir, ma venue semblant être une cause de perturbation pour les enfants ...
Nous nous sommes trouvée après deux tentatives infructueuses devant un Directeur parfaitement sûr de ses techniques et de l'avenir de son établissement, les résultats y étant obtenus, semblant pour lui supérieurs à ceux déjà recueillis dans des maisons équivalentes. Tout ceci semble très facilement pouvoir être mis en doute.
Il ressort donc de cette visite une impression personnelle assez défavorable.

-:-

CENTRE ECOLE DE L'A.G.R.E.A.

ST CAPRAIS de BORDEAUX - Tél. 21.34.03

Fondé en 1960 par l'Association Girondine pour la réadaptation de l'enfance et de l'adolescence (créateur : MONCHENICK), établissement *géré* par cette association.

Etablissement privé à but non lucratif

Financement par un prix de journée seulement : 60 Fr

Effectif du personnel en fonctionnement

Personnel médical :

1 médecin généraliste
1 neurologue
1 psychiatre (12 heures par semaine)
. Ces trois médecins étant vacataires.
4 psychothérapeutes
2 orthophonistes vacataires
1 infirmière
1 assistante sociale à plein temps
2 psychologues à mi-temps
1 professeur d'éducation physique qui fait de la psychomotricité

Personnel éducatif :

17 personnes comprenant des éducateurs scolaires et des instituteurs

4 personnes pour l'administration
1 directeur
11 agents de services généraux

Effectif bénéficiaire :

Etablissement agréé pour 67 enfants dont :
50 en internat
17 en placement familial spécialisé

ADMISSION

But : Tout d'abord thérapeutique au sens large du terme. Recherche d'une autonomie de la personnalité surtout sur le plan affectif.
Pour le reste tout dépend du choix de l'enfant. C'est pourquoi on ne parle pas ici de réinsertion familiale ou sociale.

Prise en charge : Tous les organismes habituels, sauf la justice.

Origine médicale des enfants : Troubles du comportement associés à une organicité certaine. Cet établissement se situe entre les établissements pour épileptiques et les établissements de rééducation. C'est là que se trouve l'originalité du centre : ce n'est pas un hôpital.
Il s'agit essentiellement d'handicapés psychiques présentant par ailleurs des troubles de coordination, de l'attention, de la mémoire, et enfin des troubles neurologiques. L'association d'autres handicaps est possible si elle n'est pas dominante ni incompatible avec une rééducation.

Conditions d'admission : aucun niveau scolaire exigé.
Quotient de "possibilités intellectuelles" proche de la normale.
Déficiences exclues :
- Débilité
- La trop grande intelligence
- Tous les gros troubles organiques incompatibles avec une rééducation.

Régime : *Age d'admission*
minimum : environ 7 ans
Maximum : environ 10 ans
Ceci étant variable avec le type de prise en charge : les enfants de l'ADAS étant pris plutôt jeunes : 5 ans 1/2.
Actuellement on tend dans cet établissement à resserrer l'étalement des âges entre 7 et 12 ans.

Sexe : Garçons
Filles en projet.

Internat et demi-pension (ceci correspondant aux placements familiaux)

SECTIONS

Fonctionnelle : il n'y en a pas.

Professionnelle : il n'y a pas à proprement parler de section professionnelle. Parfois un pré-apprentissage chez l'artisan est organisé un après-midi par semaine.

Pédagogiques : les plus petits, non scolarisables, ne vont pas en classe.Ils suivent seulement un programme d'activités organisé par les éducateurs.
Pour les autres existent 5 classes dirigées surtout par des institutrices, ce qui aux yeux du directeur ne semble pas favorable. La mixité du personnel enseignant semblerait être une bonne chose. Ces 5 classes préparent aux cours préparatoires et aux Certificats de fin d'Etudes primaires.
Le travail se fait en groupes pour "transférer le problème de l'enfant sur son éducateur" - ce qui devrait permettre de le connaitre et de le résoudre.
On utilise en outre dans cet établissement la rééducation par la méthode RAMIN.

AVENIR

Toutes les portes de sortie restent ouvertes (poursuite de la scolarité et rééducation professionnelle). Cependant le recrutement un peu particulier des enfants demande essentiellement la recherche des solutions individuelles.

Entretien avec l'assistante sociale :

Le devenir de l'enfant dépend essentiellement de l'éducation qu'il a reçue au centre et de son état de santé.
Si l'enfant est épileptique, il sort du centre en principe stabilisé.
Cependant deux sortes de problèmes se trouvent alors en présence :

. Tout d'abord celui de la poursuite à vie d'un traitement souvent assez lourd,

. Ensuite celui de l'embauche, en vue de laquelle on doit souvent cacher l'état épileptique du sujet à son employeur.

Certains enfants sont envoyés dans d'autres établissements comme GRIGNOLS qui fait partie de la même association.

PROBLEME FAMILIAL

On a tenté de former deux groupes de parents : groupes dits "Thérapiques".
On s'efforce au sein de ces groupes, d'apporter une information inconnue mais indispensable pour aider les familles.
Tout est fait pour maintenir ces groupes. Cependant le travail de l'assistante sociale à domicile semble beaucoup plus efficace : il vaut mieux aller vers les parents.
Les problèmes familiaux, de désintéressement surtout, sont ceux que l'on trouve presque toujours chez les personnes débiles ou éthyles.

CONSIDERATIONS GENERALES SUR L'ETABLISSEMENT

Il s'agit d'un très joli château dans un grand parc possédant une annexe entièrement utilisée et de même époque.
Le bâtiment principal possède un rez-de-chaussée qui abrite les services administratifs, la direction, les réfectoires, cuisines, etc...
Au 1er étage, se trouvent des chambres de 6 lits qu'il semble difficile de maintenir en bon état, avec ces enfants grands et caractériels. On voudrait arriver à la création de chambres plus petites. Un sanitaire complet est organisé pour chaque chambre.Nous ne l'avons pas visité pas plus que les salles de classe.
L'annexe comprend un grand gymnase (avec un magnifique plafond de bois) parfaitement bien équipé. A l'étage se trouve toute la partie médicale (1 cabinet, 1 infirmerie, un isolement). Là également se situe l'équipement paramédical (orthophonie, etc...) ainsi que le service social.
On y trouve enfin quelques clubs : ce sont de petites salles chauffées avec eau et électricité où les enfants vont très souvent se livrer à des activités éducatives et manuelles (dessin, peinture, etc...).
Tous ces bâtiments sont au milieu d'un grand parc largement ouvert aux enfants.

Cette jolie propriété pose les problèmes, souvent retrouvés par la suite, des belles constructions très peu fonctionnelles.

Régime de vie : Scolarisation 2 jours 1/2 par semaine.
Repos équivalent pendant lequel les enfants s'occupent en activités éducatives et de club.
Chaque année est organisée une kermesse, au cours de laquelle sont utilisés des objets faits par les enfants.
Ces derniers sont très motivés par cette fête et sont très fiers de leurs réalisations.

Nous avons reçu dans cet établissement, un accueil très chaleureux. Les enfants semblent évoluer dans une ambiance très favorable à de bons résultats.

-:-

INSTITUT MEDICO PEDAGOGIQUE BEAULIEU

Route de Soulac LE PIAN MEDOC - Tél. 23.35.32

Fondé le 19 mai 1969 par la Société Protectrice de l'Enfance. C'est un établissement transféré depuis Bordeaux. Etablissement *géré* par cette société.

Etablissement privé.

Financement par un prix de journée: actuellement 50 Fr

Effectif du personnel en fonctionnement :

1 Directrice
1 Educateur spécialisé technicien
1 Educatrice spécialisée
2 Educatrices scolaires
2 Agents de service
1 Neuro-psychiatre vacataire
1 Psychologue
1 Orthophoniste tous les jours à mi-temps
1 Rééducateur en psychomotricité
Services généraux.

Effectif bénéficiaire :
35 enfants en théorie
40 en pratique

ADMISSION

But : Scolarisation jusqu'à 14 ans
Enseignement pré-professionnel de 13 à 16 ans

Prise en charge : Tous les organismes habituels (sécurité sociale, aide sociale, sécurité sociale agricole, anciens combattants, armée, justice, etc...).

Origine médicale des enfants : Essentiellement troubles acquis dans le premier âge, soit au cours d'une maladie, soit au cours d'un trouble affectif important. Très peu d'enfants sont atteints de façon congénitale.

Handicap essentiellement psychique : Débiles moyens avec troubles du comportement.
Pas de troubles associés physiques, moteurs ou sensoriels.

Conditions d'admission : Aucun niveau scolaire exigé.
Quotient intellectuel allant de 50 à 75.
Déficiences exclues : troubles organiques incompatibles avec une rééducation.

Régime : *Age d'admission*
minimum 8 ans
maximum 14 ans

Sexe : Garçons et filles

Demi-pension

S E C T I O N S

Fonctionnelle : il n'y en a pas.

Pédagogiques : 3 classes.

- une pour les plus jeunes correspondant au cours préparatoire
- une correspondant au cours élémentaire 1ère année
- une correspondant au cours élémentaire 2ème année, cours moyen.

Pas de sanction terminale
Scolarité poursuivie jusqu'à 13 ou 14 ans
Si le niveau de l'enfant le permet, on le transfère dans un autre établissement de niveau supérieur.

Professionnelles : il existe une section pré-professionnelle pour les 15-16 ans; on y fait de la technologie et une tentative d'insertion dans le milieu du travail.

D E V E N I R

Si la scolarité est possible, elle est poursuivie
Sinon, c'est l'apprentissage.

PROBLEME FAMILIAL

Il n'existe que peu ici, puisque le demi-internat évite une rupture complète avec ce milieu.

CONSIDERATIONS GENERALES SUR L'ETABLISSEMENT

Locaux très modernes, particulièrement bien entretenus, gais et confortables : peinture claire, moquette, etc... Tout est construit sur un seul étage. On y trouve une salle à manger commune, une salle de sport bien équipée, un atelier, un bureau pour la directrice, une cuisine, trois salles de classe, un sanitaire avec lavabo, un vestiaire à l'entrée, et un bureau pour l'orthophoniste. Dehors, un grand terrain sablé, entouré d'une forêt de pins. Les possibilités d'extension sont grandes.

Mode de vie : Fonctionnement à tiers de temps
1/3 scolarité
1/3 activité d'expression
1/3 sport, plein air, gymnastique
Des classes de neige, chaque année, ainsi que 1 mois de vacances d'été sont organisés.

Nous avons été accueillie très gentiment par la directrice. Nous avons évoqué avec elle les problèmes développés ci-dessus. Nous avons parlé d'un établissement très controversé à l'heure actuelle : celui de l'alouette. Tout ce que nous savions déjà à ce propos et qui a été développé précédemment, nous a été confirmé.

-:-

INSTITUT MEDICO-PEDAGOGIQUE Charles PERRENS

125, rue de la Béchade BORDEAUX

Fondé en 1945 par l'hôpital psychiatrique de Château Picon pour débiles profonds. La vocation de cet établissement s'est modifiée depuis. Etablissement *géré* par l'organisme fondateur.

Etablissement public départemental

Financement exclusivement par un prix de journée
48 Fr pour 1970

Effectif du personnel en fonctionnement

1 médecin-chef : le Docteur SUBRAT
1 interne
4 infirmiers
2 aides-soignants
1 psychologue vacataire
1 assistante sociale vacataire
1 jardinière d'enfants
10 éducateurs
5 instituteurs détachés dont la Directrice du Centre
5 auxiliaires de service dont 4 élèves éducateurs.

Effectif bénéficiaire :
Etablissement agréé pour 70 enfants
En ce moment, il abrite 75 enfants
80 enfants semblent le maximum possible.

ADMISSION

But : Rééducation
Réinsertion familiale
scolaire
sociale
Rattrapage scolaire

Prise en charge : Sécurité Sociale, aide sociale, Sécurité sociale Agricole, et population (10 % des cas).

Origine médicale des enfants : Ce sont des enfants atteints de troubles acquis et congénitaux, recrutés dans les dispensaires où ils sont amenés par leur famille, le plus souvent pour un retard scolaire. Ce sont surtout des handicapés psychiques présentant des troubles du caractère et du comportement sans altération profonde de l'intelligence. Les enfants épileptiques et diabètiques sont acceptés.

Conditions d'admission : Aucun niveau scolaire exigé. Quotient intellectuel compris entre 80 et 90, nécessité de troubles du caractère et du comportement avec souvent un retard scolaire de 2 à 3 ans. Les handicaps moteurs, sensoriels, respiratoires ou cardiaques ne sont pas acceptés.

Régime : *Age d'admission*
minimum 7 ans
maximum 14 ans
La rééducation doit se poursuivre pendant au moins 3 ou 4 ans pour être efficace.

Sexe : Garçons

Internat

S E C T I O N S

Fonctionnelle : il n'y en a pas.

Professionnelle : il n'y en a pas.

Pédagogiques : 5 classes de l'Education Nationale (une par groupe d'enfants)
1 jardin d'enfants
Les niveaux varient entre le cours préparatoire et l'entrée en VIème, en passant par les cours moyens I et II.
Passage du Certificat d'Etudes ou d'examens d'entrée en VIème avec 50 % de réussite.
Les horaires sont ceux de l'Education Nationale de même que les vacances scolaires. Les enfants doivent passer un minimum d'un mois entier dans leur famille chaque année.
En dehors des heures de cours, les enfants sont pris en charge par les éducateurs qui travaillent 40 Heures par semaine.

Ils sont chaque nuit sous la garde d'un éducateur.

D E V E N I R

Les enfants qui sont gardés jusqu'à 16 ans, subissent un pré-apprentissage.
Ils peuvent passer en IVème pratique,
ou aller en foyer et chez l'artisan,
ou aller au Centre de Formation professionnelle des adultes.
A 16 ans, ils peuvent aller au Centre de BLANQUEFORT.
Les gros débiles sont placés dans les fermes.

PROBLEME FAMILIAL

Le contact avec les familles est extrêmement difficile. Elles manquent le plus souvent. Les problèmes rencontrés sont ceux de toutes les familles séparées, éthyles ou débiles.

CONSIDERATION GENERALE SUR L'ETABLISSEMENT

Nous avons visité l'établissement avec l'éducateur chef. Il s'agit de vieux locaux d'hôpital qu'on a tenté de transformer en Institut Médico-Pédagogique. Locaux vastes tristes. Au rez-de-chaussée se situent des salles d'activités communes, des salles à manger, le tout très sale et très dégradé. Au 1er étage se trouve un dortoir immense et unique pour tous les enfants sans aucune possibilité d'isolement. Seul le sanitaire est récent et pourtant déjà bien sale. Il comprend une dizaine de lavabos pour tout le monde et quatre à cinq douches individuelles. L'établissement est entouré d'un parc bien mal entretenu et de vagues terrains de sport.

-:-

INSTITUT DE REEDUCATION "LE CHAT BOTTE"

8, rue Lakme ARCACHON 33 - Tél. 22.07.52.

Fondé en 1962 par les dirigeants actuels : Monsieur et Madame ANQUETIL, aidés par "l'Association vers la vie", *géré* par cette association.

Etablissement privé à but lucratif

Financement par le prix de journée, actuellement 60 Fr

Effectif du personnel en fonctionnement :

1 Médecin psychiatre psychanaliste
1 Médecin psychiatre assistant
2 Psychologues
3 Groupes d'enfants avec pour chacun 1 éducatrice spécialisée : soit 3. En nombre variable : éducatrices en cours de formation ou en formation en cours d'emploi (c'est-à-dire possédant un diplôme de base, qui n'est pas l'équivalent d'éducateur spécialisé, mais qui permet la réinsertion normale en 1ère, 2ème ou 3ème année d'études d'éducateur spécialisé)
5 personnes pour services généraux
1 Secrétaire
1 Administrateur (Monsieur ANQUETIL)
1 Directrice pédagogique (Madame ANQUETIL).

. Des rapports sont maintenus avec une orthophoniste en ville.

Effectif bénéficiaire :
environ 45

A D M I S S I O N

But : Réinsertion scolaire et familiale, donc sociale

Prise en charge : Tous les organismes habituels, sauf la justice.

Origine médicale des enfants : Les enfants sont envoyés au Centre par la consultation d'hygiène mentale et infantile ou par les services de l'assistance sociale. Il s'agit le plus souvent de troubles psychiques comprenant des troubles du caractère et du comportement, des cas d'anorexie mentale et enfin des névroses.

Conditions d'admission : Le niveau du cours moyen 2ème année est en principe exigé. Le quotient intellectuel doit être égal ou supérieur à 100.
Sont exclus les enfants débiles ou présentant un handicap autre que leur handicap psychique.

Régime : *Age d'admission*
minimum 8 ans
maximum 15 ans
Les enfants sont gardés jusqu'à 17 ans révolus

Sexe : féminin

Internat.

SECTION

Fonctionnelle
Professionnelle } il n'y en a pas.

Pédagogique : 5 classes.
1 classe primaire abritant 8 enfants cette année,
4 classes secondaires (6ème, 5ème, 4ème, 3ème) ces classes étant d'un niveau normal.
Toutes les jeunes filles sont présentées aux examens normaux de l'Education Nationale. Les résultats sont très irréguliers, allant de 80 % à 0 % de réussite suivant les années. Tout dépend en effet de l'état caractériel de la candidate le jour de l'examen. On ne peut jamais être assuré d'une stabilisation complète. Les horaires sont ceux de l'Education Nationale et les professeurs sont du niveau habituel pour l'enseignement.
Les enfants qui suivent un enseignement technique ou d'un niveau supérieur à la 3ème, vont à l'extérieur dans les Etablissements d'Arcachon. L'enseignement technique est fourni à quelques jeunes filles dans le but de posséder un métier. Certaines suivent un enseignement général pouvant les mener au baccalauréat et même au-delà.

Les heures de loisir sont largement occupées par le sport (natation et les brevets correspondants, cheval, patin à glace, etc...). Les activités sportives sont dirigées par les moniteurs.
Sont aussi pratiquées un certain nombre d'activités manuelles éducatives : rotin, etc...

D E V E N I R

Les enfants peuvent entrer dans une classe d'un niveau supérieur à ce qui a déjà été acquis, ou dans un collège technique. Leur devenir est contrôlé par l'établissement dans la mesure où l'enfant est de la région, car il y a bon nombre de jeunes filles venant de la région parisienne ou d'autres régions de France, dans ce centre.

D'autres jeunes filles sont mises au travail.
Enfin les hôpitaux psychiatriques accueillent quelques échecs.

PROBLEME FAMILIAL

La réussite scolaire qui semble ici fréquente, rend les familles souvent très favorables à l'accueil de leurs enfants et à leur acceptation.
Dans le cas de famille inapte à cet accueil, les enfants sont gardées jusqu'à 17 ans, même au-delà, dans le but de leur faire acquérir une autonomie suffisante. Il est indispensable pour ces enfants d'arriver à accepter leur famille telle qu'elle est.

CONSIDERATIONS GENERALES SUR L'ETABLISSEMENT

L'établissement se compose de 3 villas disséminées dans un grand parc de la ville d'hiver. La première villa abrite les bureaux, les 3 salles à manger (une par groupe) que les enfants doivent entretenir, le résultat etant extrêmement variable suivant les jours ...
Dans la 2ème villa se trouvent des chambres de 5 à 6 lits, dont l'amènagement ainsi que l'entretien est laissé à la libre imagination des enfants. Les résultats en sont bien discutables. Les locaux sont extrêmement dégradés, tristes, sales.

Il semble, d'après la Directrice, impossible de maintenir les locaux en bon état.
Tout est refait périodiquement mais les caractériels sont brusquement capables de vandalisme étendu. Le sanitaire est dans un état semblable au reste et ne permet aucune isolation.
La 3ème villa abrite les salles de classe dont l'aspect est des plus banal.

-:-

CENTRE AERE POUR SEMI-EDUCABLES "CHATEAU BEL AIR"

Poteau d'YVRAC à TRESSES Route de Libourne N. 89.

Fondé par l'Association du patronnage du Groupe Scolaire laïque Menuts - GASPARD Philippe en 1962-63. *Géré* par cette association, par l'intermédiaire d'un conseil d'administration.

Etablissement privé à but non lucratif

Financement par un prix de journée exclusivement, 35 Fr en 1971

Effectif du personnel en fonctionnement

1 Psychiatre
1 Psychologue
1 Orthophoniste
1 Professeur de Gymnastique diplômé d'Etat
2 Educateurs diplômés
2 Monitrices Educatrices diplômées
2 Educateurs pré-sélectionnés et en formation
4 Moniteurs d'Atelier
1 Moniteur d'Atelier stagiaire d'Ecole
2 Personnes pour les services généraux

Effectif bénéficiaire :
Etablissement agréé pour 55 enfants, mais 60 enfants s'y trouvent en fait en permanence. Cette année, il y a 68 enfants inscrits, mais l'absentéisme est toujours important.

A D M I S S I O N

But : Education générale
Socialisation
Psychothérapie
Formation professionnelle

Prise en charge : Sécurité sociale
Aide Sociale à l'enfance (pour 95 % des cas)
Et tous les autres organismes habituels.

Origine médicale des enfants : Ce sont essentiellement des mongoliens, des enfants possédant des séquelles post-encéphalitiques, et des enfants d'un milieu familial défavorable. L'handicap essentiel est psychique, mais l'on accepte tous les autres handicaps dans la mesure où ils ne sont ni graves, ni dominants.

Conditions d'admission : Aucun niveau scolaire n'est exigé.
Le quotient intellectuel est en général compris entre 0,30 et 0,55, mais des enfants étant au-dessous de la limite inférieure peuvent être pris.
Déficiences exclues : toutes les déficiences très profondes rendant l'enfant non éducable. L'épilepsie stabilisée, l'énurésie ne sont pas des contre-indications à l'admission.

Régime : *Age d'admission*
minimum 13 ans
maximum 16 ans
Les enfants sont gardés jusqu'à 20 ans.

Sexe masculin

Demi-pension

SECTIONS

Pédagogiques :

. *une classe de débiles moyens* dont le niveau maximum est celui du cours élémentaire 2ème année, et où sont étudiés la lecture, l'écriture et le calcul.

. *une classe de débiles profonds*
Il s'agit d'une sorte de pré-classe où l'on fait une stimulation scolaire semblant très utile même si l'enfant n'arrive jamais à lire et écrire correctement.
Il s'agit d'une formation de l'esprit comme "celle qui se fait au lycée par l'étude du grec et du latin, alors qu'on n'y parlera jamais ces langues" (le Directeur).

Pour ces 2 sortes de débiles, sont organisées des activités d'expression (chant, mime, marionnettes, parole, dessin).

Les débiles profonds bénéficient davantage de ce mode d'éducation que les débiles moyens.

Fonctionnelles : la psychomotricité, la gymnastique ou le plein air sont organisés une heure chaque jour pour chaque enfant.

Professionnelles :

. *Cas des débiles profonds*
Ces enfants sont mis au travail. La nature de ce travail n'a que peu d'importance. On leur demande par exemple de mettre le couvert, de faire la vaisselle, de ramasser des feuilles dans le parc. On leur apprend aussi le ponçage à la toile émeri (parquet, vieilles pièces de cuivre ou de fer). Ce travail sous la conduite des éducatrices, semble être parfaitement adapté à l'esprit d'un débile profond.
On apprend aussi à ces enfants une sorte de travail à la chaîne, comme l'imprimerie (ils impriment fort bien d'ailleurs les en-têtes des enveloppes de l'établissement) Les débiles profonds sont tout-à-fait capables de s'intégrer dans une équipe de travail pourvu qu'on leur demande quelque chose en rapport avec leurs possibilités. C'est pourquoi l'obtention d'un poste de travail dans un centre d'aide par le travail pour toute la vie semble être la solution idéale.

. *Cas des débiles moyens*
Dans cette section on peut trouver un certain nombre d'enfants débiles profonds qui ont réussi à élever leur niveau.
3 sortes de travaux sont effectués :
. le bois
. le fer
. le bâtiment
Les réalisations de ces ateliers ne sont pas vendues à l'extérieur. Ce travail est donc sans profit. Cependant les enfants ont la possibilité de travailler pour eux, ceci permettant un intéressement personnel très favorable.
Mais c'est surtout dans le cadre de l'établissement et de celui des jeunes filles qui en dépend administrativement, que ces jeunes garçons sont occupés.

En effet, c'est en grande partie grâce à eux et à leur moniteur que l'entretien des bâtiments est effectué.

D E V E N I R

Dans 85 % des cas environ, une solution favorable a été trouvée parmi les possibilités suivantes :

. Placement chez un employeur (un tel placement est en principe très sécurisant pour l'enfant qui reste suivi par l'établissement),
. Placement en centre d'aide par le travail,
. Passage dans un autre institut médico-professionnel,
. Placement en interna[illegible],
. Placement en hôpital psychiatrique des échecs.

Dans 15 % des cas, les enfants sont remis à la famille sans solution ou retirés par leurs parents de l'établissement. Certains meurent au cours de leur adolescence.

PROBLEME FAMILIAL

Ici aussi la direction touche des milieux qui sont souvent difficiles, perturbés. Le contact avec beaucoup de familles, n'aboutit pas à de véritables changements sur le plan éducatif.

CONSIDERATIONS GENERALES SUR L'ETABLISSEMENT

Il s'agit d'une maison gaie et agréable, décorée avec soin et composée de vastes pièces bien aérées. Les ateliers sont très modernes et très bien équipés. On tente au maximum de maintenir ici une vie extrêmement familiale. Les garçons sont groupés par 10 en moyenne et ne sont pas attachés à un éducateur fixe. Ils peuvent passer entre les mains de tous les éducateurs, ils appartiennent à une équipe.
La Maison de Tresses veut conserver son aspect familial et ses visiteurs trop peu nombreux aux yeux du directeur "peuvent constater qu'à une attitude paternellement bienveillante vis-à-vis des jeunes, se mêle souvent une camaraderie de bon aloi entre les éducateurs et les garçons : ambiance des cars de ramassage, repas, récréations et moments libres, fête".

Le contact avec les familles se renoue à l'occasion d'un certain nombre de manifestations.
Chaque année est organisé : "une porte ouverte aux parents" au cours de laquelle 50 % des familles environ sont réunies. A l'issue de cette opération s'est créée une association de parents.

A la suite de cette viste, nous avons pu avoir avec le directeur, un entretien d'ordre beaucoup plus général sur différents problèmes :

- . celui des éducateurs,
- . celui du recrutement des enfants,
- . celui de l'établissement de l'Alouette,
- . celui de la sectorisation.

PROBLEME DES EDUCATEURS.

A ce sujet, notre opinion était qu'à la suite d'une formation semblant bien insuffisante, ces jeunes éducateurs se donnaient une importance injustifiée. Cette opinion nous a été confirmée par le directeur. Il est certain que dès qu'un éducateur possède un minimum d'expérience et de valeur, il quitte son poste pour en prendre un autre plus important, celui de directeur par exemple. Il en résulte qu'auprès des enfants, on ne trouve plus que des éducateurs stagiaires ou des éducateurs spécialisés en tout début d'exercice et manquant tous manifestement de la plus élémentaire expérience. Il s'agit là d'un problème qui semble grave, mais souvent et volontairement laissé pour compte. Le métier d'éducateur est un métier très difficile. On exige de lui une formation très polyvalente, longue à acquérir,avec très peu de sécurité d'emploi. Ce dernier problème correspond d'ailleurs d'une façon très logique au manque de compétence très fréquent dont nous avons parlé plus haut. Le syndicalisme semble nécessaire aux yeux du directeur dont l'opinion politique semble très orientée vers ce but.

PROBLEME DE RECRUTEMENT.

Dans un établissement pour débiles, le recrutement semble être à la base des résultats obtenus. L'important pourcentage de réussite de cette maison semble être directement en rapport avec l'admission des enfants. Ne sont

pris ici que des enfants venant d'établissement pour tout petits et qui sont déjà très bien débrouillés. On ne prend pas ici de débiles non rééducables ou d'enfants trop atteints physiquement. Un tel recrutement conduit à très peu d'échec. Cependant, les débiles très profonds ne semblent jamais arriver à une réussite quelconque.

En ce qui concerne les demandes non satisfaites, elles semblent ici aussi être fort peu nombreuses. Les enfants débiles sont certes en très grand nombre, et dépassent probablement les possibilités d'admission en centre spécialisé. Cependant, on en trouve beaucoup qui demeurent avec un retard considérable dans les classes de l'Education Nationale. De plus, dans les milieux agricoles, les débiles sont souvent très bien tolérés, et le placement en centre n'est pas recherché. C'est pourquoi, à l'heure actuelle les demandes sont en général toutes satisfaites.

PROBLEME DE L'ETABLISSEMENT DE L'ALOUETTE.

L'établissement de Tresses comme beaucoup d'autres, a été violemment dénigré par l'Alouette. Ce dernier établissement se charge soit disant de rattraper tout le retard accumulé dans les établissements précédents, trompe les parents sur les résultats obtenus, fausse les campagnes de publicité et ne s'occupe des enfants que lorsque ces derniers sont capables de suivre. Dans le cas contraire, ils sont rendus aux parents, auxquels il ne reste alors que très peu de solutions. L'opinion que nous venons d'exprimer est celle du directeur. Elle est bien sûr en accord avec celle des autres établissements et avec la nôtre.

PROBLEME DE LA SECTORISATION.

Le directeur de l'établissement ne semble pas favorable à cette solution qui diviserait BORDEAUX en différents morceaux rattachés chacun à un espace rural fort mal équipé.

-:-

INSTITUT MEDICO-PEDAGOGIQUE "Château BREILHAN"

BLANQUEFORT - Tél. 23.31.05

Fondé en 1955 par le Comité d'Action sociale Nord-Africaine pour de jeunes Nord-Africains. En 1962 le Directeur actuel prend sa place avec le Comité d'Action sociale et éducative qui *gère* l'établissement.

Etablissement privé à but non lucratif

Financement: au début de son installation, l'institut a bénéficié d'un certain nombre de subventions pour l'aménagement des locaux. A l'heure actuelle, la maison est financée par le seul prix de journée, d'ailleurs en cours de modification. Le chiffre précédent est de 50 Fr par jour.

Effectif du personnel en fonctionnement :

Personnel vacataire :

2 neuropsychiatres dont un qui fait de la psychomotricité
1 psychologue
1 orthophoniste
2 kinésithérapeutes
1 moniteur de sport

Personnel permanent :

6 éducateurs spécialisés
3 instituteurs spécialisés
Quelques éducateurs stagiaires
Personnel de service.

Effectif bénéficiaire :

42 enfants à l'heure actuelle
On prévoit à la rentrée une section pour 24 fillettes.

A D M I S S I O N

But : On tente avant tout de dédramatiser l'intolérance à la famille.

Le retour dans la famille est soigneusement préparé, ainsi que les points de chute scolaires ou professionnels. Lorsque l'enfant sort de l'établissement une solution concernant son avenir a toujours été trouvée.

Prise en charge : tous les organismes habituels, y compris l'E.D.F. et la S.N.C.F.

Origine médicale des enfants : ils viennent tous de milieux familiaux perturbés (alcoolisme surtout et parfois rejet de l'enfant pour une raison quelconque). Le seul handicap est psychique : trouble du caractère et du comportement sans trouble de l'intelligence.

Conditions d'admission : aucun niveau scolaire n'est exigé.
Le quotient intellectuel est normal le plus souvent. Il s'agit pourtant d'enfants ayant un retard scolaire de 2 à 3 ans maximum. Les énurétiques sont acceptés.
Déficiences exclues: .quotient intellectuel inférieur à 90 ou supérieur à 110,
.aucune possibilité d'évolution intellectuelle ou affective,
.troubles organiques,
.débilité.

Régime : *Age d'admission*
minimum 9 ans
maximum 13 ans 1/2

Sexe : masculin

Internat

SECTIONS

Fonctionnelle : il n'y en a pas.

Professionnelle : il n'y en a pas.

Pédagogiques : Il existe 3 classes d'enseignement général, dont l'effectif varie entre 9 et 15, et dont le but est orienté davantage vers les moyens d'expression que vers une scolarité classique. Les enfants les

plus grands peuvent parfois passer le C.E.P. ou des examens d'entrée dans les classes normales, mais ce n'est pas le cas le plus général. En principe il n'y a pas de sanction terminale.
Dans le centre est organisé un grand nombre d'activités manuelles (céramique, vannerie, mosaïque, bois, imprimerie, marionnettes, illustration de voyage, jardinage, etc... et aussi télévision, radio, disques, cinéma, jeux. Le fer forgé a été abandonné.). Tout ceci n'est jamais fait dans un but très professionnel. Le travail manuel des enfants est réuni et vendu au cours d'une kermesse. L'argent ainsi obtenu sert à l'achat de matériel de loisir (radio, cinéma, etc...). L'enfant a donc un point d'intérêt dans son travail. De plus chaque enfant qui le désire, reçoit un petit lot de terrain qu'il cultive comme il veut. Le produit de sa culture est racheté au prix habituel du marché par le Directeur. Cet argent revient directement à l'enfant.

D E V E N I R

PROBLEME FAMILIAL

Il est toujours le même. Les familles sont trop exigentes ou pas assez, et beaucoup trop désintéressées par le problème.

CONSIDERATIONS GENERALES SUR L'ETABLISSEMENT.

Il s'agit d'un très joli château, au milieu de 14 hectares de terrain très boisé. Les enfants sont divisés en 3 groupes possédant chacun une salle à manger, une salle de jeux et de veillées, des chambres de 3 à 6 lits, possédant chacune une salle d'eau, et une chambre d'éducateur. Les enfants font eux-mêmes leur ménage, possèdent chacun leur armoire, obéissent à une discipline large mais très bien acceptée. Ils ne détériorent pas les locaux. Chaque soir ils sont réunis par leurs éducateurs autour de différentes activités de veillées : concours de dessins, jeux, etc... Les résultats sont bons. Les enfants semblent heureux. Depuis 8 ans aucune fugue n'a été signalée. En 6 ans et sur 170 sorties il n'y a eu que 4 retours au centre dont 2 à la demande des enfants eux-mêmes. Les résultats sont

bons aussi à cause d'un recrutement assez limité. Si l'internat n'a pas de bon résultat sur les débiles, les caractériels qui sont reçus ici en tirent un bénéfice dans la mesure cependant où le contact avec la famille reste étroit ce qui est, nous l'avons vu, assez difficile à obtenir. Ce régime de vie est très sécurisant pour un enfant caractériel. Cependant il faut reconnaitre que l'internat est un milieu de vie très artificiel, et qu'il doit être le plus court possible 1 an au moins et 3 ans au plus. Pour que l'enfant se sente en sécurité, on n'a pas organisé ici de rentrée et de sortie en masse. Chaque cas est traité de façon individuelle et les enfants peuvent entrer ou sortir de l'établissement en cours d'année. Ainsi quitter l'établissement ne resemble plus à une menace. De plus le premier retour dans la famille n'est qu'un temps d'épreuve qui dure un an. Rien n'est encore définitif, le retour au centre en cas d'échec étant toujours possible.
BLANQUEFORT bénéficie aussi de l'installation de 2 lycées techniques, d'un centre agricole, et d'un certain nombre de placements possibles chez l'artisan. Les enfants peuvent, pendant 3 mois à 1 an, bénéficier d'un semi-internat au centre et d'une réinsertion professionnelle progressive. Lorsque cette dernière semble ne plus poser de problème, l'enfant quitte le centre. Tout ceci n'est possible qu'à la suite d'un recrutement très local, - ce recrutement local a été voulu pour une raison de base : maintenir un contact très étroit avec la famille. Les enfants doivent rentrez chez eux tous les 15 jours. La réinsertion familiale en est facilitée et surtout suivie.
On a renoncé au centre à s'occuper des enfants de l'Assistance Publique : la cause essentielle de leurs troubles étant un manque affectif que le gardiennage ou l'internat n'ont jamais pu combler. Ceci aboutissait à des échecs quasi constants.

Un autre problème semble ici avoir de l'importance. Cet internat n'est pas mixte. Or, la masculinisation est mauvaise. Une vraie famille est composée d'éléments masculins et féminins. La mixité semble donc souhaitable non seulement pour normaliser la vie en internat, mais encore, pour stimuler les enfants dans les classes. C'est pourquoi un local pour 2 groupes de 12 fillettes est en construction.

L'établissement est situé au milieu d'une très belle propriété se prêtant parfaitement à une vie de plein air bien organisée, et dont il est tiré le maximum de profit. Le parc est entretenu par les enfants, parfaitement bien d'ailleurs. On tend au maximum à stimuler l'intérêt des enfants par des leçons de chosesen plein air, des feux de débroussaillage, jeux de piste, feux de camp. Les enfants ont même construit un très joli châlet de bois, siège de leurs réunions.

Quelques considérations d'ordre général données par le Directeur : on pense au centre que l'Education Nationale ne favorise en rien une réinsertion scolaire normale. Or, celle-ci se fait souvent très bien dans des établissements privés. Il ne faut pas oublier qu'il s'agit d'enfants intelligents ne souffrant que d'un retard affectif. Leur scolarité dans le secteur public n'est absolument pas favorisée alors qu'avec un peu d'effort, elle serait très possible.

-:-

CENTRE d'OBSERVATION et de REEDUCATION MEDICO-PSYCHOLOGIQUE

Château de TERREFORT et son annexe Le Pavillon de SABLONS

ST-LOUBES - Tél. 20.20.04

Fondé en mai 1955 par l'Association Rénovation

Géré par cette Association

C'est un établissement privé à but non lucratif

Financement par un prix de journée qui est de 60 Fr et qui semble très insuffisant au Directeur

Effectif du personnel en fonctionnement :

9 éducateurs spécialisés
5 professeurs de l'E. N. dont 3 du C.E.E.T. c'est-à-dire ayant subi une formation spécialisée
1 neuropsychiatre à 1/3 de temps (environ 15 Heures)
1 interne en neuropsychiatrie à 1/2 temps
1 médecin généraliste à la demande
3 psychologues à 1/4 de temps
. Pour des raisons budgétaires, il n'y a pas d'orthophoniste
10 personnes pour les services généraux
. Pas de rééducateur en psychomotricité.

Effectif bénéficiaire :

70 personnes.

A D M I S S I O N

But : essentiellement thérapeutique : traitement par psychothérapie permettant cependant une certaine scolarité.

Origine des prises en charge : toutes, sauf la justice.

Origine médicale des stagiaires : seulement des malades (troubles acquis le plus souvent).

Catégorie de l'handicap : principalement psychique (troubles du caractère et de la personnalité, troubles pré-psychotiques et névrotiques). En général il n'y a pas d'handicapés sensoriels cardiaques ou respiratoires.

Conditions particulières d'admission : le niveau scolaire souhaité est celui de la VIème et le quotient intellectuel doit être supérieur ou égal à 90. Les déficiences exclues sont : la délinquance, la débilité mentale, les troubles organiques majeurs, mais on accepte les commitiaux stabilisés.

Régime : *Age d'admission* : minimum 11 ans, maximum 15 ans

Sexe : masculin uniquement

Internat.

SECTIONS

Professionnelle : lors de notre visite cette section était arrêtée depuis un mois.

Pédagogique : il y a des classes d'accueil où il ne s'agit pas de scolarité, mais de psychothérapie de groupe. Puis il y a 5 classes à but relationnel. Les enfants font eux-mêmes et chacun un projet pédagogique pour une semaine ou pour un mois. Ils doivent alors remplir ce contrat dans la mesure où ce qu'ils ont choisi coïncide avec leurs faiblesses. Si une matière est acquise, on l'abandonne. L'enseignement s'adapte à la thérapeutique.

DEVENIR

Les enfants sont à peu près tous rendus à leurs familles. Il existe ici peu de problèmes de carence familiale. Une assistante sociale aide si besoin les familles, qui choisissent elles-mêmes le devenir de leurs enfants qui entreront dans le milieu professionnel ou qui continueront des études (leur niveau le permetrait, mais les troubles psychiques s'y opposent le plus souvent).

CONSIDERATIONS GENERALES SUR L'ETABLISSEMENT.

Locaux : il s'agit d'une très jolie propriété autour d'un château, acheté en ruine et restauré. Le château lui-même groupe les bureaux administratifs et médicaux (non vus), le logement des éducateurs et un groupe de petits. Trois groupes logent dans deux ailes, une troisième refermant le tout sur une cour carrée. Chaque groupe a une salle à manger, une salle d'activité et en moyenne 3 chambres de 3 à 6 lits avec sanitaire complet. Le tout est dans un état de détérioration avancé. Tout est, paraît-il, repeint à chaque rentrée. Le rangement et la décoration sont laissés aux garçons ...
Chaque groupe, de 12 en moyenne, a sa télévision. La surveillance se fait de loin, volontairement.
Les classes sont établies dans des pavillons neufs situés dans le parc. Les lieux sont en meilleur état. Des ateliers de détente sont aussi aménagés dans des pavillons.

Vie : il y a classe le matin. L'après-midi ce sont des activités d'expression, atelier (vannerie, poterie, peinture, bois, ...), visites organisées.
Une demie journée par semaine est consacrée à la réinsertion sociale. En fait, l'enfant fait ce qu'il veut. Il peut aller travailler chez un artisan, gagner de l'argent, faire du cheval ou autres sports. Il y va lui-même, sans éducateur, et tout va bien. Il y a quelques fugues mais, malgré tout, on laisse le maximum de liberté aux garçons, la rééducation de leur personnalité étant plus importante même que toute tentative de scolarisation, qui d'ailleurs, dans les meilleurs cas, conduit jusqu'au brevet.

Le directeur semble faire de cette méthode d'éducation une originalité pour son établissement. Nous ne voulons pas juger de son efficacité, mais elle paraît curieuse. Le budget semble aussi mal utilisé. Le manque d'orthophoniste et de moniteur de sport et psychomotricité sont curieux.
Pourtant les locaux se prêteraient très facilement à une très belle réalisation.
L'accueil a été cependant très agréable.

MAISONS D'ENFANTS DE

L'HOPITAL PSYCHIATRIOUE DEPARTEMENTAL AUTONOME

CADILLAC Sur GARONNE - Tél. 62.01.02

Cet établissement n'existe plus en tant qu'I.M.P. Il est prévu de créer dans un avenir proche, un établissement pour psychotiques, mais rien de tout celà n'est réalisé pour l'instant.

-:-

INSTITUT MEDICO-PEDAGOCIQUE "CHATEAU TERRIEN"

LUSSAC de LIBOURNE - Tél. 51.91.11

"DOMAINE DU GROS"

PUISSEGUIN - Tél. 26 à LUSSAC

Fondés par la Fédération des Sociétés de Patronnage des Ecoles communales laïques de la Gironde en 1962

Gérés par cette Fédération

Etablissement privé

Financement par un prix de journée
Le prix de journée est de 42 Fr 50 pour l'internat et de 35 Fr pour la demi-pension

Effectif du personnel en fonctionnement :

7 instituteurs qui appartiennent à l'E. N.
1 directeur qui appartient à l'E. N.
12 éducateurs et éducatrices
1 éducatrice-chef (qui nous a fait visiter)
1 infirmière diplômée d'état
1 moniteur technique en maçonnerie
14 personnes pour les services généraux.

1 neuropsychiatre
1 généraliste
1 psychologue
. tous les trois étant vacataires.

Effectif bénéficiaire :
111 : 61 internes et 50 demi-pensionnaires

ADMISSION

But : il est de faire une rééducation scolaire et de faciliter une réintégration dans le milieu social. Depuis Février 1971 l'agrément a été donné pour faire une

formation pré-professionnelle (c'est-à-dire jusqu'à 16 ans).

Origine des prises en charge : toutes les origines.

Origine médicale des stagiaires : Malades ou congénitaux (débilité acquise ou congénitale).
Catégorie de l'handicap : uniquement psychique.

Conditions particulières d'admission : aucun niveau scolaire n'est exigé. Le quotient intellectuel doit être compris entre 55 et 80.
Les déficiences exclues sont : les troubles moteurs.
Pour les autres déficiences possibles (épilepsie par exemple) on prend les enfants, mais sous réserve.

Régime : *Age d'admission*
minimum 7 ans - maximum 12 ans
Sexe : on prend les garçons et les filles
Internat ou demi-pension.

SECTIONS

Sections fonctionnelles : il n'y en a pas.

Section pédagogique : 6 classes de scolarité primaire sans sanction terminale, accueillent les enfants jusqu'à l'âge de 14 ans.

Section pré-professionnelle : pour les enfants de 14 à 16 ans, avec apprentissage de la maçonnerie, de l'horticulture.
Il existe aussi un atelier polyvalent.
L'enseignement ménager est organisé pour les filles.

DEVENIR

Les enfants vont soit en :

. I.M.Pro
. C.E.S. de 12 à 16 ans
. apprentissage direct, le contact étant maintenu avec le centre autant que possible.

Les autres enfants reviennent dans leur famille.

CONSIDERATIONS GENERALES SUR L'ETABLISSEMENT

Activités : activités scolaires pendant 4 Heures le matin et 2 Heures l'après-midi avec des instituteurs de l'Education Nationale. Nombreuses activités éducatives telles que : danse, folklore, judo, gymnastique rythmique, atelier (rotin, tissage de perles, céramique). Les enfants font aussi quelques travaux d'entretien dans le bâtiment lui-même. Beaucoup de visites et de mises en contact avec la société sont organisées (enquêtes, visite d'usine, de foire exposition).
On tente par tous les moyens de libèrer les enfants de leur handicap social ceci étant leur seule possibilité d'avancement. Le vrai but de la rééducation pratiquée ici, est la réinsertion sociale et la mise au travail. Par ailleurs des activités sportives sont organisées (classes de neige, piscine).

Visite de l'établissement : nous avons visité successivement les locaux des garçons rassemblés à Château Terrien et les locaux des filles rassemblés à Puisseguin.

Château Terrien : il s'agit d'une grande maison bourgeoise, située en pleine campagne, comprenant de vastes pièces très éclairées, ensoleillées et qui sont en rénovation.
Le rez-de-chaussée groupe les pièces de séjour : salle à manger, cuisine, réserves, bureaux, etc ...
Aux premier et deuxième étages se trouvent des chambres de 6 lits ou de 12 lits, séparées en deux par une cloison à mi-hauteur.
On y trouve aussi les ateliers.
Le cadre est agréable et les locaux sont bien tenus.
L'ambiance a l'air très détendue.
Les salles de classe sont groupées dans un bâtiment séparé.
Des ailes ont été rajoutées à la maison : elles abritent des locaux d'habitation, des salles d'activités et des ateliers. Dans le parc les enfants cultivent un peu de terrain et élèvent des oiseaux.
Ils bénéficient d'une piscine qu'ils partagent avec les enfants du village.

Puisseguin : c'est une maison dont l'intérieur vient d'être entièrement refait, l'ancien local ayant brûlé. Elle est au centre d'un joli parc à quelques kilomètres de Château Terrien. Le rez-de-chaussée a été entièrement conçu en vu de l'enseignement ménager avec : plusieurs cuisinières, réfrigérateurs, machines à laver, table à repasser ...
Il est prêvu d'installer ici un véritable IMPro d'enseignement ménager. A l'étage se trouve des chambres d'environ 8 lits séparées en box par des meubles de rangement. Le 2ème étage encore inoccupé au cours de cette visite, doit l'être depuis la rentrée. Lui aussi abrite des chambres et un sanitaire complet.

PROBLEME FAMILIAL.

Comme dans la plupart des cas, il s'agit de milieux difficiles (débiles ou alcooliques). Le contact avec ces familles reste ici aussi particulièrement délicat, malgré les convocations régulières qui leur sont adressées.

-:-

INSTITUT MEDICO-PEDAGOGIQUE "CHATEAU TOIGNAN"

ST-LOUBES

Fondé par l'Association Rénovation en 1966.

Géré par cette association.

Etablissement privé (Loi de 1901).

Financement par un prix de journée qui est de 45 Fr

Effectif du personnel en fonctionnement :

1 médecin psychiatre
1 médecin en fin d'études de psychiatrie et qui fait la psychothérapie
1 psychologue et 1 stagiaire psychologue à mi-temps
4 éducateurs spécialisés aidés de 3 ou 4 stagiaires
1 assistante sociale à 3/4 de temps
4 enseignants de l'Education Nationale (toute la partie scolaire étant commune avec l'établissement de Terre-fort).
1 directeur
1 secrétaire
1 femme de ménage à mi-temps
1 professeur de gymnastique à mi-temps
1 homme d'entretien à mi-temps
1 "psychologue clinicien" pour la psychomotricité.

Effectif bénéficiaire :

36 enfants.

A D M I S S I O N

But : Epanouir l'enfant en lui donnant une autonomie affective, sociale et professionnelle.

Prise en charge : tous les organismes habituels.

Origine médicale des enfants : essentiellement troubles acquis de la jeune enfance.

Catégorie de l'handicap : uniquement psychique (névrose et pré-psychose).
Les autres handicaps ne sont pas acceptés s'ils sont trop importants.

Conditions particulières d'admission : Le niveau scolaire souhaité est celui de la VIème. Le quotient intellectuel doit être normal ou supérieur à 100. Les déficiences exclues sont : la débilité, les troubles organiques majeurs, les commitiaux non stabilisés.

Régime : *Age d'admission*
minimum 12 ans
maximum 16 ans
Sexe : masculin
Demi-pension.

SECTIONS :

Les sections fonctionnelles et professionnelles n'existent pas.

Sections pédagogiques : la méthode d'enseignement est la même qu'à Terrefort et présente donc une certaine originalité.
Chaque enfant donne lui-même son contrat de travail pour lequel il choisit certaines séquences (anglais, mathématiques, activités d'atelier ...). Sa demande est analysée en sa présence afin de savoir si elle convient à sa progression. Il n'y a pas de classes à proprement parler.
Chaque enseignant s'occupe d'une matière dont il possède tous les niveaux.
A côté existent des ateliers d'expression ayant été créés dans un but purement éducatif et non professionnel.
La classe se fait à mi-temps.

DEVENIR

Bien que 80 % des familles soient des névrotiques ou des tarés, on prévoit souvent de renvoyer l'enfant chez lui. Le lien familial n'a d'ailleurs pas été rompu au cours de

la rééducation grâce à la formule du semi-internat.
Certains garçons de 16 à 17 ans sont accueillis dans un internat normal, soit pour éviter des difficultés familiales insurmontables, soit pour faciliter un apprentissage quelconque.
On parle d'échec lorsqu'après le départ du garçon, une intervention policière ou médicale s'est révélée indispensable (l'intervention médicale reste pourtant une bonne chose lorsqu'il s'agit d'une thérapeutique commencée au Centre).

V I S I T E

La visite assez sommaire suffit cependant à donner une bonne idée générale de l'établissement. C'est une jolie propriété située dans un grand parc. Les locaux sont agréables, décorés souvent par les garçons.
Les classes sont d'un aspect très classique.
On trouve également dans cet établissement, une salle de jeu et des ateliers d'expression (bois, peinture ...) que nous n'avons pas visités.
Les salles sont claires, et bien aérées; un sanitaire suffisant est prévu.
Tout est très bien entretenu malgré les dégradations perpétuelles.
Nous avons reçu ici un accueil très agréable.

-:-

INSTITUT MEDICO-PEDAGOGIQUE "CLAIR MATIN"

Château de Thau à GAURIAC - Tél. 38

Fondé par l'Association Girondine des Amis et Parents d'enfants inadaptés, en 1963.

Géré par cette Association.

Il s'agit d'un *établissement semi-privé* avec un protocole d'accord avec l'E. N.

Financement par un prix de journée qui n'est pas connu du directeur en 1971. Pour 1969 le prix de journée pour l'internat était de 40 Fr 25 et de 34 Fr 90 pour la demi-pension.

Effectif du personnel en fonctionnement :

1 psychiatre : 3 demi-journées par semaine
1 médecin généraliste : visite tous les trimestres, plus consultation à la demande
1 médecin O.R.L. et 1 oculiste : 2 visites systématiquement par an, plus consultation à la demande
1 dentiste : consultation et soins 2 fois par semaine
1 infirmière diplômée d'état résidente
1 aide-soignante à temps plein spécialisée en psychiatrie
1 orthophoniste à 2/3 du temps
1 psychologue à mi-temps
11 éducateurs : 1 éducateur chef
2 éducateurs spécialisés (conseillers pédagogiques)
les autres en cours de formation
5 moniteurs techniques dont un diplômé. Les autres sont des artisans confirmés.
6 instituteurs plus un directeur pédagogique de l'E. N.
1 directeur administratif
1 secrétaire de direction
1 adjoint économe.

Effectif bénéficiaire :

90 enfants sont théoriquement accueillis dont 45 internes et 45 demi-pensionnaires. En fait il y a dans cet établissement 93 à 94 enfants.

A D M I S S I O N

But : donner à l'enfant une autonomie et faciliter sa réinsertion sociale.

Prise en charge : tous les organismes habituels.

Origine médicale des enfants : essentiellement troubles acquis avec un handicap surtout psychique (débile moyen rééducable) parfois accompagné de petits troubles moteurs et troubles du langage.

Conditions particulières d'admission : aucun niveau scolaire n'est exigé. Le quotient intellec tuel est en général compris entre 0,50 et 0,75.
Déficiences exclues : en principe et seulement l'épilepsie non stabilisée.

Régime : *Age d'admission*
minimum 6 ans
maximum en principe : 12 ans pour les filles
14 ans pour les garçons

Sexe : garçons et filles.

Internat, demi-pension avec placements familiaux et ramassage scolaire.

S E C T I O N S :

Fonctionnelle : il n'y en a pas.

Pédagogique : 7 classes adoptant le rythme de travail de la rééducation (c'est-à-dire par tranche de 20 minutes, avec nombreuses récréations).
Une maternelle où se pratique : le vocabulaire, l'étude du schéma corporel et de l'orientation spatiale.
2 classes du niveau cours préparatoire.
2 classes du niveau de cours élémentaire.
1 classe correspondant au cours moyen 1ère et 2ème année.

1 classe pour les apprentis dirigée par le directeur pédagogique : cette classe fonctionne 3 demi-journées par semaine, fait de l'éducation civique et tend au maximum d'ouvrir sur le monde extérieur. Mais ce type d'éducation ne convient qu'à un certain nombre de garçons.

Sections pré-professionnelle et professionnelle :

. *Cordonnerie :* c'est un atelier pour les maladroits qui sert d'ergothérapie et qui conduit parfois au C.A.P.

. *Electricité :* atelier pour les plus dégourdis. La formation qui y est donnée est utilisée en particulier dans la pose de cables téléphoniques, poste qui ne demande pas beaucoup de qualification et qui reste souvent vacant.

. *Agriculture* : à dominante viticole.

. *Maçonnerie*

. *Menuiserie*

Le Centre prévoit la création d'une I.M.Pro. pour les filles de 13 à 20 ans, qui s'appellerait "Clair Joie".

D E V E N I R

Les meilleurs accèderont au Centre de F. P. A.
D'autres se trouveront embauchés dans de grandes entreprises telles que les P.T.T. (avec le problème que pose un milieu trop important en nombre et trop impersonnel).
Beaucoup d'enfants trouvent leur avenir dans l'artisanat : c'est un milieu très sécurisant. C'est la solution la plus recherchée.
Quant aux autres enfants, ils seront réinsérés dans des familles :
. soit la leur, si c'est possible,
. soit une famille de remplacement bien connue au Centre.

En 7 à 8 ans, il n'y a eu que 5 échecs caractérisés (dûs souvent à une erreur d'orientation).

PROBLEME FAMILIAL

Il semble capital dans cet établissement. A chaque admission un questionnaire est remis à la famille et doit être rendu rempli. Il en résulte que sur 100 familles, 10 seulement sont utilisables pour une réinsertion future de l'enfant. Les parents sont en effet le plus souvent débiles ou alcooliques.
On tente, 3 fois par an, de les réunir à l'occasion en principe d'une fête : pour Noël 1970 tout le monde était convoqué, mais une quarantaine de parents s'est trouvée seule réunie. Le désintèressement des familles semble réellement important.

CONSIDERATIONS SUR L'ETABLISSEMENT.

Locaux : très jolie maison de maitres située au milieu des vignobles sur les bords de la Gironde et dotée d'un grand parc.
La maison elle-même abrite au rez-de-chaussée toute la partie administrative et domestique. Le Ier étage comprend des chambres confortables de 5 à 6 lits. Chaque enfant possède un casier qui n'est jamais fouillé. On envisage d'ailleurs la construction de box.
Le sanitaire permet à chacun de s'isoler si il le désire, ce que nous n'avons pas vu souvent. Tout est pensé pour assurer aux enfants une indépendance maximum.
Actuellement on trouve encore au Ier étage une infirmerie, la salle d'orthophonie et le cabinet médical dans lequel les dossiers sont fermés à clef. Toute cette partie médicale va être transférée dans un bâtiment encore en construction.
Malgré ces locaux un peu vieux, la vie nous semble être assez agréable pour les enfants. Des aménagements de sécurité (incendie) sont en voie d'achèvement, ce qui également ne se voit pas souvent.
Un autre bâtiment abrite les classes où se pratiquent des activités assez concrètes. Les méthodes classiques d'enseignement sont elles aussi utilisées, au niveau approprié.

Un 3ème bâtiment est en construction.
La salle dite "des fêtes" est terminée. Très grande, elle abrite une scène de théâtre. C'est là que chaque année se déroule une kermesse avec exposition de peintures des artistes locaux et d'art artisanal. Des objets faits par les enfants sont disposés au centre de la salle. Des spectacles de danse, théâtre, marionnettes sont donnés.
Sur le plan esthétique et musical les enfants débiles semblent pleins de bonnes astuces.
Cette kermesse contribue au bon renom de la maison.

C'est dans cette salle également que se tiennent les assemblées des parents présidées souvent pas des personnalités de renom, bâties autour d'un thème choisi à l'avance (relation parents-enfants par exemple).
Le directeur semble attacher une grande importance à la présence de personnalités telles que maire, préfet, etc ... car les appuis ainsi créés font avancer l'action du centre.
En Algérie, où le directeur était avant, l'aide financière était, semble-t-il, importante et très facile à obtenir de la part des organismes sociaux pour des centres de rééducation de même type. Ce n'est pas le cas ici.

L'établissement comprend aussi des ateliers dans lesquels sont donnés des cours de niveau très élémentaire, ainsi qu'un enseignement pratique qui se poursuivra dans l'entretien et la réparation du château.

Sur le terrain resté disponible, se pratiquent le jardinage et la viticulture, ainsi que le sport (sans oublier la psychomotricité).

L'installation d'un jardin d'enfants est prévue.

Activité : l'ambiance de ce Centre est la plus familiale possible. Des contacts très affectueux sont maintenus avec les enfants et le directeur. L'individualité de chacun est respectée au maximum. Les enfants choisissent eux-mêmes deux fois par semaine un thème d'activité avec leur éducateur. Les activités et jeux sont souvent communs avec ceux des enfants du village.
La sécurisation des enfants est recherchée au maximum

tant dans le placement familial que dans le travail chez l'artisan. La possibilité de placement dans des familles et sa réussite a permis de s'occuper avec succès de nombreux enfants de l'Assistance.
Les enfants que l'on intèresse au maximum à leur rééducation, ont l'air parfaitement heureux.

Nous avons été très gentiment et très longuement accueillie dans cet établissement, par un directeur assez fier de sa réussite et "passionné de pédagogie". Ce dernier regrette le manque de crédits général en France. Il a été très déçu de cet état de chose en arrivant dans notre département qu'il croyait pourtant un des mieux subventionnés de France. La bonne volonté et le dynamisme de ce directeur, si rarement rencontrés ailleurs, nous ont paru assez agréables.

-:-

INSTITUT MEDICO-PEDAGOGIQUE DOMAINE DE FLORE

88, rue Stehelin CAUDERAN - Tél. 52.31.74

Fondé par le C.R.E.A.I. en 1964

Géré par cette institution et dépendant un peu de St-Denis à AMBARES.

Etablissement privé.

Financement par un prix de journée qui est de 43 Fr 30 en 1971.

Effectif du personnel en fonctionnement :

4 psychiatres vacataires
3 éducateurs spécialisés
2 instituteurs de l'E. N.
1 professeur de gymnastique
1 secrétaire à mi-temps
1 psychologue à 1/4 de temps avec 1 stagiaire psychologue
1 orthophoniste à mi-temps
1 rééducatrice en psychomotricité (28 heures par mois)
1 rééducatrice en pédagogie (28 heures par mois)
1 directeur
3 personnes pour les services généraux.

Effectif bénéficiaire :

36 enfants.

A D M I S S I O N

But : traitement psychiatrique et psychothérapie
scolarisation (qui n'est qu'au second plan)
réinsertion pré-professionnelle.

Origine des prises en charge : tous les organismes habituels avec nette prédominance de la Sécurité Sociale.

Origine médicale des enfants : essentiellement troubles psychiques acquis, de type : troubles du caractère et du comportement (au moment de notre visite, il

y avait 20 névroses et 4 psychoses graves). Quelques troubles moteurs, du ressort de la psychomotricité, y sont associés.

Conditions particulières d'admission : aucun niveau scolaire n'est exigé. Le quotient intellectuel doit être en général supérieur à 0,80. Il s'agit donc d'enfants intelligents.
Déficiences exclues : la débilité, l'aptitude à la pré-délinquance, la délinquance caractérisée (qui empêche tout bon résultat et qui perturbe un groupe) et le milieu familial imperfectible.

Régime : *Age d'admission*
minimum 14 ans
maximum 15-16 ans.
Les enfants sont gardés jusqu'à l'âge de 18 ans.

Sexe : masculin.

Demi-pension.

SECTIONS

Section fonctionnelle : il n'y en a pas.

Section pédagogique : elle comprend 2 classes, une IVème pratique et une section d'éducation professionnelle. La IVème pratique reçoit les enfants très perturbés pour lesquels il n'y a aucune possibilité d'intégration professionnelle.

Section professionnelle : elle reçoit les enfants moins perturbés.
On tente d'aboutir à une réinsertion professionnelle, avec orientation à partir de 4 ou 5 métiers choisis par l'enfant. Des patrons sont recherchés, puis les garçons sont mis 2 par 2 et divisés en 2 groupes qui font chacun une semaine de stage et une semaine de cours.
Le stage est rémunéré par le patron (parfois jusqu'à 150 Fr par semaine). Les éducateurs suivent l'enfant au cours de ce travail pratique pour voir si le métier lui convient et si l'insertion est bonne. Les résultats sont très souvent positifs à partir de la deuxième année. Les garçons stabilisés peuvent en-

suite partir. Les autres restent. Les quelques échecs sont conduits à l'hôpital psychiatrique (Cadillac et autres).

Fonctionnement : 10 à 13 enfants sont groupés autour d'un éducateur. L'enfant a pu lui-même auparavant choisir son groupe et son éducateur. En ce sens la plus grande liberté est laissée. Les matinées sont consacrées à la classe : activités concrètes, calcul, français étudié sur texte libre, etc ... Le repas est servi à midi. L'après-midi est consacrée aux activités éducatives (promenade, travail de la terre, bois, ferronnerie, photo, sculpture de la pierre, entretien de skis, construction de bateaux à voile). Les vacances sont réparties ainsi : 6 jours à Noël et à Pâques, grandes vacances habituelles; 10 jours de classes de neige avec l'équipe éducatrice et médicale au complet. En Juillet camp de voile avec les bateaux construits par les garçons.

D E V E N I R

Une enquête a été faite à ce sujet au sein même de l'établissement, en voici le résultat :

- plus le niveau est bas (sous-prolétaires, prolétaires, etc ...) plus les garçons sont délinquants.
  Parmi les sous-prolétaires sur 27 cas :
  - 11 ont bien tourné
  - 16 sont délinquants et parmi eux 9 n'ont pas de père, 4 n'ont pas de mère et 2 sont orphelins ou abandonnés.
- plus le milieu est aisé, plus les troubles sont profonds, plus le traitement est long, et meilleurs sont les résultats.
  Sur 12 enfants de milieu aisé, il y avait 6 névroses graves, 1 psychose grave, 4 caractériels et 2 enfants très peu atteints.
- mais plus les garçons sont placés jeunes et moins les résultats sont bons. Les résultats se révèlent alors inversement proportionnel au but recherché. Il faut alors se poser la question de savoir si un internat bien équi-

pé est réellement supérieur à un milieu familial perturbé, mais présent.

PROBLEME DES FAMILLES.

Le milieu familial de ces enfants est très vite lassé. Chaque semaine on réunit 6 familles, par couple si c'est encore possible, en présence du psychiatre, du directeur, d'un éducateur et d'un instituteur. Le plus souvent ce n'est pas la séparation des parents qui est en cause. L'élément perturbant est en général une mère hyperprotectrice ou rebutante.

CONSIDERATIONS GENERALES SUR L'ETABLISSEMENT.

Centre un peu vieux, mais très accueillant, les locaux sont vastes.
Les ateliers se trouvent réunis dans une annexe.
Chaque groupe d'enfants se réunit dans une salle bien à lui, qu'il a souvent très bien décorée.
Nous nous sommes trouvée en face d'un directeur jeune et dynamique et particulièrement conscient des insuffisances de son établissement.
Ici aussi le directeur voudrait créer un Centre de post-cure. Il faudrait pour cela louer un appartement, y loger un groupe de garçons avec un éducateur, tout cela pour supprimer la coupure néfaste qui survient à la fin de la rééducation. Tout ceci n'est qu'un souhait dont la réalisation dépend simplement d'une aide financière inexistante à l'heure actuelle.

-:-

CENTRE D'OBSERVATION MEDICO-PSYCHOLOGIQUE

"DOMAINE DES MILLEFLEURS"

33 CADAUJAC - Tél. 30.71.29

Fondé par l'A.R.S.E.A.

Géré par le C.R.E.A.I. (Centre Régional d'Aquitaine pour l'Enfance et l'Adolescence inadaptées).

Il s'agit d'une *école publique* et d'un *internat privé*.

Financement par un prix de journée qui est de 60 Fr en 1971.

Effectif du personnel en fonctionnement : en tout 33 personnes.

1 directeur
1 adjoint économe
1 secrétaire
8 éducatrices spécialisées et diplômées
1 éducatrice chef
des éducatrices de remplacement (stagiaires formées ici par les éducatrices)
des assistantes sociales stagiaires
2 éducatrices scolaires payées au prix de journée et titulaires du C.A.P. de l'E. N.
3 institutrices de l'E. N. dont une a le C.A.E.I.
1 assistante sociale à mi-temps
3 neuropsychiatres vacataires et psychanalistes
2 rééducatrices en psychomotricité
1 psychologue à plein temps
1 moniteur d'éducation physique vacataire
10 personnes pour les services généraux.

Effectif bénéficiaire :

44 enfants.

ADMISSION

But : Il y a 32 lits d'observation psychologique et scolaire nécessitant un certificat médical d'admission.
12 lits de rééducation et d'orientation.

Origine des prises en charge : tous les organismes habituels.

Origine médicale des stagiaires : les enfants sont envoyés par le Centre médico-psycho-pédagogique, la consultation d'hygiène mentale infantile ou les consultations spécialisées.
Ils sont envoyés pour des troubles du caractère et de la personnalité. Les autres troubles moteurs ou sensoriels sont acceptés dans la mesure où ils ne sont pas dominants.

Conditions particulières d'admission : aucun niveau scolaire n'est exigé. Le quotient intellectuel doit être en principe supérieur à 0,85. Dans la mesure où l'intelligence ne semble pas atteinte, l'établissement s'occupe de psychotiques.
Le recrutement des enfants est départemental au maximum.
Déficience exclue : la débilité.

Régime : *Age d'admission*
minimum 6 ans
maximum 14 ans
Les enfants sont gardés jusqu'à 18 ans.

Sexe : féminin.

Internat.

SECTIONS

Fonctionnelles et *professionnelles* : il n'y en a pas.

Pédagogiques : il s'agit ici d'une école élémentaire publique de perfectionnement. Il y a 4 classes : 3 sont dirigées par des institutrices de l'E. N. La 4ème est sous le contrôle de l'Education Nationale par l'intermédiaire de la directrice qui en fait partie. Cette classe est dirigée par une éducatrice spécialisée qui s'occupe de cas très différents.

Dans ces classes on prépare au Certificat d'Etudes ou à l'entrée en VIème (5 ou 6 filles réussissent chaque année). Une à trois jeunes filles par an accèdent au C.E.S. de Villenave d'Ornon. Les enfants les plus douées peuvent suivre les cours par correspondance (certaines arrivent jusqu'en 3ème ou 2ème). Les enfants peuvent être gardées au Centre jusqu'à 18 ans.

D E V E N I R

Des contacts très étroits sont maintenus avec toutes les familles qui sont reçues régulièrement tous les 15 jours par la directrice, ou les médecins si elles le désirent. On tente d'éduquer les parents dans le but de dédramatiser la situation. Dans l'établissement on pense que l'influence sur les familles est toujours possible et que cette action fait partie du rôle du Centre. Les assistantes sociales se rendent régulièrement au domicile des parents. Suivant les possibilités, les enfants à la sortie du Centre sont, soit rendues à leurs familles, soit réinsérées dans d'autres établissements ou dans un milieu professionnel. Les échecs, qui sont en petit nombre, vont à l'hôpital psychiatrique.

CONSIDERATIONS GENERALES SUR L'ETABLISSEMENT.

Ce Centre est situé en pleine campagne dans un très joli cadre. Il s'agit d'un château entouré de 2 pavillons de construction récente et entretenus par les élèves en partie, ce qui n'a rien d'heureux. Le château, beaucoup mieux entretenu, abrite les bureaux et à l'étage les dortoirs avec leurs sanitaires.
Un des pavillons est consacré à la vie extra-scolaire des enfants. Les fillettes sont divisées en deux groupes possédant chacun une salle de séjour avec coin cuisine, et des chambres de 3 lits dans un parfait état de saleté (l'éducatrice semblant trouver cela très bien) dans lesquelles sont élevés des animaux (oiseaux, cobayes) avec les conséquences que cela comporte.
Le 2ème pavillon, un peu mieux entretenu, abrite trois classes. La 4ème classe se trouve dans une construction plus petite où habitent la directrice et l'éducatrice chef.

Le parc est grand, ensoleillé et très agréable.
Nous avons été reçue très gentiment par la directrice et par un personnel nombreux et, semble-t-il, assez qualifié.

-:-

CENTRE D'OBSERVATION ET DE REEDUCATION

"DOMAINE DE ST-DENIS"

33 AMBARES - Tél. 20.31.04

Fondé en 1950 par l'A.R.S.E.A.

Géré par cette association.

Etablissement privé.

Financement par un prix de journée qui est de 57 Fr

Effectif du personnel en fonctionnement : 70 personnes dont
25 éducateurs spécialisés (d'après le directeur, car la psychologue nous a dit que 1 sur 3 était spécialisé).
10 instituteurs spécialisés
5 psychiatres vacataires
1 médecin généraliste
3 psychologues
2 rééducatrices en psychomotricité
1 orthophoniste
1 rééducatrice en psychopédagogie
etc ...

Effectif bénéficiaire :

110 enfants.

ADMISSION

But : réinsertion sociale.

Origine des prises en charge : par tous les organismes habituels.

Origine médicale des stagiaires : il s'agit essentiellement de troubles acquis du caractère et du comportement. Les autres handicaps ne sont pas acceptés.

Conditions particulières d'admission : aucun niveau scolaire n'est exigé. Le quotient intellectuel doit être normal ou sub-normal.

Les déficiences exclues sont : la débilité, les troubles moteurs ou sensoriels.

Régime : *Age d'admission*
minimum 7 ans
maximum 14 ans

Sexe : masculin.

Internat.

SECTIONS

Les sections fonctionnelles et *professionnelles* n'existent pas.

Sections pédagogiques : à ce sujet les renseignements nous ont été fournis par la psychologue (le directeur en ayant été fort avare). Il existe 4 classes pour le centre d'observation et 4 autres pour le centre de rééducation. Chacun de ces centres comprend :

- une classe de tout petits, de maternelle, où il n'est guère question de scolarité. C'est une classe d'adaptation. Celle du centre de rééducation semble manquer un peu d'organisation, et nombreux sont les problèmes des tout petits qui viennent du centre d'observation.
- une classe de fin d'études qui prépare soit à l'entrée en I.M.Pro. soit à la VIème habituelle, soit tout simplement à la sortie de l'enfant.
- deux classes intermédiaires d'enseignement primaire.

En ce qui concerne les sanctions terminales, il ne semble pas y en avoir. La plupart des enfants n'obtiendront jamais le C.E.P.; certains passeront dans le circuit scolaire normal car le centre de St-Denis est lié au C.E.S. d'Ambarès.

DEVENIR

Cette question n'a pas pu être discutée avec un directeur très réticent et qui d'ailleurs ne s'en cachait pas. Il n'a pu nous accorder qu'une petite demi-heure malgré un rendez-vous fixé un mois à l'avance.
Nous savons simplement que 50 % des enfants réintègrent

le circuit normal scolaire ou professionnel et que 50 % sont reçus dans des établissements spécialisés tels que Caudéran ou Grignols.
Serait-ce le seul établissement n'ayant jamais d'échec ?

PROBLEME DES FAMILLES.

Cette question semble tout aussi inabordable au directeur. La psychologue semble assez pessimiste à ce sujet : les familles sont régulièrement convoquées, viennent même aux réunions, mais se désintéressent totalement des problèmes de leurs enfants. Ceci semble être une cause d'échec.

CONSIDERATIONS GENERALES SUR L'ETABLISSEMENT.

L'établissement est divisé en très nombreux pavillons déjà en place en 1950, date de sa création. Ce sont d'anciens bâtiments américains disséminés dans un grand parc fort peu agréable en hiver, parait-il, et qui serait à l'origine d'un manque de relation entre les groupes du fait de la très grande distance qui sépare les bâtiments. Les locaux ont été récemment repeints, mais restent assez tristes et humides. Les chambres sont de 6 lits pour les petits, de 3 lits pour les plus grands. Chaque groupe sous la conduite d'un éducateur stagiaire, possède sa salle à manger et sa salle d'activité. Il y a un éducateur spécialisé pour 2 groupes d'enfants.

D'après la psychologue il semble y avoir un certain nombre de problèmes avec les éducateurs qui changent trop souvent.

Dans le parc il existe un terrain de sport et une piscine.

En fin de journée les enfants sont rassemblés dans des clubs, suivant leurs affinités et non suivant leur groupe, pour se livrer à des activités manuelles (bois ...). Les enfants peuvent aussi décorer leur pavillon.

Conclusions.

Nous avons donc été reçue par un directeur considérant son métier comme inaccessible aux autres et auquel notre questionnaire a semblé inutile et stérile. L'Immense Problème" de la rééducation infantile lui semblait beau-

coup trop important et difficile pour nous être accessible. En conséquence les renseignements fournis par la direction nous ont fort peu servie. La psychologue qui nous a fait visiter l'établissement, nous a aidé dans la mesure de ses capacités. C'est d'elle que viennent toutes les informations développées ci-dessus. Toujours d'après elle, peu de choses sont faites dans ce centre en vue d'une véritable réinsertion sociale. A leur sortie les enfants ne sont pas armés contre une mauvaise ambiance familiale ce qui conduit aux échecs habituels. Il faudrait faire des visites d'usines, des sorties, etc ...
En fait la rééducation à St-Denis semble incomplète et assez mal organisée.

-:-

INSTITUT MEDICO-PEDAGOGIQUE ET PROFESSIONNEL

"L'EAU VIVE"

137, Av. Foch LIBOURNE - Tél. 51.11.88

Fondé en novembre 1969 par l'Association des Amis et Parents d'Enfants inadaptés libournais : Les Papillons blancs.

Géré par cette association.

Etablissement privé.

Financement par un prix de journée qui est de 48 Fr 75.

Effectif du personnel en fonctionnement :

Personnel éducatif :

2 éducateurs spécialisés
1 monitrice d'enseignement ménager
1 moniteur technique
1 monitrice éducatrice
des éducateurs et des éducatrices stagiaires

Personnel médical :

1 neuropsychiatre
1 kinésithérapeute-médecin
1 psychologue
1 orthophoniste
1 pédiatre à la demande

Trois personnes pour les services généraux.

Effectif bénéficiaire : 55.

ADMISSION

But : c'est de donner une acquisition de base permettant une autonomie; c'est aussi la préparation au C.A.T. (Centre d'Aide par le Travail).

Origine des prises en charge : Sécurité Sociale et Aide Sociale.

Origine médicale des enfants : troubles acquis et congénitaux d'ordre psychique (débiles profonds semi-éducables psychotiques), d'ordre moteur et sensoriel, d'ordre neurologique (comitialité). Les enfants sont également atteints très souvent de troubles affectifs.

Conditions particulières d'admission : aucun niveau scolaire n'est exigé. La potentialité intellectuelle doit correspondre à un quotient intellectuel égal ou supérieur à 0,30.
Déficiences exclues : les infirmités motrices et les troubles accentués de la coordination.

Régime : *Age d'admission*
minimum 4 ans
maximum 20 ans

Sexe : masculin et féminin

Demi-pension avec très important système de ramassage par 3 véhicules et qui coûte 7 Fr par jour et par enfant à l'établissement.

S E C T I O N

Fonctionnelle : il n'y en a pas.

Pédagogique : elle comprend tout d'abord un groupe d'observation et de préparation dont le recrutement dépend de l'âge et du degré d'autonomie des enfants. Après passage dans ce groupe, les enfants sont divisés en 4 classes comprenant chacune 4 & 6 élèves. Chaque classe est installée dans une salle qui lui est propre.
Il n'est pas question de véritable scolarité; tout au plus une approche scolaire est tentée pour les meilleurs : on leur apprend tout ce qu'ils sont capables d'apprendre, mais ceci n'est pas le but principal de la rééducation. Cette dernière est essentiellement basée sur les activités d'expression, le dessin, la psychomotricité, l'acquisition du schéma corporel et de l'autonomie.

Section de pré-apprentissage où se pratique une éducation motrice globale et l'éducation gestuelle. Les applications pratiques sont :
. le travail du bois pour les garçons,
. l'enseignement ménager pour les filles.

DEVENIR

Les enfants sont envoyés chaque fois que celà est possible dans un Centre d'Aide par le travail.
La réinsertion familiale ne semble pas ici être un problème, les contacts avec les parents étant fréquents et assez faciles à obtenir.

CONSIDERATIONS GENERALES SUR L'ETABLISSEMENT.

Nous avons visité la maison avec le directeur et en l'absence des enfants. Au Ier étage d'une belle maison bourgeoise se trouvent la partie administrative et les salles de 4 groupes dont celle de la section d'accueil.
Les locaux sont impeccables et assez vastes car les groupes sont très petits. Ce sont des salles anciennes, mais gaies et très bien aérées.
Au 2ème étage nous avons vu d'un côté une grande salle de gymnastique et de psychomotricité et de l'autre une salle de réunion. Entre les deux se trouve un bureau médical occupé tout à tour par les médecins ou auxilliaires paramédicaux. A cet étage se trouve également un petit salon pour les filles, salon qu'elles ont décoré elles-même de façon romantique, et où elles peuvent si elles en ont le désir, venir s'isoler, faire leur toilette, se maquiller, se coiffer ... Il nous a été agréable de constater qu'ici les enfants ont la possibilité d'avoir un peu d'indépendance vis-à-vis des autres.
Au rez-de-chaussée nous avons visité la salle à manger, la cuisine (où le jeudi les filles s'occupent des repas) et une lingerie bien équipée qui sert aussi d'atelier d'enseignement ménager. Les filles peuvent y faire de la couture. C'est là aussi que se situent 2 salles de groupe, dont une est réservée à 4 enfants particulièrement durs et d'ailleurs difficilement supportés par les éducatrices. C'est encore au rez-de-chaussée que se situe l'atelier des garçons.

La visite de l'établissement nous a été très agréable et l'accueil très favorable. Nous avons pu aborder avec le directeur le problème des éducateurs : leur manque de compétence par manque d'expérience nous a été confirmé. Ce personnel est trop fluctuant et devient rarement spécialisé. Son recrutement pose de gros problèmes.

L'originalité de la rééducation pratiquée ici nous a semblé réelle : le dessin a une très grosse importance et nous a permis par la simple vision des décorations murales réalisées par les enfants, de constater leurs différents niveaux.

-:-

INSTITUT MEDICO-PEDAGOGIQUE "FOYER DE L'ENFANT"

117, rue Godard CAUDERAN - Tél. 48.50.91

Fondé en 1923 par Madame GAUTHIER.

Géré par une Congrégation religieuse.

Etablissement privé ayant signé un protocole d'accord avec l'Education Nationale et rattaché à l'Association "Foyer de l'Enfance".

Financement par un prix de journée qui est faible car les Soeurs ne sont pas payées. Le prix de journée est de 25 Fr, mais pour les enfants de la justice et de la Population, il est de 23 Fr 50.

Effectif du personnel en fonctionnement :

1 médecin généraliste tous les lundis
2 psychologues qui font de la psychothérapie
1 psychologue qui vient faire des tests
1 orthophoniste à mi-temps
2 éducateurs spécialisés dont l'un fait de la psychomotricité
1 monitrice éducative
2 Soeurs éducatrices spécialisées
1 Soeur monitrice éducatrice
2 éducatrices stagiaires
1 cuisinière laïque
10 religieuses pour les travaux ménagers.

Effectif bénéficiaire :

61 garçons dont 15 seulement ne sont pas de la Justice.

ADMISSION

But : les enfants de la Justice et de la Population qui sont des cas sociaux, sont rééduqués en vue d'obtenir le Certificat d'Etudes puis d'accèder à un enseignement professionnel (en particulier chez les Pères de Blanquefort).

Les autres enfants sont "dégrossis" en vue de suivre une classe d'adaptation.

Origine des prises en charge : essentiellement par la Sécurité Sociale, mais les enfants de la Population sont pris en charge par l'Aide Sociale.

Origine médicale des enfants : ce sont essentiellement des troubles acquis dans un milieu familial éthylique ou divisé, ce qui conduit à une inadaptation. L'handicap est donc essentiellement psychique.

Conditions particulières d'admission : aucun niveau scolaire n'est exigé. Le quotient intellectuel doit être au moins supérieur à 0,55. Les énurétiques sont acceptés.
Les déficiences exclues sont l'épilepsie et le mongolisme.

Régime : *Age d'admission* :
minimum 6 ans
maximum 14 à 15 ans.

Sexe : masculin.

Internat.

SECTIONS

Fonctionnelles et professionnelles : il n'y en a pas.

Pédagogique : 3 classes de l'Education Nationale.
. une classe d'adaptation pour les enfants nouvellement rentrés à l'I.M.P. et qui parfois atteindront le niveau des classes d'enseignement.
La sanction terminale habituelle est le certificat d'études.
Les enfants qui en ont la possibilité pourront soit entrer en VIème et éventuellement poursuivre leurs études jusqu'au baccalauréat (un seul cas connu), soit suivre un enseignement professionnel.
L'enseignement donné dans ces classes est à tendance individuelle.

DEVENIR

Quelques rarès cas n'apprendront rien. Le plus souvent, après une réussite au Certificat d'Etudes, les enfants iront en I.M.Pro.
Les plus doués auront la possibilité de poursuivre des études.
Enfin, et lorsque c'est possible, la réinsertion familiale est tentée.
Il faut bien noter que le mauvais milieu habituel de ces enfants ne la permet presque jamais.

CONSIDERATIONS GENERALES SUR L'ETABLISSEMENT.

Les locaux sont accueillants, vastes et ensoleillés. Une excellente ambiance morale semble règner. Les enfants sont fort bien encadrés tant au point de vue éducation qu'au point de vue médical. Des séances de rééducation psychomotrice sont prêvues, ainsi que de l'orthophonie et de la gymnastique médicale. L'infirmerie est très bien organisée.
Les enfants sont répartis en groupes suivant leur état et non suivant leur âge. Chaque groupe a ses éducateurs, ses salles, son dortoir et quelques chambres à 2 ou 1 lits dont l'accès semble aux enfants être une véritable promotion.

-:-

INSTITUT MEDICO-PEDAGOGIQUE "FOYER AIR ET LUMIERE"

Domaine de VILLAMBIS - CISSAC MEDOC - Tél. 2 à CISSAC

Fondé le 27.4.1964 par Monsieur GESTA (Société ROUSSEL et GESTA).

Géré par cette Société.

Organisme privé.

Financement par un prix de journée qui était de 56 Fr en 1970.

Effectif du personnel en fonctionnement :

1 directeur
1 directrice adjointe qui est aussi kinésithérapeute
1 éducateur chef
9 éducateurs dont : 3 spécialisés
2 moniteurs éducateurs
les autres sont en formation en cours d'emploi
3 instituteurs et institutrices
5 moniteurs d'atelier
1 économe
2 cuisinières
3 femmes de service
1 secrétaire de direction
1 dactylo
1 médecin généraliste vacataire
1 psychiatre vacataire
1 infirmier à plein temps
1 psychologue à plein temps
1 rééducatrice en psychomotricité
1 moniteur d'éducation physique
pas d'orthophoniste bien que sa présence soit souhaitée.

Effectif bénéficiaire :

65 enfants.

ADMISSION

But : c'est de donner une autonomie de la personnalité ainsi qu'une réinsertion sociale et surtout professionnelle.

Origine des prises en charge : tous les organismes habituels.

Origine médicale des stagiaires : il s'agit de troubles acquis et congénitaux qu'il s'agisse de débilité moyenne ou de troubles du caractère et du comportement. On prend les troubles moteurs quand ils sont minimes et associés à une débilité.

Conditions particulières d'admission : aucun niveau scolaire n'est exigé. Le quotient intellectuel doit être entre 0,60 et 0,75.
Les déficiences exclues sont les psychotiques avérés, les infirmes moteurs cérébraux et les gros troubles moteurs ou sensoriels incompatibles avec une rééducation.

Régime : *Age d'admission*
minimum 9 ans
maximum très variable, l'idéal étant 12 ans, mais on est allé jusqu'à 16 ans. Les enfants sont gardés jusqu'à 19-20 ans.

Sexe : masculin et féminin.

Internat.

SECTIONS

Pédagogique : il y a 3 classes. Une première qui est un cours préparatoire, une deuxième et une troisième qui sont du niveau du Certificat d'Etudes. Mais il y a moins de 50 % de réussite.

Pré-professionnelle : il y a 5 ateliers. Les plus jeunes vont à 12 ans en agriculture. Il y a ensuite : maçonnerie, menuiserie, mécanique et peinture. Ces ateliers sont très mouvants suivant les besoins.

Fonctionnelle : on y pratique la kinésithérapie, la psychomotricité et beaucoup de sport.

D E V E N I R

Dans la mesure du possible on prépare les enfants aux tests d'entrée de la F.P.A. Certains ont de très bons résultats (un des garçons d'ici est sorti premier de sa section de F.P.A.). Parfois ils ont le Certificat d'Etudes, mais on ne les oriente pas moins vers la formation professionnelle. Si il y a un échec on tente le placement dans un autre établissement.

PROBLEME DES FAMILLES.

Il y a un contact avec les enfants une fois par mois pendant 24 heures, puis soit à Noël, soit à Pâques, mais pas les deux.
Il y a un contact permanent entre la direction et les familles. Cependant certains enfants viennent de l'Action sanitaire et sociale et pour eux le gardiennage n'est pas toujours trouvé. Ils restent alors au Centre toute l'année.

A C T I V I T E S

Il y a 5 groupes (12 à 15 enfants par groupe), un groupe de filles et quatre groupes de garçons (petits, petits moyens, grands moyens et grands). Pour chaque groupe il y a recherche d'une unité d'habitation avec salle de séjour, dortoir et sanitaire. Chaque groupe possède toujours le même éducateur de base, deux en général et dans la mesure du possible un homme et une femme. Ensuite ils voient d'autres éducateurs au cours de la journée.
La classe a lieu à mi-temps soit le matin, soit l'après-midi. L'autre moitié de la journée est consacrée aux activités d'expression, sport, psychomotricité, relaxation ou kinésithérapie, ou atelier. Certains enfants manifestent un sens artistique très développé.
Les plus grands sont, en dernière année, sous un régime pré-professionnel : 2 à 3 heures de classe par semaine et 40 heures d'atelier.
Les éducateurs travaillent en principe jusqu'à 9 heures le soir. Parfois cependant ils organisent des veillées plus tardives.

Les enfants les plus grands, ont le droit de bavarder dans leur chambre un peu tard le soir. Alors que pour eux la discipline est un peu relâchée, pour les petits elle est très bien organisée.
On recherche pour les aînés des moyens de contact public. Ces contacts sont rendus difficiles par l'éloignement de Bordeaux et le manque de vie des agglomérations de voisinage le soir après 20 heures. On leur permet aussi d'aller à des bals ou à des séances de cinéma.

V I S I T E

Les locaux sont très agréables. Il s'agit d'un château relativement récent, situé en pleine campagne. Les locaux sont vastes, très bien tenus et très aérés. Pour chaque groupe il y a une salle de séjour, un sanitaire et un dortoir. Pour les plus petits les dortoirs vont être maintenus, pour les autres des chambres de trois vont être construites. Le sanitaire manque de possibilité d'isolement comme partout, mais il est complet. Les plus grands ont une pièce supplémentaire aménagée suivant leurs goûts pour les loisirs.
Dans une partie du château se situe le groupe médical particulièrement bien organisé. Il y a une grande chambre à 4 lits, deux chambres d'isolement, une chambre à deux lits pour les filles et un bureau médical avec les dossiers et les fiches. L'ensemble est parfaitement bien tenu par un infirmier méticuleux.
Les traitements sont une très lourde charge pour l'établissement. De plus de nombreuses consultations d'ophtalmologie et autres ne sont pas remboursées le plus souvent, car on ne peut pas obtenir les bulletins de paie des familles.
Cette infirmerie est le refuge des enfants les plus déshérités ; ils y viennent sans arrêt et sans motif bien précis.
La scopie est régulièrement pratiquée.
Dans une autre aile se situe tout ce qui concerne la rééducation corporelle : dans ce domaine d'ailleurs les progrès des enfants peuvent être spectaculaires.Elle comprend:
. une grande salle de sport (au travers de ce sport on recherche une valorisation du corps de l'enfant ce qui par la suite améliorera son moral).

Le débile se lassant très vite, le programme sportif doit être extrêmement varié.

. une salle plus petite où se prépare le sport.
. une salle avec un bassin pour quelques exercices dans l'eau et même un peu de natation.
. une salle de psychomotricité. La très grosse importance que cette dernière a prise dans ce Centre, vient du fait que les enfants sont atteints de gros troubles de l'orientation dans l'espace, avec les conséquences scolaires que cela entraîne.
. une salle de kinésithérapie avec trois cages très bien équipées.

Chaque année l'enfant est examiné et photographié ce qui permet de noter des progrès souvent très nets (les troubles les plus fréquents étant ceux de la colonne vertébrale : scoliose ...).
Les enfants peuvent bénéficier d'un traitement par rayons ultra-violets ou infra-rouges.

Un bâtiment est réservé aux ateliers.
Un autre abrite trois classes d'aspect agréable.
Un troisième est réservé à l'administration.
Il existe aussi quelques appartements de fonction pour l'éducateur chef, le directeur, etc ...

Au cours de l'entretien que nous avons eu avec le directeur un problème nouveau a été évoqué : celui du recrutement des filles. En effet ces dernières sont assez facilement gardées et supportées par les parents qui les occupent aux tâches ménagères. Pourtant la mixité serait souhaitable au bon maintien d'un groupe. De plus ici un enseignement ménager est très possible.

Il se dégage de cette visite une impression d'ensemble très favorable, l'accueil a été ici très chaleureux.

-:-

INSTITUT PSYCHOTHERAPIQUE "FOYER DES TEMPLIERS"

162, rue Robespierre TALENCE - Tél. 91.06.54

Fondé par l'Association Rénovation en place ici depuis 1969.

Géré par cette association.

Etablissement privé.

Financement par un prix de journée qui est de 63 Fr en 1970.

Effectif du personnel en fonctionnement :

1 médecin psychiatre à 1/4 de temps
1 psychologue homme à mi-temps (il passe le reste de son temps à Terrefort)
1 assistante sociale à mi-temps
5 éducateurs et éducatrices spécialisés (3 hommes et 2 femmes)
des stagiaires éducateurs en nombre variable
1 orthophoniste vacataire
2 psychothérapeutes
5 personnes pour les services généraux dont 2 sont à mi-temps
1 directeur.

Effectif bénéficiaire : 26.

A D M I S S I O N

But : c'est la rééducation scolaire et la réinsertion sociale par la scolarité, les loisirs, le travail.

Origine des prises en charge : tous les organismes habituels sauf les Anciens Combattants et la Justice.

Origine médicale des stagiaires : il s'agit de troubles psychiques acquis tels que troubles du caractère et du comportement, ainsi que les névroses même graves à la limite de la pré-psychose.

Conditions particulières d'admission : le niveau scolaire souhaité est celui de la IIIème pratique habituellement. Le quotient intellectuel doit être normal ou supérieur à la normale.
Les déficiences exclues sont l'épilepsie non stabilisée, la délinquance, les troubles moteurs et sensoriels.

Régime : *Age d'admission*
minimum 15 ans
maximum 17 ans
Les enfants sont gardés au maximum jusqu'à 20 ans.

Sexe : masculin.

Internat.

S E C T I O N S

Il y a *seulement des sections pédagogiques* à l'extérieur de l'établissement. Toute la scolarisation se fait dans les lycées extérieurs. Le début de sectorisation fait que les garçons sont pris dans les lycées de Talence, ce qui entraîne quelques difficultés : on pouvait avant les disséminer davantage. Les niveaux s'étagent entre la IIIème pratique et les classes terminales. Les sanctions vont du C.A.P. au B.A.C. en passant par le C.E.P. (certificatd'études professionnelles :niveau de la IIIème) et le B.E.P.C.

D E V E N I R

Il est basé ici sur une seule année de recul. Il s'agit soit :
- d'un retour dans les familles. Ce fut le cas pour 10 garçons l'an dernier. Ce retour peut être complet, ou non, si l'enfant est mis en demi-pension ou en internat dans le cas où cela est souhaitable.
- d'un placement dans d'autres établissements ou au Foyer de jeunes travailleurs.
- lorsqu'il y a des échecs et cela arrive ... on se trouve devant un problème de mise au travail. En effet si un garçon travaille, la Sécurité Sociale ne lui accorde plus de prix de journée. L'hôpital psychiatrique n'est pas davantage une solution, l'enfant n'étant pas suffisamment atteint pour en bénéficier.

On signe alors un constat d'échec et le sort de l'enfant en reste là le plus souvent. Aucune solution n'est trouvée.

CONSIDERATIONS GENERALES SUR L'ETABLISSEMENT.

Nous avons visité la maison en compagnie du directeur.
Elle se trouve au centre d'un joli parc et elle est louée par la Sécurité Sociale qui préfère payer plus de 2 millions par an de location plutôt que d'acheter ce bâtiment.
La maison est en plein travaux, ayant été occupée dans un état d'abandon avancé.
Au rez-de-chaussée se trouvent différents bureaux, deux salles à manger (chacune pour 13 enfants et un éducateur), une cuisine, et des chambres de 5 à 6 lits.
Le premier étage est occupé par des chambres équipées d'un sanitaire complet.
L'établissement, malgré son ancienneté, est agencé de façon assez fonctionnelle. Cependant l'état des lieux est précaire et le désordre abondant. Les éducateurs semblent être à l'origine de ce laisser-aller, ce dont se plaint le directeur.
Des équipements de sécurité viennent progressivement remplacer les anciennes structures.
Les possibilités d'agencements nouveaux sont ici assez nombreuses. Ils sont d'ailleurs progressivement entrepris.
L'accès à la chambre individuelle ne semble pas cependant réalisable.
Le sous-sol abrite une salle de loisirs. Les garçons vivent là comme dans un foyer.
Les méthodes d'éducation sont les mêmes qu'à Terrefort.
On insiste ici sur la nécessité d'une large ouverture sur le monde extérieur et la plupart des activités de rééducation se déroulent hors de l'établissement.
On note que, comme à Terrefort, la psychomotricité n'est pas organisée.

-:-

INSTITUT MEDICO-PEDAGOGIQUE "ST FRANCOIS XAVIER"

81, rue St François Xavier GRADIGNAN - Tél. 21.52.75

Fondé par des Pères et transformé par la suite en Institut médico-pédagogique, le centre de St François Xavier se compose de l'I.M.P.et de deux autres sections.

Etablissement privé.

Le financement se faisait autrefois par des dons et subventions. Il se fait aujourd'hui par un prix de journée qui n'a pas pu nous être communiqué, n'ayant pas été donné par la Préfecture.

Effectif du personnel en fonctionnement :

Personnel vacataire :
1 neuropsychiatre
1 psychologue en titre
1 orthophoniste
1 assistante sociale une matinée par semaine
1 rééducateur en psychomotricité
1 professeur de sport.
Personnel à temps complet :
8 éducateurs dont 6 en titre et 2 stagiaires
1 directeur
1 éducateur chef
2 instituteurs
personnel pour les services généraux.

Effectif bénéficiaire :

36 enfants pour l'année 1970
48 enfants pour l'année 1971.

A D M I S S I O N

But : il n'est pas très précis. Dans la mesure du possible on tente une réinsertion professionnelle et sociale.

Origine des prises en charge : tous les organismes habituels.

Origine médicale des enfants : ce ne sont pas des cas sociaux. Les enfants sont essentiellement atteints de troubles psychiques (névrose et psychose) qui entraînent un retard scolaire important.

Conditions d'admission : aucun niveau n'est exigé. En principe ne sont admis que des enfants jeunes et peu atteints n'ayant en particulier aucune déficience motrice, sensorielle ou autre.

Régime : *Age d'admission*
minimum 10 à 11 ans
maximum 16 ans.

Sexe : masculin.

Internat.

SECTIONS

Fonctionnelle : il n'y en a pas.

Pédagogique : elles sont au nombre de 2
. une classe de dégrossissage
. une classe de cours moyen 2ème année.
Un ou deux enfants obtiennent chaque année le Certificat d'Etudes.

Pré-professionnelle : elle se situe en dehors de l'I.M.P. proprement dit et réunit les enfants de 14 à 15 ans.

DEVENIR

La plupart des enfants trouvent un débouché professionnel. Certains enfants repartent dans leur milieu familial qui, ici, est très souvent bon.
Les enfants qui viennent de la Justice sont gardés jusqu'à 21 ans dans des foyers. Pour les autres la responsabilité de l'établissement cesse après 16 ans.

CONSIDERATIONS GENERALES SUR L'ETABLISSEMENT.

Nous n'avons pas visité l'internat, mais simplement les salles de classes, ce qui ne nous a guère apporté d'informations nouvelles.
Nous avons pu évoquer avec le médecin psychiatre un cer-

tain nombre de problèmes auxquels nous avons attribué les conclusions suivantes : cet établissement fondé par des Pères bénéficie grâce à leur présence constante d'une certaine stabilité. En effet les enfants pourraient souffrir d'un changement incessant du personnel éducatif qui semble à peu près inévitable. De plus il faudrait profiter davantage des possibilités d'enseignement pré-professionnel, enseignement donné dans l'Institut en dehors de l'I.M.P. On projette ici de transformer la section pré-professionnelle en Institut médico-professionnelle pour enfants de 14 à 16 ans.
Quant au problème des besoins de places, il ne paraît être préoccupant car les demandes sont toutes, ou à peu près, satisfaites.

-:-

INSTITUT MEDICO-PEDAGOGIQUE ET I.M.PRO.

"CHATEAU de GRIGNOLS"

GRIGNOLS - Tél. 56 à GRIGNOLS

Fondé le Ier Septembre 1969 par l'Association Girondine de réadaptation de l'Enfance et de l'Adolescence et *géré* par cette association.

Etablissement privé à but non lucratif.

Financement exclusivement par un prix de journée : 64 Fr par jour en 1971.

Effectif du personnel en fonctionnement :

2 médecins psychiatres
1 directeur
1 économe
1 éducateur chef
1 psychologue
1 éducatrice diplômée
7 éducateurs et éducatrices non diplômés
1 orthophoniste
1 rééducateur en psychomotricité
1 maitre d'éducation physique
1 infirmière
2 instituteurs
4 éducateurs techniques
2 agents pour les services administratifs
9 personnes pour les services généraux.

Effectif bénéficiaire :

60 enfants.

A D M I S S I O N

But : permettre une rééducation et une réinsertion sociale tout en pratiquant un traitement médical.

Prise en charge : tous les organismes habituels, exceptée la Justice.

Origine médicale des enfants : les enfants sont essentiellement atteints de troubles affectifs associés à des troubles du caractère et du comportement. Ils sont aussi parfois atteints de névrose ou de prépsychose. (Le Centre accueille souvent des enfants qui sortent de St-Denis d'Ambarès).
Les autres handicaps (moteurs, sensoriels ou autres sont acceptés dans la mesure où ils sont compatibles avec une rééducation).

Conditions d'admission : aucun niveau scolaire n'est exigé. Le Centre souhaite tout de même le niveau du cours moyen. Le quotient intellectuel est en principe compris entre 0,85 et 0,100.
Déficiences exclues : . débilité
. délinquance
. troubles organiques majeurs.
La comiatialité est quand même admise.

Régime : *Age d'admission*
minimum 14 ans
maximum 16 ans.

Sexe : masculin.

Internat.

S E C T I O N S

Fonctionnelle : il n'y en a pas.

Pédagogiques : trois classes de niveau de fin d'études primaires, avec préparation au C.E.P. La scolarisation n'est pas un but essentiel.

Pré-professionnelle et Professionnelle : l'Institut de Rééducation Professionnelle de Grignols est destiné à 60 garçons de 14 à 18 ans qui présentent des troubles du caractère et du comportement susceptibles d'une rééducation psychothérapique sous contrôle médical (quotient intellectuel compris entre 85 et 100 au Terman).
Trente enfants de 14 à 16 ans reçoivent dans deux sections d'Education professionnelle, une *formation pré-professionnelle polyvalente*, suffisamment large

pour pouvoir s'adapter à un marché du travail sans cesse en mouvement, et qui leur permet aussi de choisir en connaissance de cause un métier que l'évolution des techniques ne rendra pas caduque avant les dix années suivant leur sortie. Pour ce faire, conformément à la circulaire ministérielle du 18.5.67, les enfants partageront leur temps entre la classe (au minimum douze heures par semaine) et la formation pré-professionnelle qui consistera en une initiation aux grandes familles de métiers enseignés dans la section d'apprentissage (mécanique et bâtiment) et en des stages dans les entreprises, compte tenu des possibilités locales.
Trente enfants de 16 à 18 ans apprennent un métier (mécanique ou bâtiment) avec préparation au C.A.P. en deux ans. Quatre sont envisagées : maçonnerie, carrelage, peinture, électricité, mécanique.

D E V E N I R

Si le C.A.P. est réussi, la réinsertion se fera dans un milieu professionnel normal. Dans le cas contraire, les garçons sont placés chez l'artisan par l'assistante sociale. Un contact est maintenu entre le Centre et le lieu de placement. Le soir en principe, les garçons rentrent dans leur famille, si cette dernière représente un milieu défavorable à l'enfant, ce dernier sera pris en charge par l'A.D.A.S. Les familles sont suivies par l'assistante sociale au début de la réinsertion de l'enfant, mais comme partout cette surveillance s'arrête trop tôt.

CONSIDERATIONS GENERALES SUR L'ETABLISSEMENT.

Il s'agit d'un magnifique château au sein d'une propriété très boisée de treize hectares achetée grâce à un crédit à long terme. Les locaux sont agencés de façon fonctionnelle.
Le château abrite tous les bureaux administratifs, les salles à manger, la cuisine avec sa chambre froide, et la salle de psychomotricité. Là également se trouvent les chambres de 4 & 8 lits dont l'agencement est laissé à la libre imagination des enfants. Chaque chambre dispose d'un sanitaire de base.

Les douches sont groupées au rez-de-chaussée. Elles comprennent une salle commune et deux cabines individuelles. Tous ces locaux sont vastes, très bien éclairés et parfaitement entretenus.
Il existe aussi dans ce château une magnifique salle de réception qui, par un vieux balcon de pierre, ouvre sur une très jolie partie du parc.

Les salles de classe, que nous n'avons pas visitées, se trouvent également groupées ici, de même que le service médical très bien équipé avec son infirmerie et ses salles d'orthophonie et de psychothérapie.

Dans un ancien hangar à tabac a été aménagé de façon très complète, un gymnase. On y trouve des parcours d'obstacles, un cheval d'arçon, des barres fixes, des cordes lisses, etc ...

Les ateliers sont groupés dans une ancienne dépendance du château qui servait de débarras au moment de l'achat.
Tout le travail de construction a été réalisé par les enfants sous la conduite de leurs moniteurs.
Quatre ateliers y sont installés avec eau, électricité et chauffage. Là aussi tout est vaste et très bien entretenu.

L'entretien des bâtiments en partie réalisé d'ailleurs par les enfants, est financé grâce au prix de journée. Tout est fait de facon très régulière pour éviter la dégradation des bâtiments. L'équipement des locaux est sans cesse et assez rapidement complété. La complaisance de la municipalité a permis l'exécution rapide et à bon compte de certains travaux.

L'ambiance dans ce Centre nous semble tout-à-fait favorable à la rééducation recherchée. Il s'en suit d'ailleurs un très petit nombre de fugues qui ne dépassent que très rarement les limites de la propriété.

Il nous faut noter enfin l'accueil très favorable que nous avons reçu dans cet établissement.

-:-

INSTITUT MEDICO-PEDAGOGIQUE HOPITAL SUBURBAIN des ENFANTS

97, Av. Georges Clémenceau LE BOUSCAT - Tél. 52.54.24

Fondé en 1898 par le docteur Edouard DELAYE. L'I.M.P. a été agréé en 1953.

Géré par un conseil d'administration bénévole (association dite "Oeuvre de l'Hôpital suburbain") et pris en tutelle par la Préfecture de la Gironde.

Etablissement privé à but non lucratif.

Financement par un prix de journée qui est de 39 Fr 50, mais ce prix est en cours de changement.

Effectif du personnel en fonctionnement :

Equipe technique
1 pédiatre vacataire
1 neuropsychiatre 2 jours 1/2 par semaine
1 infirmière diplômée d'Etat
1 psychologue 2 demi-journées par semaine
2 orthophonistes 2 demi-journées par semaine
avec des stagiaires orthophonistes à temps complet
1 assistante sociale en théorie à temps partiel (en fait il n'y a personne)
1 rééducatrice en psychomotricité.

Service psycho-pédagogique : ce personnel est à temps plein.
9 éducateurs et éducatrices (1 pour 15 enfants) dont 7 sont diplômés
5 éducatrices scolaires (1 pour 15 enfants)
3 stagiaires.

Direction et cadres : ce personnel est à temps plein.
1 administrateur délégué et sa suppléante
1 directrice du personnel
1 directrice du service pédagogique
1 maitresse d'internat.

Services généraux :
4 au service exclusif de l'I.M.P.
9 au service de tout l'hôpital.

Effectif bénéficiaire : 64.

ADMISSION

But : Après une observation de départ et l'agrément du médecin chef, de très nombreuses orientations sont envisageables du fait d'un recrutement un peu hétéroclite, les enfants sont orientés d'après leurs possibilités, mais on recherche essentiellement une réinsertion sociale et professionnelle.

Origine des prises en charge : tous les organismes habituels, sauf la Justice.

Origine médicale des stagiaires : il s'agit essentiellement de troubles acquis et congénitaux. Il est difficile de connaitre exactement la part de l'acquis ou du congénital chez ces enfants. Le plus souvent en effet les familles sont très perturbées. Ces enfants présentent des déficiences intellectuelles (débiles légers et moyens) et des troubles neuropsychiques. Ils sont recrutés grâce au travail des assistantes sociales. Mais c'est surtout à la suite d'échecs scolaires répétés qu'on se rend compte de la nécessité d'un placement en centre spécialisé.

Conditions particulières d'admission : aucun niveau scolaire n'est exigé. Le quotient intellectuel doit être entre 0,60 et 0,80.
De plus les enfants doivent être socialement tels, qu'indépendamment de leur débilité, ils seraient justiciables normalement d'un placement dans une maison d'enfants. On prend de préférence les enfants de Gironde.
Les déficiences exclues sont toutes les déficiences somatiques rendant l'adaptation au groupe impossible.

Régime : *Age d'admission*
minimum 6 ans
maximum 8 ans
Les filles sont gardées jusqu'à 14 ans.

Sexe : masculin et féminin.

Internat.

SECTIONS

Fonctionnelle et Professionnelle : il n'y en a pas.

Pédagogique : il y a une classe de maturation, type jardin d'enfants et 4 classes de perfectionnement dont 2 sont plutôt scolaires (pour les plus grands).
Dans un but purement éducatif les garçons font du jardinage, du bricolage et travaillent le bois, alors que les filles suivent un enseignement ménager, enseignement qui tend d'ailleurs à se développer.
Il n'y a aucune sanction terminale obligatoire, mais l'accès au Certificat d'Etudes et au B.E.P.C. est cependant possible.

DEVENIR

On ne peut malheureusement pas suivre bien longtemps ces enfants, 3 ans étant le délai maximum, après quoi ils se marient, changent de métier ou de domicile et on perd leurs traces.
Les enfants sont souvent repris par d'autres établissements, suivant leur état et leurs possibilités : certains ont besoin d'indépendance, d'autres d'un milieu protégé.
On ne peut guère ici penser à une réinsertion familiale, la plupart des enfants étant des cas sociaux. Les rares familles connues reçoivent des nouvelles régulièrement et sont appelées à s'occuper de leurs enfants le dimanche et les jours de vacances.

CONSIDERATIONS GENERALES SUR L'ETABLISSEMENT.

L'établissement, situé parmi les bâtiments de l'Hôpital suburbain, est clair, propre et bien aéré. Les locaux sont vastes, mais tout est triste : les immenses dortoirs sans séparations, les sanitaires communs (nous n'avons pas vu les cabines individuelles signalées sur les prospectus officiels), les réfectoires, les salles de classe et de jeux.
Malgré tout les espaces verts semblent suffisants.
Les installations médicales se composent de :

- un cabinet médical
- une salle de soins
- une infirmerie avec 2 chambres à 3 lits
- une chambre pour l'infirmière
- un isolement pour les contagieux.

Nous avons été reçue par la directrice et le neuropsychiatre. Ils ont bien voulu nous donner les renseignements développés ci-dessus et évoquer avec nous quelques problèmes rencontrés dans l'établissement :
Le financement a été évoqué : les crédits pour la rénovation des constructions sont très difficiles à obtenir. Il faudrait tout faire avec un petit prix de journée. Aussi celui-ci est-il en discussion actuellement.
Nous avons abordé ici un sujet nouveau : celui de l'aide que pourrait apporter la médecine scolaire. Elle ne semble pas être formée pour un dépistage d'enfants légèrement débiles. Ce sont pourtant le plus souvent les échecs scolaires répétés qui permettent de les reconnaitre.

-:-

INSTITUT MEDICO-PEDAGOGIQUE "JEAN LE TANNEUR"

Domaine de Cabirats GRADIGNAN - Tél. 20.61.11

Fondé par le Professeur RIVIERE pour les mongoliens, en 1963.

Géré par la Société Protectrice de l'Enfance.

Etablissement privé.

Financement par un prix de journée qui est de 49 Fr (ce qui leur semble favorable).

Effectif du personnel en fonctionnement :

1 psychiatre
1 pédiatre
1 orthophoniste 2 demi-journées par semaine
1 rééducatrice du langage 3 jours par semaine
1 psychologue 2 jours 1/2 par semaine
3 éducatrices spécialisées
1 jardinière d'enfants spécialisée
2 stagiaires d'école et 1 monitrice éducatrice en formation
1 aide monitrice
2 personnes en formation en cours d'emploi, dont une fait de la psychomotricité et l'autre de l'atelier
1 directeur administratif
1 éducatrice responsable pédagogique (qui fait office de directrice)
1 homme qui est à la fois comptable, économe et moniteur d'atelier
2 personnes pour les services généraux.

Effectif bénéficiaire :

L'établissement est agréé pour 50 enfants mais en pratique il y a 55 inscrits.

ADMISSION

But : c'est le développement de l'intelligence par l'observation et par des méthodes concrètes. Il faut tirer le meilleur parti des potentialités de l'enfant qui existent toujours au départ dans le domaine intellectuel, manuel, social. On recherche avant tout une réinsertion sociale et une autonomie dans la vie courante.

Origine des prises en charge : tous les organismes habituels.

Origine médicale des stagiaires : Il s'agit de troubles acquis et de troubles congénitaux.
Troubles acquis : ce sont des troubles organiques qui font suite à des traumatismes obstétricaux, à des anoxies néo-natales plus ou moins évitables ou encore à des encéphalopathies. Nous pouvons rencontrer des troubles acquis d'ordre psychique à type de débilité d'ordre affectif.
Troubles congénitaux : il peut s'agir de mongolisme ou autres anomalies chromosomiques qui vont s'accompagner de débilité et de malformations physiques fréquentes. Enfin un certain nombre de débilités n'ont pas de cause connue.

Conditions particulières d'admission : aucun niveau scolaire n'est exigé. Le quotient intellectuel doit être compris entre 0,30 et 0,65.
Les déficiences exclues sont : arriération profonde, maladies mentales graves (psychose et épilepsie mal équilibrée).

Régime : *Age d'admission*
minimum 10 ans
maximum 13 ans
Les enfants sont gardés jusqu'à 15 ans.

Sexe : masculin et féminin.

Demi-pension.

SECTIONS

Pédagogiques : elles sont divisées en 5 classes.

- une classe qui correspond au cours préparatoire.
- deux classes pré-scolaires pour les enfants moins atteints.
- deux classes d'activités de base et d'éveil qui s'occupent d'enfants dont la moitié ne parle pas.

Pré-professionnelles :

- *une section pour les garçons* qui prépare à l'entrée à l'I.M.Pro. et où l'on étudie la menuiserie, le jardinage, la manutention, la peinture.
- *une section pour les filles* où se pratique l'enseignement ménager.

Fonctionnelle : on y pratique la psychomotricité avec une méthode de relaxation originale (méthode de Wintreberg). Les enfants semblent beaucoup plus réceptifs après les séances qu'avant.

DEVENIR

Une seule voie est à peu près possible c'est l'entrée en I.M.Pro. Le recrutement dans ce Centre est tel qu'on ne prend les enfants que dans la mesure où la rééducation pourra aboutir à quelque chose de positif. En conséquence les problèmes de sortie sont assez vite résolus.

PROBLEME FAMILIAL.

La coopération des familles est habituellement faible.
Les réactions d'hyperprotection ou de rejet sont les plus habituellement rencontrées.
Les parents sont invités à venir autant que bon leur semble, mais c'est avec peine qu'on arrive à les réunir au cours de fête comme Noël ou la Fête des Mères.
Il faudrait visiter les familles. Pour cela la collaboration d'une assistante sociale serait obligatoire. Mais la perspective de la sectorisation n'a pas donné à l'établissement la possibilité d'en avoir une.

CONSIDERATIONS GENERALES SUR L'ETABLISSEMENT.

Les bâtiments sont un peu vieux, mais vastes, gais et fonctionnels.
Il n'y a pas de discipline à proprement parler. Les efforts se portent essentiellement sur les activités manuelles et éducatives.
Nous avons été reçue très gentiment et très longuement par le médecin psychiatre qui s'occupe du Centre de Tresses. Ensemble nous avons abordé différents problèmes dont celui de la sectorisation. Elle semble plus proche pour les uns, lointaine pour les autres, mais de toute façon en voie de réalisation. Pourtant le manque d'équipement devrait permettre aux établissements de garder toute leur valeur.
Nous avons ensuite parlé ensemble de l'Etablissement de l'Alouette, établissement auquel on fait facilement allusion : il nous a été une fois de plus confirmé la façon dont ce centre promet toujours beaucoup pour rendre peu, la publicité souvent voyante qu'il organise et qui incite les parents, très crédules, à confier leurs enfants, en croyant fermement à un résultat positif. Cet établissement a lui aussi ses échecs puisque on les retrouve ici et là dans les autres centres. Enfin pourquoi croirait-on à l'implantation de foyers autour de l'Alouette alors qu'ici, à Carignan, elle a été refusée, le prix de journée de 26 Fr qui était demandé semblant trop important.
L'accueil dans ce centre a été très agréable.

-:-

INSTITUT MEDICO-PEDAGOGIQUE "ST-JOSEPH"

21, rue Paul Louis LANDE - Tél. 92.72.36

Organisme fondateur : autrefois l'établissement était tenu par les Religieuses de la Sainte Famille, c'était un orphelinat. Il y a dix ans un psychiatre s'intèresse au problème et fait agréer l'I.M.P. Les Soeurs résident encore ici et s'occupent des problèmes matériels des enfants.

Etablissement privé.

Financement par un prix de journée qui est de 45 Fr, mais une augmentation de 5 Fr est demandée.

Effectif du personnel en fonctionnement :

1 psychiatre attitré
1 psychiatre vacataire pour la psychothérapie
1 psychologue à mi-temps
1 stagiaire psychologue
1 assistante sociale
2 orthophonistes à mi-temps
1 rééducateur en psychomotricité
12 ou 13 éducatrices
1 couturière
3 institutrices.

Effectif bénéficiaire :

60 enfants internes et 10 externes.

ADMISSION

But : l'âge limite maximum était autrefois de 14 ans. Cet âge limite ayant été prolongé à 16 ans, l'établissement a pu envisager une tentative de réinsertion professionnelle. C'est en fait le but essentiel recherché ici.

Origine des prises en charge : tous les organismes habituels.

Origine médicale des enfants : les troubles congénitaux sont rares. Le plus souvent il s'agit d'un handicap psychique acquis dans un milieu familial en général éthylique. Un certain nombre d'enfants ont été abandonnés. Quelques troubles associés sont rencontrés, de type psychomoteur ou sensoriel, dans la mesure où ces troubles ne sont pas dominants et sont en partie corrigés.

Conditions d'admission : aucun niveau scolaire n'est exigé. Le quotient intellectuel ne doit pas être inférieur à 0,50. Le manque d'équipement fait que l'on ne peut pas prendre les enfants physiquement dangereux.

Régime : *Age d'admission*
minimum 5 à 6 ans
maximum 10 ans.

Sexe : féminin.

Internat et externat.

SECTIONS

Pédagogique : 4 classes d'enseignement à mi-temps de type très général. L'après-midi est réservé aux activités psychomotrices et gestuelles. Sur 60 enfants, deux à trois chaque année, aboutissent au Certificat d'Etudes. Le plafond se situe en principe au niveau du cours moyen Ière année. A côté de l'enseignement d'ordre général est organisé un enseignement très pratique permettant à l'enfant de s'organiser dans la vie active (on lui apprend à remplir des chèques, des bons de poste, des papiers administratifs ...). Les filles sont même initiées à la contraception ... Les enfants travaillent en petits groupes de 5 ou 6. Les activités sportives sont groupées autour de la piscine et des classes de neige.

Fonctionnelle : elle n'existe pas à proprement parler. On peut considérer cependant qu'elle est représentée par la psychomotricité.

Pré-professionnelle : on pratique ici un entraînement à la confection industrielle. Une usine a bien voulu prêter au centre deux machines sur lesquelles les enfants apprennent à piquer des choses simples : tabliers, bleus de travail ... Ces ouvrages sont très légèrement rémunérés : 60 centimes par tablier par exemple.
Lorsqu'une certaine cadence est atteinte, les enfants sont parfois placées en usine.

DEVENIR

Le plus souvent il y a une réinsertion professionnelle en usine (couture industrielle) ou comme vendeuse ou employée de maison. Si aucun métier ne leur est donné, elles réintègrent le milieu familial, ce qui souvent est désastreux.

CONSIDERATIONS GENERALES SUR L'ETABLISSEMENT.

C'est un établissement vaste, mais très peu fonctionnel. Les locaux se prêtent très mal à un travail en petits groupes et aucune individualité n'existe pour les enfants. Nous avons remarqué la nette disproportion qui existe entre l'importance de l'enseignement et celle de la psychomotricité.
On trouve ici des enfants dont le quotient intellectuel atteint parfois 0,90 et qui pourraient, semble-t-il, tirer grand bénéfice d'un enseignement scolaire un peu plus poussé.
La psychologue qui s'est entièrement occupée de nous pendant cette visite, a exprimé un certain nombre de souhaits :

- il faudrait des ateliers protégés pour permettre aux enfants, qui ne peuvent atteindre une certaine cadence, de travailler et d'être un peu payées.
- il faudrait garder les enfants jusqu'à l'âge de 18 ans car à 16 ans elles sont encore trop "fragiles".
- il faudrait des crédits pour ouvrir dans l'établissement des ateliers d'enseignement pré-professionnel bien équipés.
- il faudrait que dans les usines davantage de postes soient réservés à des stagiaires appartenant à ce type d'établissement.

-:-

INSTITUT MEDICO-PEDAGOGIQUE "LES JOYEUX FOYERS"

19, rue Villedieu BORDEAUX - Tél. 92.87.52

Fondé par la Société Protectrice de l'Enfance de la Gironde.

Géré par cette société.

Etablissement privé.

Financement par un prix de journée qui était de 37 Fr 50 en 1970, mais une révision est demandée (49 Fr).

Effectif du personnel en fonctionnement :

Permanent :
1 directeur plus pédagogique qu'administratif
1 chef de service éducatif
4 éducatrices spécialisées
2 monitrices éducatrices
1 monitrice en formation
personnel pour les services généraux.

Vacataire :
1 médecin psychiatre
1 pédiatre
1 psychologue
1 kinésithérapeute
2 orthophonistes
1 cathéchiste.

Effectif bénéficiaire :

60 enfants.

A D M I S S I O N

But : après avoir donné une éducation de base on cherche à aboutir à une autonomie de la personnalité, bien qu'une tutelle semble à jamais nécessaire. La réinsertion pré-professionnelle semble un problème secondaire ici.

Origine des prises en charge : tous les organismes habituels.

Origine médicale des stagiaires : troubles acquis et congénitaux de type psychique, ou moteur très léger.

Conditions particulières d'admission : aucun niveau scolaire n'est exigé. Le quotient intellectuel doit être en principe compris entre 0,35 et 0,60.
Les déficiences exclues sont : les troubles somatiques trop importants (troubles moteur, conséquences d'encéphalie, sourds et aveugles) et les troubles psychotiques avérés.

Régime : *Age d'admission*
minimum 5 ans 1/2 à 6 ans
maximum environ 9 ans
Les enfants sont gardés jusqu'à 12 ans.

Sexe : masculin et féminin.

Demi-pension.

On ne parlera pas de *section* ici à proprement parler. Il s'agit de débiles profonds chez lesquels il n'est question ni de scolarité, ni de pré-apprentissage étant donné leur âge. L'éducatrice donne un enseignement basé sur des activités très concrètes (dessin, modelage, peinture) et tente d'apprendre aussi un minimum de vocabulaire. Les gros troubles du langage rencontrés chez ces débiles sont traités par l'orthophonie. Le chef du service éducatif s'occupe de la rééducation psychomotrice.

DEVENIR

Le problème familial n'existe pas ici. Les parents sont en général tout-à-fait normaux et d'un abord facile. A la sortie de l'établissement on leur conseille l'établissement de Carignan. A partir de là les enfants pourront être dirigés vers des I.M.Pro. comme Tresses.

CONSIDERATIONS GENERALES SUR L'ETABLISSEMENT.

Il s'agit d'un Centre très petit et en assez mauvais état. Les conditions de sécurité sont loin d'être remplies et on pense avec inquiètude à la vitesse d'évacuation si elle était nécessaire, évacuation de trois étages par un petit escalier où l'on ne passe qu'une personne à la fois.
L'espace vital est vraiment très réduit. Les classes et le réfectoire sont minuscules, une seule petite cour est à l'air libre.
Les locaux sont cependant bien tenus.
Nous avons été reçue par le psychiatre de l'établissement (d'un abord tout-à-fait original). L'entretien qui en a résulté ne nous a rien apporté de nouveau sur les principaux points de notre travail.
L'accueil a cependant été très chaleureux.

-:-

INSTITUT MEDICO-PEDAGOGIQUE ROUL

Centre Aéré pour les Enfants semi-éducables

Av. Roul PESSAC - Tél. 80.78.45

Fondé par le Patronnage du groupe scolaire laïque DEYRIES-SABLIERS-ARGONNE (30, rue Deyries à Bordeaux).

Géré par l'organisme fondateur.

Etablissement privé.

Financement par un prix de journée de 31 Fr 25. En outre ce Centre bénéficie d'une prime de 8 000 NF par an de la part de la municipalité de Bordeaux (c'est le seul centre à en bénéficier).

Effectif du personnel en fonctionnement :

3 éducatrices spécialisées
1 monitrice éducatrice
1 jardinière
1 moniteur d'atelier
1 moniteur de gymnastique
1 secrétaire
1 médecin généraliste
1 neuropsychiatre
1 orthophoniste
1 psychologue
1 directrice
2 personnes pour la cuisine.

Effectif bénéficiaire :

45 enfants.

A D M I S S I O N

But : il est très souple. Les enfants admis ici étant des débiles profonds, on tente simplement de rendre l'insertion familiale possible dans des conditions à peu près normales.

Prise en charge par la Sécurité Sociale et l'Aide Sociale.

Origine médicale des enfants : ce sont essentiellement des malades mentaux (débiles profonds et mongoliens). Des troubles sensoriels sont souvent associés (gros troubles de la parole en particulier). On trouve très peu d'atteintes motrices.

Conditions particulières d'admission : aucun niveau scolaire n'est bien sûr exigé. On ne prend pas les infirmes moteurs, ni les déments dangereux à cause d'un manque de matériel.

Régime : *Age d'admission*
minimum 4 ans
maximum 14 ans

Sexe : masculin et féminin.

Demi-pension.

S E C T I O N S

Il n'y a pas de *section fonctionnelle* ni *professionnelle*.

Section pédagogique : il existe une classe pour les plus atteints où on tente simplement de les faire tenir tranquilles ... Cette classe est particulièrement difficile à diriger.
On compte ensuite une classe pour 6 à 8 enfants où on essaie de leur apprendre à vivre de la façon la plus autonome possible. Il s'agit de rendre certains gestes automatiques.
Il n'est bien sûr pas question de scolarité.
C'est une rééducation très difficile à réaliser et on ne peut qu'être frappée par la bonne volonté des jeunes femmes qui s'en occupent.
On arrive aussi à rééduquer le langage de certains mongoliens.
Les enfants suivent les horaires scolaires habituels.
Ils sont gardés dans l'établissement jusqu'à l'âge limite si c'est nécessaire, et parfois même au-delà.
Pas de sanction terminale envisageable.

DEVENIR

Certains enfants iront en I.M.Pro. (les plus doués bien sûr).
D'autres vont dans leur famille dans la mesure où ils sont supportables.
Ceux qui semblent incapables de progrès sont placés en hôpitaux psychiatriques.
La Sécurité Sociale ne prend les enfants en charge que jusqu'à 25 ans. Après 25 ans, la prise en charge étant supprimée, les problèmes commencent à se poser.

CONSIDERATIONS GENERALES SUR L'ETABLISSEMENT.

Cet établissement a été un des premiers à s'occuper en Gironde des débiles profonds. C'est Madame MARCON, la fondatrice, dont les mérites nous ont été vantés dans bien d'autres établissements, qui nous a particulièrement bien accueillie et renseignée.
Elle a devant nous évoqué ces quelques conclusions :
le prix de journée est trop faible, en conséquence le matériel éducatif est réduit au minimum. Cependant il semble que cela n'ait pas une importance capitale pour l'amélioration de ces enfants.
D'autre part, il y a trop d'enfants par rapport aux moyens disponibles.
Le problème matériel crée des heurts entre les familles et le centre, les parents étant très exigeants en ce qui concerne leurs enfants, mais étant fort peu conscients de leur état réel. Ils dépensent des sommes très importantes en orthophonie et autres rééducations, souvent bien inutilement, compte tenu du faible quotient intellectuel de ces enfants. Certains arrivent à coûter 120 NF par jour à la société, sans que leurs progrès puissent le justifier. C'est un état de chose que les médecins ne comprennent pas toujours.
Des centres très équipés comme l'Alouette attirent très facilement de nombreuses demandes. Mais le financement de tels établissements sera-t-il longtemps solide ? Et les enfants en tireront-ils toujours un bon parti ? On manque de recul pour répondre à toutes ces questions.

-:-

INSTITUT MEDICO-PEDAGOGIQUE "AU VIEUX MOULIN"

POTEAU d'YVRAC - Route de Libourne - Tél. 30.52.45

Fondé en janvier 1968 en même temps que l'Institut médico-professionnel de Tresses, et par la même association.
Etablissement *géré* comme celui de Tresses.

Etablissement privé à but non lucratif.

Financé exclusivement par le prix de journée 35 Fr en 1971.

Effectif du personnel en fonctionnement :

1 psychiatre
1 psychologue (demi-journée par semaine)
1 orthophoniste (demi-journée par semaine)
1 professeur d'éducation physique
6 éducatrices dont : 1 éducatrice spécialisée pour le scolaire
1 éducatrice spécialisée pour les travaux manuels
1 éducatrice spécialisée en couture
1 éducatrice de cuisine non spécialisée
1 monitrice éducatrice en action d'adaptation pour la psychomotricité et l'expression
1 directrice pédagogique.

Pas d'agent de services généraux.
Le travail d'entretien est fait par les adolescentes, et tout ce qui est administratif se fait à Tresses.

Effectif bénéficiaire :

Etablissement agréé pour 40 enfants, en fait il y en a 50.

A D M I S S I O N

But : . éducation générale
. socialisation
. psychothérapie
. formation professionnelle.

Prise en charge : tous les organismes habituels.

Origine médicale des enfants : Très souvent, il s'agit de débilités socio-familiales. Il y a aussi quelques filles mongoliennes, des enfants présentant des troubles de causes obstétricales avec anoxie. Il y a également quelques encéphalopathies, et quelques psychoses. L'handicap est essentiellement psychique, mais les troubles associés sont fréquents. Il s'agit soit d'épilepsie soit de troubles moteurs ou sensoriels (myopie grave, mutisme, etc ...).

Conditions d'admission : aucun niveau scolaire n'est exigé. Le quotient intellectuel est compris entre 0,30 et 0,65 en principe. Le chiffre de 0,65 n'est jamais dépassé. En effet, au-delà l'adaptation au Centre semble impossible. Par contre on accepte beaucoup de chiffres inférieurs à 30.
Déficiences exclues : comitiaux non stabilisés, gros troubles associés dominants.

Régime : *Age d'admission*
minimum 13 ans
maximum 18 ans
Les enfants peuvent être gardés jusqu'à 20 ans.

Sexe : Féminin.

Demi-pension.

SECTIONS

CAS DES DEBILES MOYENNES.

C'est la section où les demandes sont les plus nombreuses. Elle est divisée en 3 groupes :
. 1 groupe de maturation,
. 1 groupe de progression,
. 1 groupe de formation professionnelle qui cependant n'est jamais une activité dominante, les placements de ces débiles étant toujours limités aux postes de manoeuvres.
La scolarité est limitée à 2 heures par jour. Le niveau maximum atteint étant celui du cours élémentaire 2ème année.

De plus, chaque jour, une heure de psychomotricité est organisée, elle semble d'ailleurs avoir une très grande importance pour ces débiles moyennes.
La scolarisation ne se termine jamais par un diplôme. Dans le centre on insiste d'ailleurs davantage sur les activités d'expression qui permettront une meilleure adaptation au travail et une bonne insertion sociale.

CAS DES DEBILES PROFONDES.

Elles sont divisées en 2 groupes bien séparés. Dans le premier on fait du dégrossissage en activité manuelle, dans le second, un peu plus stabilisé, on fait un peu de scolaire.

D E V E N I R

Les débouchés sont semblables à ceux du Centre de Tresses, le placement en Centre d'Aide par le Travail semblant là aussi la meilleure solution.

CONSIDERATIONS GENERALES SUR L'ETABLISSEMENT.

Nous avons visité les locaux avec la Directrice. Ils sont extrêmement exigus, mais les possibilités d'agrandissement existantes sont déjà exploitées. La plus grande partie des travaux effectués ici, l'est par les garçons du Centre de Tresses.
Au rez-de-chaussée nous trouvons une grande salle de sport bien équipée, une salle à manger et une cuisine où tout le travail est fait par les adolescentes.
Il existe aussi un atelier de couture, de lavage et de repassage où sont réellement et bien exécutés des travaux simples tels que marionnettes, tabliers, tricots, etc ...
Les travaux manuels sont réalisés sur commande et l'argent retiré revient directement aux adolescentes pour leurs loisirs.
A l'étage on trouve le bureau de la Directrice, deux salles de classe très petites, et une salle d'activités manuelles (osier, découpage du bois, dessins, etc ...). En ce moment on tente d'apprendre aux enfants des notions de prévention routière.

L'ambiance du Centre est restée très familiale. Les résultats obtenus sont faibles vu l'état de débilité des enfants, et sont ici reconnus comme tels.
Nous avons aussi parlé de l'établissement de l'Alouette qui, pour la directrice, serait en déclin.
Il n'y aurait chez eux que 4 dossiers en attente.

-:-

INSTITUT MEDICO-PEDAGOGIQUE "ST-VINCENT"

Domaine de Lamothe-Lescure EYSINES - Tél. 25.25.23

Fondé par les Filles de la Charité de St-Vincent de Paul, l'établissement a été transformé en I.M.P. il y a 7 ans, le 1.10.1963.

Géré par l'association fondatrice.

Etablissement privé à but non lucratif.

Financement par un prix de journée : 48 Fr

Effectif du personnel en fonctionnement :

2 médecins psychiatres
1 psychologue
1 professeur de gymnastique pour des groupes de 8 & 10 enfants, et qui pratique une rééducation respiratoire. (l'enseignement peut être individuel).
3 institutrices
2 techniciennes d'enseignement ménager
1 technicienne en couture et 1 en repassage
5 éducatrices titulaires
3 éducatrices roulantes dont 2 stagiaires en 2ème et 3ème année d'étude
1 éducatrice chef laïque
1 directrice pédagogue.

Effectif bénéficiaire :

62 internes et 6 externes.

ADMISSION

But : réinsertion professionnelle et sociale.

Prise en charge : tous les organismes habituels, sauf la Justice.

Origine médicale des enfants : troubles acquis essentiellement psychiques à cause d'un milieu familial inapte (abandon, éthylisme).

Conditions particulières d'admission : aucun niveau scolaire n'est exigé. Le quotient intellectuel ne doit pas être inférieur à 0,65 et ne dépasse en général pas 0,85. On ne prend pas les enfants épileptiques, ni les déficiences motrices graves.

Régime : *Age d'admission*
minimum 14 ans
maximum 17 à 18 ans.

Sexe : féminin.

Internat et externat.

SECTIONS

Fonctionnelle : elle n'existe pas.

Pédagogique et pré-professionnelle : à l'arrivée dans le Centre les filles de 14 ans sont divisées en deux groupes suivant leur niveau.
De 9 Heures à 10 Heures 30 tous les matins : éducation de l'attention et des gestes. Le reste de la matinée est consacré à la classe. Au minimum on apprend à lire, à écrire et compter, au maximum on suit le niveau du cours élémentaire.
L'après-midi est consacré à la couture, au repassage, à l'enseignement ménager en général ou à la gymnastique.
Un après-midi par semaine est réservé à des activités d'atelier (pliage de cartons ou montage de bouchons de parfumerie).
La 1ère et 2ème année tentent de conduire au Certificat d'Etudes. La classe se fait l'après-midi, le matin est consacré au repassage ou à la couture.
Toutes celles qui sortent de 2ème année, qu'elles aient obtenu ou non le Certificat d'Etudes, suivent alors un enseignement général très réduit (un après-midi par semaine, le reste du temps étant entièrement consacré à l'atelier, à l'enseignement ménager, à la couture, au pressing ...). Les enfants qui se destinent à être employée de maison font, une fois par semaine, une journée complète de travail.
Le passage d'une classe à l'autre est automatique et ne dépend pas du niveau.

En effet chaque classe comprend plusieurs sections et chaque élève en trouve au moins une à sa convenance. Les élèves sont gardées 3 ans ou même 4 ans. Elles ne passent pas d'autres examens que le Certificat d'Etudes auquel accèdent seulement 2 % des enfants. La possibilité d'une journée par semaine de stage dans un atelier d'I.M.Pro. permet une petite rémunération. Une partie en est laissée aux enfants, le reste sert à équiper des ateliers. Cet I.M.P. va probablement accèder au stade d'I.M.Pro.

D E V E N I R

Les meilleures obtiennent leur Certificat d'Etudes et sont reprises dans un milieu professionnel. Les moins douées, environ 2 chaque année, vont dans des ateliers protégés. Beaucoup deviennent employées de maison. Certaines enfin repartent dans leur milieu familial. Celles qui ont leur Certificat d'Etudes et qui le désirent, vont à Cheverus poursuivre un enseignement général et deviendront au maximum, par exemple, aide-soignantes .
Pour les jeunes employées de maison se pose le problème de la bonne volonté du patron.
Un certain nombre de jeunes filles se marient, mais restent bien souvent en contact avec l'établissement.

CONSIDERATIONS GENERALES SUR L'ETABLISSEMENT.

Nous avons été accueillie par une jeune Soeur directrice dont l'esprit très ouvert permettait toutes les discussions. Nous avons visité ensemble de vastes locaux clairs et modernes, situés à la campagne.
La vie de groupe est rendue la plus libre et la plus familiale possible : en conséquence se pose un petit problème de fugues. Chaque groupe possède sa salle à manger. Les dortoirs sont de 5 lits, mais la construction de box est en projet.
Les enfants elles-mêmes s'occupent de l'entretien de leurs affaires.
Nous avons abordé le problème des éducateurs : on pense ici aussi que les éducatrices ont la fâcheuse tendance de se prendre pour des psychiatres en herbe. Si elles s'oc-

cupent d'un groupe, elles sont incapables de s'intéresser au groupe voisin. L'éducation de chaque groupe est donc dissemblable. Certaines éducatrices mettent en application des principes très rigides, ne tolérant aucune vie intime, limitant la libre expression, interdisant les décorations murales. Il semble nécessaire de laisser aux enfants un peu de liberté et d'accepter leur monde, même s'il n'est pas parfait, tout en leur ouvrant les yeux vers ce qui nous semble être le plus proche de la vérité. Nous avons également abordé le problème du financement qui semble être rendu difficile par une dualité existant entre le Ministère de la Santé et le Ministère de l'Education Nationale.

-:-

REHABILITATION DES ENFANTS HANDICAPES

SENSORIELS

MOTEURS

==========

CENTRES S'OCCUPANT D'HANDICAPES DE TYPE SENSORIEL

Nous étudierons tout d'abord deux Centres s'occupant d'enfants inadaptés sensoriels :

. le premier reçoit des enfants atteints de troubles de l'audition et du langage,

. le deuxième reçoit les enfants amblyopes et faibles de la vue.

Ces deux Centres utilisent des méthodes de travail normales grâce à l'aide d'appareillages divers. C'est là que se situe la différence avec les Centres pour handicapés sensoriels complets (sourds, muets et aveugles) pour lesquels on est obligé de recourir à des techniques très spécialisées.

Nous étudierons ensuite trois centres pour handicapés sensoriels complets. Ces établissements assurent aux enfants et adolescents un enseignement général, une rééducation fonctionnelle et professionnelle par des méthodes appropriées.

Nous verrons

. un centre pour aveugles
"INSTITUTION DES JEUNES FILLES AVEUGLES" de TALENCE,

. un centre pour sourds-muets et jeunes aveugles
"CENTRE DE LA RUE DE MARSEILLE"
. un centre pour sourds
"CHATEAU DE LA BARTHE" GRADIGNAN.

Contrairement à l'étude des I.M.P. et I.M.Pro., il ne nous semble pas possible de faire un schéma global de leur organisation. Chacun de ces centres présente une originalité. Nous la découvrirons dans l'étude analytique qui suit.

Il est cependant utile de remarquer d'emblée que, si pour les I.M.P. et I.M.Pro. le nombre de demandes d'admission insatisfaites est des plus raisonnables, il n'en est pas de même dans ces centres beaucoup moins nombreux et plus spécialisés.

-:-

CENTRE DE REEDUCATION DES INADAPTES SENSORIELS

CENTRE DE L'AUDITION ET DU LANGAGE

Av. Bon Air MERIGNAC - Tél. 47.15.94

Fondé : . du point de vue administratif par la section des Oeuvres de l'Enfance,
. du point de vue technique par le Centre de Phonodiologie de l'hôpital St-André de Bordeaux (service du Professeur PORTMANN).
Avant 1955 ce Centre était à LORMONT.

Géré par l'organisme fondateur.

Etablissement privé.

Financement par un prix de journée. Actuellement le chiffre en est donné par la Préfecture. Il est de 46 Fr. Il doit être augmenté de 16 %.

Effectif du personnel en fonctionnement :

17 personnes sont employées à temps complet.
22 sont vacataires.

Parmi les vacataires nous trouvons :
1 médecin généraliste
1 médecin O.R.L.
5 rééducateurs de langage (1 pour 8 enfants)
3 orthophonistes, chefs de service
1 psychologue
1 audiométriste.

A temps complet nous trouvons :
5 monitrices éducatrices
1 directrice et son adjointe
5 employées de maison.

Effectif bénéficiaire :

40 enfants maximum.
L'établissement est toujours complet.

ADMISSION

But : il s'agit de remettre l'enfant dans le circuit normal de vie et de permettre une scolarité. Mais il s'agit davantage encore de rééduquer le langage et de le conserver à ceux qui l'avaient acquis mais qui l'ont perdu depuis le début de la surdité (car ils n'entendent plus ce qu'ils disent).

Prise en charge : tous les organismes habituels.

Origine médicale des enfants : ils souffrent essentiellement d'une surdité acquise à laquelle viennent s'ajouter quelques troubles du comportement dûs à l'atteinte sensorielle. Mais l'enfant est très vite repris en main dans ce domaine.

Conditions d'admission : aucun niveau scolaire n'est exigé (il n'est pas question de scolarisation ici). Le quotient intellectuel doit être normal. On s'occupe ici des énurétiques qui, à 5 ans, sont, parait-il, encore très nombreux. Les gros troubles moteurs ne sont pas acceptés.

Régime : *Age d'admission*
minimum 5 ans
maximum 9 ans : à cet âge la rééducation doit être terminée.

Sexe : masculin et féminin.

Internat (mais le contact avec les familles reste très régulier puisqu'on les oblige à venir chercher l'enfant tous les 15 jours).

SECTIONS

Il n'y a pas de *section pédagogique* ni *professionnelle*.

Nous trouvons *uniquement une section fonctionnelle*.

La durée de l'enseignement est de 5 ans. Après une première classe de démutisation, les enfants sont répartis "en groupes de langage". On leur apprend à lire et on prépare la scolarisation sans en faire.
Les contacts avec le monde entendant sont multipliés.

L'acquisition du langage est le principal problème. Pour cela on utilise la méthode de Borel-Maisoni.
Les salles de rééducation sont équipées d'un système acoustique appelé boucle magnétique. Ce sont des salles insonorisées dans lesquelles l'enfant capte tout ce qui est dit, quel que soit l'endroit du micro. Les élèves sont équipés d'appareils qui coûtent 800 Fr pièce et qui sont très peu remboursés par la Sécurité Sociale.

D E V E N I R

Ils sont soit mis en classe de demi-sourds, soit mis au cours élémentaire pour y suivre souvent une scolarité presque normale.

CONSIDERATIONS GENERALES.

Les locaux : il s'agit d'un ensemble ultra-moderne, assez joli et très rationnel, situé en pleine campagne.
Le rez-de-chaussée abrite :
- d'un côté tout ce qui est rééducation,
- de l'autre tout ce qui est administratif, éducatif, et les salles de séjour.

Au premier étage nous trouvons les dortoirs et l'infirmerie. L'internat des éducatrices se trouve au même niveau que celui des enfants, mais en est indépendant.
Chaque nuit une éducatrice est de garde dans une chambre située au milieu des dortoirs. Ces derniers sont de 6, 3 ou 2 lits, réservés d'un côté aux garçons et de l'autre aux filles.

Vie de tous les jours : les enfants sont pris en charge de 9 H. à 12 H. et de 13 H. à 16 H. Le reste du temps les éducatrices jouent le rôle de mamans : elles s'occupent de la toilette, du petit déjeuner, du repas de midi et de la soirée à partir de 16 H., qui est occupée par les travaux manuels, la télévision et le dîner. Seules les éducatrices voient les enfants qui n'ont strictement aucun contact avec le reste du personnel. Ce contact serait, paraît-il, préjudiciable (violation du secret professionnel, manque de patience et de compétence ...).

Discipline : Elle est extrêmement stricte. Tout est classé tant le personnel que les enfants ou les choses matérielles. Tous les bureaux et réserves sont fermés à clef. On exige des parents, dès l'admission, un certain nombre de choses en particulier des contacts permanents avec l'enfant et un trousseau complet, qui peut être fourni puisque les parents n'ont plus l'enfant à charge. La rigidité de la direction a, semble-t-il, pour but de ne pas perdre de temps. A cet âge la rééducation doit être très rapide.

Nous avons été accueillie dans ce Centre par la directrice qui nous a communiqué les renseignements ci-dessus, et visité l'établissement avec son adjointe.

-:-

CENTRE POUR GARCONS AMBLYOPES ET FAIBLES DE LA VUE

Av. Aristide Briand LES EYQUEMPS MERIGNAC - Tél. 23.57.26

Fondé par l'Association du Patronage de l'Institution régionale des sourds et aveugles, 61, rue de Marseille à BORDEAUX.

Géré par l'organisme fondateur.

Etablissement privé.

Financement par un prix de journée qui était de 41 Fr en 1970.

Effectif du personnel en fonctionnement :

3 instituteurs
2 éducateurs qui font de la gymnastique spécialisée
1 médecin généraliste
2 ophtalmologistes
1 psychiatre
1 psychologue.

Effectif bénéficiaire :

31 internes et quelques demi-pensionnaires.

A D M I S S I O N

But : récupération visuelle des amblyopes et récupération scolaire des amblyopes pour leur permettre de rejoindre les classes normales de l'Education Nationale ou de recevoir une formation professionnelle de type courant.

Origine des prises en charge : Aide sociale et surtout Sécurité sociale.

Origine médicale des stagiaires : malades mentaux légers et enfants atteints de troubles de la vue le plus souvent congénitaux (cataractes ...). Ces troubles peuvent être reconnus dans la plus petite enfance ou dépistés plus tard à l'école.
L'amblyopie est, bien sûr, un des troubles le plus souvent rencontrés ici.

Conditions particulières d'admission : aucun niveau scolaire n'est exigé. Le quotient intellectuel souhaité est au minimum de 0,70 (mais on fait quelques dérogations). Les enfants doivent être d'âge scolaire, avoir une vue faible et nécessiter un traitement de l'amblyopie ou des autres troubles visuels. Sont exclus les enfants dont le niveau scolaire est supérieur à celui de la VIème, les infirmités sensorielles complètes (aveugles et sourds) et les débilités trop importantes.

Régime : *Age d'admission*
minimum 7 ans
maximum 12 ans.
Les enfants sont gardés jusqu'à 14 ans.

Sexe : masculin.

Internat et demi-pension.

S E C T I O N S

Professionnelle : il n'y en a pas.

Pédagogique : elle est composée de trois classes, une classe préparatoire pour les plus jeunes où l'on apprend à lire, écrire et compter et où sont pratiquées des activités manuelles (puzzle, découpage, peinture ...), un cours élémentaire 1 et 2, un cours moyen 1 et 2. Les études durent 5 ans. Dans ce milieu très familial et protégé, les enfants font des progrès étonnants. Il ne faut pas leur parler de leur infirmité, mais les traiter au maximum comme des enfants normaux. Le psychisme a une grosse influence sur la vue. Certains enfants avec 1/10 voient mieux que d'autres avec 3/10.
Les enfants utilisent des méthodes d'éducation normales et habituelles. Très vite ils écrivent normalement et lisent sur des ouvrages classiques pour enfants à une vitesse très convenable (nous avons pu assister à une séance de travail). Grâce à des pupitres inclinables, spécialement conçus, il a été possible de supprimer les attitudes vicieuses.
Les enfants les plus grands sont en ateliers à partir de 16 H. 30 tous les après-midi, dans un but purement

éducatif. Ils font du modelage, du moulage, du tissage, de la peinture, du jardinage, du piquage, des constructions diverses, de la corde armée, de la sculpture sur pierre ...).

Fonctionnelle : elle s'occupe essentiellement de la rééducation de la vue qui se fait dans une salle parfaitement équipée. Le traitement est essayé sur tous les enfants. Ceux qui sont susceptibles d'en profiter en suivent un, de 1 à 2 mois chaque année, parfois plus. Tout dépend de la fragilité de leur vue.
La classe est faite chaque jour et comprend des séances de psychomotricité régulières.

Sanctions terminales : il n'y en a pas de bien définie. Cette année 4 enfants vont entrer en VIème, et 2 auront leur Certificat d'Etudes.

D E V E N I R

La réintégration sociale et familiale se fait dans la mesure du possible. Les parents de ces jeunes enfants ont toujours besoin d'une aide morale soutenue, l'avenir de leurs enfants leur paraissant inquiètant.
C'est ainsi que se fait l'orientation de sortie :
. vers un enseignement normal, ou
. vers un lycée technique, ou
. vers une école d'agriculture (ceci surtout pour les déficients visuels non amblyopes), ou
. vers les maisons familiales, ou
. vers un établissement pour aveugles (pour les plus atteints et dans le but de leur apprendre un métier).

CONSIDERATIONS GENERALES SUR L'ETABLISSEMENT.

Il s'agit d'une vaste et vieille demeure située à la campagne et tenue par des Pères. Nous avons été très agréablement reçue par le directeur qui nous a communiqué toutes les informations utiles et nous a fait visiter la maison.
Le Centre est au sein d'un parc de 3 hectares. Ce terrain était autrefois destiné à accueillir 160 aveugles. On y a reçu des amblyopes et cela semble préférable. Tout d'abord 160 est un chiffre trop important pour des aveugles; en-

suite, la proximité de l'aéroport entraîne des bruits trop douloureux aux oreilles des aveugles.
Les locaux sont vastes et en réfection progressive bien que l'argent manque.
L'ambiance semble extrêmement familiale et reposante et les enfants évoluent de façon très à l'aise dans ce milieu protégé.

-:-

INSTITUTION DES JEUNES FILLES AVEUGLES

Place de l'Eglise TALENCE - Tél. 92.79.54

Fondé depuis près d'un siècle, ce Centre a été pris en charge par la Congrégation actuelle il y a 55 ans.

Géré par l'Association de Patronnage des jeunes aveugles de Talence.

Etablissement privé.

Financement par un prix de journée donné par l'Aide sanitaire et sociale et par la Sécurité Sociale. Ce prix de journée est de 51 Fr 60.

Effectif du personnel en fonctionnement :

8 éducatrices scolaires
4 éducatrices spécialisées ou monitrices éducatrices
1 éducatrice technique
3 éducatrices musicales (2 à temps complet et 1 à demi-temps)
1 monitrice d'enseignement ménager
1 jardinière d'enfants
1 infirmière
1 psychologue
1 médecin généraliste 1 fois tous les 15 jours
1 psychiatre à la demande
1 kinésithérapeute 2 fois par semaine
1 moniteur d'éducation physique 18 heures par semaine
7 personnes pour les services généraux.

Effectif bénéficiaire :

60 jeunes filles.

A D M I S S I O N

But : il est, d'une part, de donner une éducation spécialisée et d'aboutir à un maximum d'autonomie, et, d'autre part, d'apprendre le braille à ces jeunes aveugles.

Prise en charge : tous les organismes habituels.

Origine médicale des enfants : le plus souvent il s'agit de troubles congénitaux, mais on trouve aussi des enfants accidentés. L'handicap dominant restant la cécité, on peut trouver des troubles associés de type psychique léger, moteur (2 en ce moment) et sensoriel (2 cas de troubles du langage sont actuellement dans le centre, ainsi qu'un mutisme), 20 enfants environ ont un handicap associé cette année.

Conditions d'admission : l'enfant doit être rééducable avec un quotient intellectuel normal ou supérieur. Le quotient intellectuel ne descend jamais au-dessous de 0,70.
Sont exclues : la débilité profonde et les infirmités motrices graves.

Régime : *Age d'admission*
minimum 4 ans
maximum 16 ans.
On garde les enfants jusqu'à 21 ans au plus tard.

Sexe : masculin et féminin (mais uniquement masculin pour les petits de 4 à 6 ans).

Internat, les cas de demi-pension étant rares.

S E C T I O N

Essentiellement pédagogique. Elle comprend 5 classes maternelles et des classes de cours préparatoire, élémentaire et moyen. La majorité des enfants accède au C.E.P. rarement au B.E.P.C. Un enseignement technique ménager est aussi organisé.
Un certain nombre d'enfants suivent à l'extérieur de l'établissement un enseignement normal avec recyclage le soir au Centre. L'enseignement dispensé dans l'établissement reste très spécialisé et se fait en braille.

D E V E N I R

La musique offre de gros débouchés mais d'autres métiers restent possibles : ce sont les métiers administratifs, la kinésithérapie, le secrétariat, la vannerie fine, et le tricot main ou machine.
Les problèmes sont très peu nombreux avec les familles.
L'avenir lointain de ces enfants est assez préoccupant.
Il faudrait, pour ces enfants, envisager la création de foyers.

CONSIDERATIONS GENERALES SUR L'ETABLISSEMENT.

Nous avons été reçue dans ce Centre par la Soeur directrice de façon tout-à-fait agréable. C'est avec elle que nous avons pu visiter les installations, constater leur bonne tenue et la très agréable ambiance qui semble y règner.
Il s'agit d'une grande maison située dans un parc commun avec l'école Notre Dame dont s'occupe la même congrégation religieuse.
Au rez-de-chaussée se trouve un grand hall d'entrée, un parloir, une classe de tout petits et une vaste salle de séjour qui sert également de foyer et qui possède jeux et discothèque.
Dans la cour ont été construites des classes préfabriquées et les ateliers de tricot et de vannerie. Les objets de vannerie sont particulièrement jolis et exécutés sous la surveillance d'une monitrice éducatrice semblant avoir beaucoup de dévouement et de goût. Dans ces ateliers sont aussi réalisés des dessins sur bois à l'aide de graines peintes et vernies, des poteries, de la corde armée et du raphia.
A l'étage se trouvent les dortoirs dont la disposition permet à chaque enfant de s'isoler. Le sanitaire est complet et comprend des douches individuelles.
Nous trouvons également à ce niveau une infirmerie avec 4 lits et 2 chambres d'isolement, une lingerie, et une salle de repassage et raccommodage. Toutes ces installations sont extrêmement propres et accueillantes.
Toute une partie de l'établissement est réservée à l'étude de la musique.

On y trouve plusieurs cabines d'isolement pour les différents instruments.
Les enfants les plus douées peuvent jouer de l'orgue à la chapelle.
En dehors des activités éducatives, le sport est couramment pratiqué avec les enfants de l'école voisine.
Les jeunes aveugles ont, en outre, la possibilité de faire du patinage.

-:-

INSTITUT NATIONAL DES JEUNES SOURDES DE BORDEAUX

Route de Bordeaux GRADIGNAN - Tél. 21.52.25

Fondé en 1785 sur l'initiative de l'abbé SICARD, disciple de l'abbé de L'EPEE. La Convention en fit un établissement d'état en 1793. Une décision ministérielle du 6 juillet 1960 a consacré la nouvelle dénomination.

L'institut est *géré* par le Ministère de la Santé Publique.

Etablissement privé.

Financement : les taux de pension et de demi-pension ainsi que les frais d'entretien du trousseau et des fournitures sont fixés par arrêté interministériel. Les frais dûs par les familles sont exigibles d'avance et par terme. Les frais de séjour sont compensés par l'attribution de l'allocation d'éducation spécialisée créée par la loi du 31 juillet 1963. Ces frais peuvent également être pris en charge par l'Aide Sociale aux infirmes et grands infirmes, suivant la situation de la famille.

Effectif du personnel en fonctionnement :

A temps partiel

14 surveillantes au pair (souvent des étudiantes qui travaillent le soir)
2 médecins généralistes
1 neuropsychiatre
2 médecins ORL
1 dentiste
1 psychologue
2 professeurs d'enseignement technique pour la peinture et la reliure.

A temps complet

21 professeurs d'enseignement général
8 professeurs d'enseignement professionnel
25 éducatrices ou assimilées (1 diplômée sur 2)
1 maitre d'éducation physique
7 personnes pour l'administration et le service social.
Le personnel de service se compose de 39 personnes dont 2 infirmières.

Effectif bénéficiaire :
215 enfants.

ADMISSION

But : le but poursuivi à l'institut est non seulement de donner aux élèves des connaissances pratiques, mais de les intégrer dans leur milieu familial et dans la société, et de favoriser le plein épanouissement de leurs facultés.

Prise en charge : uniquement par l'Aide sociale pour les familles nécessiteuses.

Origine médicale des enfants : le Centre accueille des enfants sourdes et demi-sourdes, à la suite d'atteintes congénitales ou acquises très jeunes. Sont acceptés les déficits psychiques légers à la condition qu'ils ne soient pas congénitaux. En fait il s'agit surtout de troubles du caractère liés à une séparation mal tolérée.

Conditions particulières d'admission : aucun niveau scolaire n'est exigé. Le quotient intellectuel doit être normal ou sub-normal.
Sont exclues : la débilité et toutes les déficiences en général incompatibles avec la rééducation et que dépiste un examen neurologique et neuropsychique.

Régime : *Age d'admission*
minimum 3 ans
maximum 16 ans.
Les enfants peuvent être gardés jusqu'à 21 ans.

Sexe : masculin et féminin. Les garçons sont admis de 3 à 7 ans. Les garçons plus âgés sont en demi-pension afin de suivre un enseignement secondaire ou professionnel.
Il s'agit en général d'un régime *d'internat ou de demi-pension*, les externes étant très peu nombreux.

SECTIONS

Pédagogique : l'enseignement est assuré par des professeurs diplomés des instituts nationaux. L'enseignement est donné gratuitement, ainsi que les fournitures scolaires courantes.

La durée moyenne des études est de 12 ans. Les enfants sont divisés en 21 groupes constituant 21 classes. L'éducation spéciale dispensée à l'institut a pour but d'amener progressivement les enfants sourds et demi-sourds à parler, écrire, comprendre et employer le langage usuel sous ses formes orales et écrites, à lire sur les lèvres, à utiliser une prothèse auditive et à acquérir les connaissances générales primaires. Un petit nombre d'enfants pourra suivre un enseignement secondaire de premier cycle aboutissant au B.E.P.C. Les classes sont équipées d'appareils amplificateurs électro-accoustiques pour l'utilisation des restes auditifs des enfants. L'éducation auditive à l'aide de prothèses individuelles est pratiquée dans les classes et les divers locaux de l'institut.

Fonctionnelle : il s'agit de la rééducation du trouble sensoriel. Les enfants les plus jeunes sont pris en charge par des professeurs assistés de l'orthophoniste et la rééducation se fait en classe et en cabine. La formation de ces professeurs spécialisés demande 4 années d'études dont 2 années de stage passées dans différents établissements (il existe 4 instituts nationaux).

Professionnelle : à partir de 14 ans les enfants reçoivent en même temps que l'instruction générale un enseignement professionnel basé sur leurs aptitudes et leurs goûts. La formation professionnelle existe pour les spécialités suivantes : enseignement ménager, industrie du vêtement, photographie (retouche) emplois de bureau, aides-comptables, reliure, et peinture sur céramique et porcelaine. A la fin de l'apprentissage les enfants passent les épreuves pratiques du C.A.P. Ceux qui réussissent reçoivent un Certificat d'Aptitude pratique. Certains s'arrêtent là, d'autres tentent de réussir aux épreuves théoriques du C.A.P. où le gros handicap pour eux est le langage. On peut compter néanmoins chaque année, un certain nombre de résultats positifs.

D E V E N I R

Il est fonction de la famille et des désirs de l'enfant. L'assistante sociale s'efforce tout d'abord de réussir la réinsertion familiale. Lorsque celle-ci n'est pas possible un foyer de remplacement est recherché. C'est encore elle qui se charge de trouver des débouchés sur le marché du travail. Il ne faut pas oublier que les jeunes filles sortent du centre souvent à l'âge de 21 ans. On ne peut plus faire alors d'elles ce que l'on voudrait. Une association d'anciennes élèves semble apporter un soutien moral conséquent.

CONSIDERATIONS GENERALES SUR L'ETABLISSEMENT.

L'établissement se trouve dans une magnifique propriété et se compose de plusieurs bâtiments très modernes groupés autour du château initial qui abrite la direction et tous les services administratifs. Lorsqu'on en sort on se trouve devant un bâtiment très récent et moderne, destiné à loger les éducatrices qui encadrent les enfants en-dehors des heures de classe ou d'atelier. Ce même bâtiment abrite 12 chambres individuelles de grand luxe pour les jeunes filles les plus âgées. Chaque chambre possède son cabinet de toilette. Il existe en plus une salle de bain commune complète.

Au rez-de-chaussée se trouve une salle d'étude équipée des machines nécessaires à l'apprentissage des métiers de bureaux, ainsi qu'une salle de classe. Toutes les pièces sont insonorisées et équipées de la boucle magnétique. Les larges baies vitrées ouvrent sur des arbres et des pelouses.

Il existe par ailleurs quatre autres bâtiments moins modernes, mais encore très accueillants qui comprennent chacun des salles d'étude, des salles de jeux, des ateliers, et des dortoirs séparés en box de 6 lits. Le sanitaire est réparti en cabines. Il en existe une pour 2 enfants.

Le sanitaire commun est réservé aux tout petits pour de simples raisons de commodité.

Un bâtiment abrite le service médical et la lingerie. Nous ne l'avons pas visité. Nous savons cependant qu'il comprend des salles d'examen avec appareil de radiographie, une cabine d'audiométrie, et un cabinet dentaire. Les examens audiométriques sont pratiqués à l'entrée des enfants

et renouvelés au cours de la scolarité afin de rechercher les restes auditifs utilisables dans l'enseignement.
Un dernier bâtiment abrite les cuisines et les réfectoires.
Il nous faut enfin signaler l'existence d'une très jolie chapelle moderne dont les vitraux sont assez remarquables.
Ce centre est dans l'ensemble très bien conçu et très adapté à une vie de plein air.
Des cours d'éducation physique et de dessin sont donnés par des professeurs spécialisés. Des occupations et des distractions individuelles ou collectives sont organisées pour les élèves et animées par les éducatrices (promenades, jeux, cinéma, télévision). Les élèves sont fréquemment transportées à Bordeaux par le car de l'établissement pour la visite de magasins, d'expositions, de foires ou pour assister à des spectacles et des manifestations sportives. En hiver, deux classes par roulement, effectuent un stage en classes de neige dans les Pyrénées.
L'établissement reçoit les élèves de toutes religions. Des cours d'instruction religieuse catholique sont donnés par un aumônier.
Les liaisons avec les familles sont assurées régulièrement, soit par l'administration, soit par les professeurs et éducatrices.
L'amicale des anciennes élèves maintient les relations entre elles et s'intèresse particulièrement aux plus défavorisées.

-:-

INSTITUTION RECIONALE

DES SOURDS-MUETS ET DES JEUNES AVEUGLES

61, rue de Marseille BORDEAUX - Tél. 44.29.51

Fondée par l'abbé GAUSSENS qui, le 6 mars 1878, transfère rue de Marseille, une école fondée auparavant et devenue trop petite pour ses anciens locaux.

Gérée par l'Association de Patronage de l'Institution des sourds-muets et jeunes aveugles.

Etablissement privé.

Financement par le prix de journée qui est de 50 Fr 60.

Effectif du personnel en fonctionnement :

Administration
6 personnes.

Personnel soignant :
7 personnes.

Services généraux :
29 personnes.

50 enseignants
6 moniteurs techniciens

Médecins vacataires :
1 médecin généraliste
1 médecin oto-rhino-laryngologiste
1 médecin psychiatre
1 médecin ophtalmologiste
1 psychologue
1 dentiste.

Effectif bénéficiaire :
164 sourds
67 aveugles.

ADMISSION

But : Instruction, éducation ainsi que formation professionnelle de ces jeunes handicapés.

Prise en charge : tous les organismes habituels (Sécurité Sociale, Sécurité Sociale Agricole, Anciens Combattants, Armée, Justice ...).

Origine médicale des enfants : Toutes les origines sont admises (blessés, malades, congénitaux).
Sont prises uniquement les atteintes sensorielles graves (aveugles et sourds).

Condition d'admission : aucun niveau scolaire n'est exigé.
Le quotient intellectuel est déterminé par le psychologue, mais ceci est difficile pour les petits sourds ou aveugles.
Tout d'abord, on cherche les possibilités d'éducabilité. Après 7 ans, on étudie les possibilités scolaires.
Sont exclues : la débilité profonde, les infirmités motrices graves et l'épilepsie non stabilisée. Il faut que les troubles sensoriels (cécité et surdité) restent l'handicap majeur.

Régime : *Age d'admission*

minimum 4 ans pour les sourds et 6 ans pour les aveugles.
maximum 17-18 ans.
Il y a en fait toujours des exceptions aussi bien pour la limite inférieure que pour la limite supérieure.

Sexe : masculin.

Internat ou demi-pension. En fait tout dépend de l'éloignement de la famille.

SECTIONS

Nous étudierons successivement les sections pour sourds et les sections pour aveugles. Dans l'étude de ces sections nous étudierons ensemble les trois parties : fonctionnelle, professionnelle et pédagogique qui sont liées par des méthodes d'éducation très spécialisées.

ETUDES DES SECTIONS POUR JEUNES SOURDS :

Organisation pédagogique :

I - Le personnel éducatif comprend

. *des Educateurs scolaires spécialisés et des stagiaires enseignants (19).*
La spécialisation exigée pour être titulaire d'une classe de Jeunes Sourds est le Certificat d'Aptitude à l'enseignement des Jeunes Sourds dans les établissements privés.
Cet examen se prépare en deux années après le baccalauréat (un niveau de D.U.E.S. ou de D.U.E.L. est souhaitable).
Le diplôme est délivré par le Ministère de la Santé Publique et de la Sécurité Sociale.

. *des Educateurs spécialisés et des Monitrices Educatrices (11).*
La formation générale est assurée par les Ecoles d'Educateurs spécialisés.
Les diplômes sont les diplômes d'Etat d'Educateur Spécialisé et de Moniteur-Educateur.
La Fédération des Instituts privés de jeunes sourds organise en outre une spécialisation en cours d'emploi pour les personnels employés dans ses Etablissements.

. *des Educateurs Techniques (6).*
Le diplôme d'éducateur technique spécialisé n'étant pas encore créé la progression se fait à l'ancienneté.
La Fédération des Instituts privés de jeunes sourds vient de mettre en place une formation en cours d'emploi permettant d'obtenir une qualification pour l'enseignement technique auprès de jeunes sourds.
Une formation existe aussi des le cadre de la même Fédération
  . pour des monitrices de classe, chargées d'assister les éducateurs scolaires spécialisés.
  . pour les jardinières d'enfants (1) travaillant auprès des Jeunes Sourds.

II - Le cours des Etudes se divise en trois cycles :

A) LE CYCLE DE DEMUTISATION

a) Jardin d'enfants
- nombreuses activités du même type que celles d'une section de moyens d'une école maternelle
- attention particulière apportée à
  - la maitrise corporelle
  - l'éducation perceptive
  - la préparation de la parole.

b) Classes de démutisation proprement dite (3 années)
But : acquisition par l'enfant sourd d'un "langage de base" sous les aspects parole et langage d'une part, réception et émission d'autre part.

RECEPTION du LANGAGE

L'éducation auditive permet de mieux utiliser les restes d'autition.
Des sens de substitution sont utilisés :
- la vue : par la lecture labiale
- le sens vibratoire et le toucher (accessoirement).

EMISSION = acquisition de la parole

Travail de démutisation et d'orthophonie effectué essentiellement en cabine (d'où la nécessité de deux personnes par groupe en démutisation).
Il est fait appel à :
- des amplificateurs (boucle magnétique ordinaire, à compression, à filtres, à codage) pour l'exploitation des restes d'audition de chaque enfant.
- la vue : utilisation du miroir, d'auxiliaire de visualisation (visible-speech, oscilloscope, lampe d'accent).
- au sens vibratoire : utilisation du toucher comparatif, de vibrateurs.

Cet enseignement demande de la part du praticien de bonnes connaissances en phonétique.

PAROLE ET LANGAGE

Pour utiliser le langage oral l'enfant doit :
- pouvoir prononcer tous les sons de la langue française (phonèmes du français)

- pouvoir les associer de façon à parler avec un débit et un rythme d'élocution qui rendent sa parole intelligible.

Il faut par ailleurs
- qu'il connaisse la signification des mots qu'il utilise ou que l'on utilise en lui parlant (aspect sémantique)
- qu'il utilise le système de règles syntaxiques de la langue française (aspect structural).

L'enseignement de la langue aux sourds
- associe ou signifie la présentation du signifiant (expression parlée ou écrite)
- cherche à mettre en évidence les structures de la langue
  . par le regroupement de formules similaires
  . par des exercices de substitution ou autres exercices structuraux permettant de saisir intuitivement le fonctionnement du système de la langue.

Cela oblige à un certain choix dans le langage d'une classe de démutisation. Ce choix obéit aux principes suivants :
- présenter un langage dont l'enfant a réellement et fréquemment besoin.
- présenter l'expression qui sera le plus généralement utilisée pour traduire des situations similaires.
- entre deux expressions de même fréquence d'utilisation prendre celle qui se prêtera le mieux à des exercices structuraux.

B) LE CYCLE DU FRANCAIS ou d'enseignement général (jusqu'à 15-16 ans) (9 classes - 6 niveaux).

- correspond à un cycle d'enseignement élémentaire des entendants.
- la progression en français est décrite dans les quatre livres de la méthode "J'apprends le français" publiée par la Fédération des Institutions privées de jeunes sourds.
- les programmes sont en cours de révision. Des commissions spécialisées par cycle y travaillent.
- l'horaire hebdomadaire est sensiblement le même que dans l'enseignement élémentaire.
- l'éducation artistique, les activités dirigées, d'expression ou de plein air sont assurées par des éducateurs spécialisés.
- l'éducation physique et la rééducation psychomotrice sont dirigées par un professeur d'éducation physique.

- l'effectif des classes reste limité à 12 (le plus souvent 10 élèves) pour permettre une individualisation de l'enseignement.
- la rééducation orthophonique est poursuivie dans le cadre de la classe et dans des séances en cabine insonorisée.
- les deux dernières années d'enseignement général servent aussi à l'orientation professionnelle du jeune sourd.
  . l'avant-dernière année il effectue de courts stages d'observation et d'initiation dans chacun des ateliers professionnels du centre. Ajoutés aux techniques apprises en activités dirigées, ces stages donnent à chaque enfant une formation de base polyvalente.
  . durant sa dernière année dans le cycle de l'enseignement général, il suit un pré-apprentissage dans la profession qu'il a choisie.

C) LE CYCLE TECHNIQUE (16-18 ans)

Les apprentis sourds peuvent apprendre, dans le cadre de l'Institution, les professions de :

. menuisier en bâtiment
. peintre en bâtiment
. plombier-sanitaire
. tapissier-matelassier
. aide-comptable

et passer les C.A.P. correspondants.
Ceux qui ne peuvent subir les épreuves théoriques peuvent passer les épreuves pratiques et ont une attestation en conséquence.
Un système d'harmonisation de formation professionnelle entre les différentes institutions de sourds permet à ceux-ci d'avoir un choix entre plus d'une vingtaine de branches professionnelles.
Les apprentis
. gèrent eux-mêmes leur foyer,
. assurent le fonctionnement d'un petit laboratoire photo,
. possèdent avec leurs camarades plus jeunes une équipe sportive : "Les Espoirs Sportifs Silencieux", affiliée à la F.S.C.F. et à la F.F.F. section ligue du Sud-Ouest.

III - L'Animation pédagogique.

1 - La direction du personnel éducatif est assurée

a) par un responsable de la section des sourds, sous-directeur de l'Etablissement et chargé spécialement de l'animation du cycle professionnel.
b) par un responsable pédagogique chargé de l'organisation des études au niveau des cycles de démutisation et de francais, de la formation pratique des stagiaires enseignants, de la coordination du travail des éducateurs de groupe et de la mise en place de la formation permanente des éducateurs scolaires.
c) par une responsable chargée spécialement de l'organisation du secteur des tout-petits (pavillon).

2 - Les réunions.

Les enseignants titulaires et stagiaires ont chaque semaine :
. une séance d'initiation à la mathématique moderne,
. une réunion de réflexion pédagogique.

Les éducateurs de groupe se retrouvent également chaque semaine pour réfléchir sur leur activité éducative.

Educateurs de groupe et éducateurs scolaires se rencontrent périodiquement pour faire le point sur l'évolution des enfants qui leur sont confiés.
Ils participent aux réunions de synthèse, conjointement avec les membres de l'équipe médico-psycho sociale.

ETUDES DES SECTIONS POUR JEUNES AVEUGLES :

Les élèves aveugles suivent le cours normal des études primaires, dès l'âge de 6 ou 7 ans, sous la direction d'enseignants spécialisés. Ils utilisent la méthode braille (lecture, écriture et calcul).
Tous les élèves reçoivent une éducation générale qui leur permettra de s'insérer plus tard dans un milieu normal.
Sont pratiquées ici l'éducation gestuelle et des activités manuelles polyvalentes, une éducation physique et sportive, une initiation à la circulation en ville, une initiation musicale (solfège, piano, guitare, accordéon). Les élèves ont les mêmes vacances que ceux des établissements de l'Education Nationale.

Les classes débutent le lundi à 8 H. 30 et se terminent le samedi à 12 H.
Vers 11 ou 12 ans les élèves sont orientés sur les classes de fin d'études (Certificat d'Etudes Primaires) ou le premier cycle de secondaire : VIème, Vème, IVème, IIIème (B.E.P.C.).
En fin de classe de IIIème, ils peuvent :

. entrer en seconde dans un établissement ordinaire,
. se diriger vers un centre de formation professionnelle spécialisée (massage, standard téléphonique, secrétariat, agriculture),
. entreprendre sur place une formation musicale complète (piano, orgue, harmonie, histoire de la musique, accord des pianos),
. s'orienter vers une profession manuelle traditionnelle (chaiserie, matelasserie, ou un poste de travail en usine).

DEVENIR DES JEUNES SOURDS ET AVEUGLES.

Tous ces jeunes sont en général repris dans le milieu du travail à la suite de la formation professionnelle complète qu'ils ont reçue dans le centre. Pour les aveugles le directeur a mis à notre disposition les résultats d'un travail fait en 1970 et qui porte sur 220 cas d'anciens élèves de l'institution de Bordeaux. Cette statistique n'est pas rigoureuse, mais basée sur les archives, les souvenirs des enseignants, et des relations conservées. Elle n'en donne pas moins de précieux renseignements :

STATISTIQUE DE 1970

Sur 220 cas, 34 ont été remis à leur famille où ne travaillent qu'à vendre des billets de la Loterie Nationale, soit 15,45 %.

Sur 186 cas d'anciens élèves qui travaillent, on trouve :

68 MUSICIENS = 36,56 %

56	Professeurs-organistes	30,10 %
3	Chantres	1,61 %
3	Accordeurs seulement	1,61 %
6	Variétés, orchestre	3,23 %

43 autres PROFESSIONS LIBERALES = 23,12 %

14	Masseurs	7,52 %
8	Standardistes	4,30 %
4	Employés de bureau	2,15 %
1	Commerce	0,53 %
8	Etudiants - 2° Cycle II	4,30 %
4	Etudiants Université	2,15 %
3	Enseignants aux aveugles	1,61 %
1	Juge	0,53 %

75 PROFESSIONS MANUELLES = 40,32 %

23	Chaisiers	12,36 %
24	Ateliers et usine	12,90 %
8	Matelassiers	4,30 %
16	Agriculteurs	8,60 %
3	Hôtellerie	1,61 %
1	Toutes mains	0,53 %

Suit une analyse de cette statistique :

La profession musicale voit disparaître ses chantres et accordeurs exerçant une seule activité. Les bons musiciens (professeurs, organistes) conservent leur pourcentage (30 et 30,6 %). Les musiciens d'orchestre marquent une légère montée.
En réalité les pourcentages sont difficiles à cerner, car beaucoup d'aveugles exercent des activités multiples dans le cadre de la musique.

Parmi les professions libérales, il faut noter une orientation beaucoup plus marquée vers les études secondaires et même universitaires, de 3,4 % à 6,45 % avec comme conséquence une augmentation des masseurs (de 4,3 % à 7,52 %). Standardistes et employés de bureau marquent aussi une légère avance.

Dans le cadre des professions manuelles, nous remarquons la chute des chaisiers (de 30 à 23 %) et la montée des employés d'usine (de 7,5 à 24 %), des agriculteurs (de 1,3 à 8,6 %) et des matelassiers (de 1,7 à 4,30 %).

Reste à examiner le niveau de salaire auquel donnent droit ces diverses professions.

- Professeurs de musique, organistes, musiciens de variétés ont des revenus peu contrôlables. Ils touchent l'Allocation Complémentaire. Ils travaillent ordinairement beaucoup, sont mariés, élèvent leur famille décemment et sont bien intégrés dans la société. Ils y paraîssent comme gens actifs et non comme aveugles.
- Les masseurs sont les mieux pourvus sur le plan financier. Les 7 jeunes sortis de l'école depuis six ans ont de très bonnes situation.
- Les aveugles qui enseignent dans les lycées comme professeurs d'enseignement musical sont intégrés à l'Education Nationale s'ils sont diplômés (C.A.E.M.) ou employés comme auxiliaires. Dans les Institutions d'Aveugles ils bénéficient de la Convention Collective du 15 mars 1966. Ces catégories ont des salaires équivalents à ceux des clairvoyants de la même qualification.
- Le Droit a donné des débouchés à un certain nombre d'aveugles Bordelais (4), mais un seul d'entre eux est passé à l'Institution.
- De même des Aveugles, restés en milieu normal, ont pu obtenir des agrégations de Lettres ou de Mathématiques.
- Les salaires des professions manuelles sont beaucoup moins intéressants du moins pour le moment. On ne peut rien dire des gains des chaisiers sinon qu'ils sont très modestes et ne leur permettraient pas de vivre sans l'Allocation Compensatrice. De même sans doute des petits salaires d'usine (conditionnement chez Tobler par exemple, ou manoeuvre non spécialisé dans des magasins ou entrepôts).

Notre région est peu favorable à des postes de travail dans l'industrie ...
L'expérience de l'agriculture étant récente, il est difficile d'en dégager les caractéristiques.
Les matelassiers ont des réussites diverses qui tiennent à leur personnalité plus qu'au métier.

LE PROBLEME QUI SE POSE est de trouver un travail rentable aux aveugles et malvoyants peu doués intellectuellement et manuellement. Ce problème est relativement facile à résoudre pour peu qu'on veuille réserver un nombre de places limité dans des administrations ou des chaînes de travail.
Ceux qui ont une instruction moyenne (C.E.P. ou même B.E.P.C.) pourraient très convenablement tenir un standard dans des administrations : caisses de Sécurité Sociale, Hôpitaux, P.T.T., S.N.C.F., etc ...
Il est regrettable que les aveugles téléphonistes mis à la retraite n'aient pas été remplacés sur Bordeaux et qu'un jeune après deux ans de recherche, ait dû prendre du travail à Paris (Ministère de l'Intérieur).
Quelques postes de travail en usine à retenir chaque année, amèneraient un épongeage rapide des situations difficiles.
Il faut reconnaitre aussi que la législation sociale actuelle, au lieu d'encourager le travail et les efforts de promotion, suggère la stagnation paresseuse : tout gain supérieur entraînant une diminution d'autant de l'Allocation Compensatrice. Seule la possibilité d'un très bon salaire permet de sortir de cette impasse.

CONSIDERATIONS GENERALES SUR L'ETABLISSEMENT.

Nous avons été accueillie très agréablement par le Père directeur qui nous a communiqué toutes ces informations et a guidé notre visite.
Il s'agit d'un immense établissement de conception ancienne, mais dont les vastes locaux sont restés suffisamment fonctionnels.
Vu l'étendue du Centre, nous n'avons pas tout visité.
Les salles de classe, ateliers et installations diverses sont complètes et tout-à-fait suffisantes.
Les jeunes handicapés semblent vivre dans une ambiance tout-à-fait familiale et sécurisante.

Le problème familial ne semble pas se poser avec acuité. En effet lorsque ces jeunes réintègrent la vie active, ils sont mentalement parfaitement aptes à leur réinsertion. Tout ce que l'on pourrait souhaiter c'est la création d'un certain nombre de foyers, ces foyers permettant d'atténuer ou de supprimer une certaine quantité de problèmes matériels.

-:-

REHABILITATION DES INFIRMES MOTEURS CEREBRAUX

Un seul centre s'en charge dans notre département

CENTRE DE REEDUCATION POUR INFIRMES MOTEURS CEREBRAUX

12, Av. Galliéni - 33 CENON

Fondé par l'Association Régionale des parents d'enfants infirmes moteurs cérébraux.

Géré par cette association.

Etablissement privé à but non lucratif.

Financement par un prix de journée qui était de 72 Fr en 1969. Le prix actuel n'a pas pu être donné par le médecin pédiatre.

Effectif du personnel en fonctionnement :

1 médecin pédiatre qui est aussi directeur et qui nous a reçue
1 chirurgien orthopédiste
1 ophtalmologiste et un stomatologiste à la demande
1 neuropsychiatre
3 kinésithérapeutes à temps plein et un à mi-temps
1 ergothérapeute femme
2 orthophonistes

1 psychologue 1 jour tous les 15 jours
1 instituteur
des monitrices d'éducation et des aides-soignantes.

Effectif bénéficiaire :

50 infirmes moteurs cérébraux et 25 encéphalopathes venant un jour sur deux, soient 50 encéphalopathes suivis au Centre.

A D M I S S I O N

But : autonomie fonctionnelle motrice.

Prise en charge : probablement tous les organismes habituels, mais la certitude ne nous en a pas été donnée.

Origine médicale des enfants : essentiellement troubles congénitaux dûs à une souffrance cérébrale néonatale. Tous les handicaps sont acceptés dans la mesure où l'handicap moteur reste prédominant.

Conditions d'admission : aucun niveau scolaire n'est exigé. L'handicap doit être d'origine neurologique centrale. On ne prend pas ici de polios ni d'enfants atteints de malformations médullaires.
Aucune autre déficience n'est exclue dans la mesure où le trouble moteur est dominant.

Régime : *Age d'admission*
minimum 3 ans
maximum 12 à 14 ans.
Les enfants sont gardés jusqu'à l'âge de 15 ans.
Il est prévu l'ouverture prochaine d'une section de nourrissons.

Sexe : masculin et féminin.

Demi-pension.

S E C T I O N S

Professionnelle : il n'y en a pas.

Pédagogique : elle est très réduite. Elle se compose de deux classes de débiles répartis suivant leur âge. Les activités pratiquées dans ces classes sont en

grande partie manuelles. Les plus petits sont rassemblés dans un jardin d'enfants. Les débiles les moins atteints suivent ou essaient de suivre un enseignement du niveau de cours élémentaire 1ère année.
On apprend à certains enfants à s'exprimer grâce à une machine à écrire, les troubles de la parole étant souvent très importants, d'où la nécessité de l'orthophonie.

Fonctionnelle : elle est de loin la plus importante.
Elle cherche à corriger les troubles corporels par la médecine, la kinésithérapie et la chirurgie.
Nous allons étudier en particulier la kinésithérapie pratiquée ici.
Elle consiste en 3 sortes de travail :
un travail analytique classique
un travail global au tapis
un travail fonctionnel.

- Le travail analytique classique : il s'occupe de l'outil corporel, aidé en celà de la chirurgie et l'orthopédie.
- Le travail global au tapis : il s'agit d'une technique un peu particulière au centre. Ce travail est destiné à provoquer l'acquisition des niveaux d'évolution motrice (position à 4 pattes, puis assise, puis accroupie, puis debout et enfin position de marche). Avant toute tentative de marche on étudie la chute sur tapis pour éviter tout danger. L'étude de l'équilibration se fait grâce à un système à bascule.
- Le travail fonctionnel : il a pour base l'ergothérapie qui tente d'apprendre le geste juste mais qui parfois est obligé de laisser l'enfant le compenser à sa manière. On apprend ensuite les actes essentiels de la vie (habillage, déshabillage, tenue à table, etc ...). Un tel travail de rééducation se poursuit toute la journée y compris au cours des repas.

Cette kinésithérapie est pratiquée chaque jour pour les infirmes moteurs cérébraux. On ne la fait que

2 ou 3 fois par semaine pour les encéphalopathes (il serait inutile d'en faire plus). On prévoit d'ouvrir au centre une section de nourrissons infirmes moteurs cérébraux que les parents amèneraient au centre uniquement pour les séances d'éducation.

CONSIDERATIONS GENERALES SUR L'ETABLISSEMENT.

Nous avons été très bien reçue par le médecin directeur dans un ensemble très moderne et impeccablement tenu. Le personnel soignant est jeune et dynamique. Le centre est divisé en 2 bâtiments. Le plus grand accueille les infirmes moteurs cérébraux. Il comprend en bas les salles de classe, les salles d'orthophonie, la salle de kinésithérapie largement ouverte sur un couloir. Cette salle est équipée d'instruments variés : bicyclettes, tapis, ballons, potences. Cet équipement semble modeste au kinésithérapeute. A l'étage se trouvent tous les bureaux administratifs et le cabinet médical. On trouve aussi les réfectoires, les cuisines ainsi que la salle d'ergothérapie.
Le second bâtiment réunit et isole les encéphalopathes visiblement très atteints. Nous avons pu assister au repas de midi. Ces enfants sont incapables de quoi que ce soit. Il n'est bien sûr pas question pour eux de manger seuls. Ils n'en ont ni les possibilités physiques ni les possibilités mentales. Il s'agit d'un véritable nursing destiné à soulager les parents pendant la journée. Ces enfants sont à peu près tous couchés ou immobilisés dans un fauteuil. Le personnel qui s'occupe d'eux est obligé de faire une journée continue.
Tous les enfants bénéficient d'un ramassage en car matin et soir.
On organise pour les infirmes moteurs cérébraux quelques petites sorties éducatives comme la visite de la foire exposition.

D E V E N I R

En 8 ans on peut compter sur les doigts de la main les cas qui ont été scolarisables (ils ne dépassent pas 4 ou 5). C'est donc ici un problème secondaire. La plus grande partie de ces enfants ne pourra jamais vivre seule. Le problème pour eux est d'être heureux malgré une inaction forcée.

Ils resteront, bien sûr, obligatoirement à la charge de la société, mais le principal problème n'est pas là. Contrairement à ce que l'on pense ces enfants sont souvent refusés par leurs parents. Il faudrait aider ces derniers en permanence et être toujours prêt à les recevoir. Il faudrait pour cela employer un médecin à temps plein. Cette aide aux familles semble d'autant plus indispensable que ces enfants n'ont aucune autre porte de sortie.

Si le manque de places en ce qui concerne les handicapés mentaux, peu atteints physiquement, ne semble pas être un problème immédiat, il n'en est pas de même ici. Nous avons vu que ce centre est le seul de cette espèce en Gironde. Dans ce domaine les besoins sont hélas supérieurs aux possibilités. Ils le deviendront de plus en plus et dans ces cas, soulager les familles de la charge que représente un infirme moteur cérébral est un but à rechercher activement. Si un débile mental simple arrive à être supportable, un infirme moteur cérébral et encore plus un encéphalophathe l'est difficilement.

-:-

CENTRE DE REEDUCATION DES JEUNES INFIRMES MOTEURS

En France quatre centres sont spécialisés dans la rééducation des enfants infirmes moteurs. En Gironde, un de ces centres s'est installé au Haillan. Sur le département, il est le seul centre de rééducation des jeunes infirmes moteurs. Il n'est donc pas question pour nous de tirer quelques conclusions générales sur ce type d'établissement. En voici une étude plus détaillée.

ECOLE NATIONALE DE PERFECTIONNEMENT

POUR HANDICAPES MOTEURS

Chemin du Moulineau 33 EYSINES B.P. N° 10

Tél. (56) 23.20.17 et 23.20.13

Fondé par l'Education Nationale le 15 novembre 1969. L'inauguration a eu lieu au début de l'année 1971. Cet établissement est *géré* par le Ministère de l'Education Nationale.

Etablissement public d'état autonome.

Financement par un prix de journée donné par la Sécurité Sociale pour le centre de soins, complété par un prix de pension plus ou moins payé par les parents.

Le prix de journée : il est dû pour les traitements et rééducation dispensés par le service de soins. Fixé chaque année par arrêté préfectoral, il s'élève actuellement à 44 Fr 50 pour les internes et 42 Fr 50 pour les demi-pensionnaires. A défaut de prise en charge les familles doivent acquitter le montant de ce prix de journée.

Le prix de pension : il couvre les frais de nourriture, d'entretien et les fournitures scolaires. Ils sont à la charge de la famille. Une exonération partielle ou totale peut être accordée en fonction des ressources. L'obtention d'une exonération complète s'accompagne de la retenue au bénéfice de l'école des allocations familiales auxquelles l'enfant donnait droit. Ces frais sont fixés chaque année par le Ministère de l'Education Nationale. Actuellement ils s'élèvent à 1 652 Fr 40 pour les internes et 532 Fr 80 pour les demi-pensionnaires. L'école bénéficie de l'inscription sur la liste des établissements dont la fréquentation ouvre droit à l'allocation d'éducation spécialisée.

Effectif du personnel en fonctionnement :

Les enseignants sont au nombre de 25. Ce sont soit des professeurs licenciés (pour le C.E.S. qui prépare au B.E.P.C.), soit des professeurs d'enseignement technique, soit des instituteurs spécialisés à option : déficience motrice, intellectuelle ou psychique.

Sur le prix de pension de l'internat sont payés :

1 instituteur éducateur
1 éducateur stagiaire
1 psychologue scolaire
1 instituteur spécialisé pour la rééducation psycho-pédagogique
1 assistante sociale
1 directeur de l'Education Nationale
1 infirmière
1 attaché d'intendance
1 sténo-dactylo
des agents de service.

Sur le prix de journée sont payés :

12 médecins vacataires
1 chirurgien
1 pédiatre
1 radiologue
1 psychiatre
1 dentiste
1 médecin O.R.L. qui vient sur demande
1 ophtalmologiste qui vient sur demande
1 stomatologiste qui vient sur demande
9 kinésithérapeutes
2 orthophonistes
1 aide radiologiste
1 secrétaire médicale
12 aides-soignantes
6 éducateurs spécialisés
des ouvriers professionnels
du personnel de bureaux et des agents de service.

Soit en tout : 130 personnes.

Effectif bénéficiaire :

actuellement 148 enfants dont 52 en demi-pension : ce sont les enfants et adolescents de Bordeaux et de la Communauté Urbaine.

Sexe masculin et féminin : 120 garçons et 47 filles.

A D M I S S I O N

But : scolariser les enfants *sérieusement* handicapés, les traiter et favoriser leur intégration sociale et professionnelle (1/4 d'entre eux iront jusqu'au C.A.P.). Le but est aussi d'exercer une surveillance médicale constante et de pratiquer les rééducations nécessaires.

Prise en charge : le prix de journée est pris en charge par tous les organismes habituels sauf la Justice.

Origine médicale des enfants : les accidentés sont encore peu nombreux, mais ceci va changer. Les enfants poliomyélitiques encore nombreux, vont diminuer du fait de la vaccination.

On rencontre surtout beaucoup d'insuffisances motrices congénitales en particulier par absence de membres ou par spina bifida, et des myopathes de type Duchenne - Boulogne que l'on prend par simple sentiment humain (leur espèrance de vie ne dépassant pas 20 ans).
Dans la mesure où ils ne sont pas dominants, les troubles associés sont acceptés : ce sont des troubles psychiques et même pré-psychotiques, ainsi que les surdités.

Conditions d'admission : le quotient intellectuel doit être supérieur à 0,90. L'handicap moteur doit être dominant et stabilisé.
Sont exclus les grabataires sans possibilités d'acquisition, les épileptiques non stabilisés, les troubles du caractère, la débilité.
Les Bordelais sont pris en priorité après constitution d'un dossier et sont admis définitivement après une observation de 3 à 6 mois.

Régime : *Age d'admission*
minimum 5 ans
maximum 14-16 ans.

Sexe : masculin et féminin.

Internat et demi-pension.

SECTIONS

Pédagogique : elle comprend plusieurs classes
- une classe maternelle de maturation
- des classes primaires
- des classes de transition de VIème et Vème
- des classes d'enseignement moderne court de la VIème à la IIIème avec préparation au B.E.P.C.

L'enseignement général est dispensé par des instituteurs et professeurs spécialisés de l'enseignement public.
L'organisation pédagogique est placée sous l'autorité du directeur de l'établissement. Un éducateur principal est chargé de l'organisation de la vie d'internat.
Il existe aussi dans cette section des classes pratiques de IVème et IIIème pré-professionnelles. On y

dispense un enseignement général avec application dans des ateliers spéciaux de "dégrossissage".
De même et dans un but non professionnel, une section d'enseignement ménager est organisée pour les filles.

Professionnelles : la formation professionnelle est assurée par des professeurs de l'enseignement technique.
On peut décrire 3 sections techniques :
. petite mécanique,
. électricité, montage, cablage,
. imprimerie typo et offset.
Les programmes d'étude sont ceux de la préparation au C.A.P. officiel. Un quart des garçons l'obtiendra.
Les autres sont préparés à des postes de travail soit chez des employeurs coopérants, soit en ateliers protégés.
L'ouverture de nouvelles sections est sans cesse étudiée.

Fonctionnelle : elle comprend la kinésithérapie et l'hydrothérapie.

D E V E N I R

Un quart des garçons obtient son C.A.P. Pour les autres il y a des tentatives de mise au travail. L'allocation versée par l'Etat ne résoud pas le gros problème de l'inaction. Il faut occuper ces enfants. Financièrement les charges sont très lourdes pour les familles qui ont souvent une attitude de rejet.
Les ateliers protégés sont des foyers, mais il faudrait en créer d'autres.
On suit les enfants pendant 3 ans et ensuite l'assistante sociale du secteur prend la relève.
Quoi qu'il en soit l'état n'a pas encore fait d'effort pour cette mise au travail et malgré la loi rien n'est possible contre les patrons réticents.

CONSIDERATIONS GENERALES SUR L'ETABLISSEMENT.

Il s'agit d'un très bel établissement, ultra-moderne, en pleine campagne. Une recherche esthétique a été faite et a abouti.

Ce sont des ensembles blancs décorés de bois et tout est de plein pied. Les sols, sans dénivellation, sont carrelés de tomettes rouges y compris une cour de récréation. Tout y est parfaitement fonctionnel, très clair et impeccablement tenu.
L'ambiance y est décontractée et très agréable et l'accueil y fut très chaleureux.
Nous avons visité une partie de l'internat, le reste étant semblable. Pour chaque groupe il y a une très grande salle d'activités diverses où les enfants passent leurs heures de loisirs en compagnie d'un éducateur.
Les dortoirs ou plutôt chambres de 6 lits environ sont très fonctionnels et très agréables au coup d'oeil. Ils donnent tous par un côté, sur un large couloir permettant un accès et une surveillance facile. Chaque enfant possède une armoire et un lavabo encastré avec glace et poignées de maintien. Le sanitaire est très adapté aux handicaps et sa disposition permet quand même aux enfants de s'isoler un peu. La tenue de l'ensemble est impeccable.
Il y a aussi dans chaque groupe 3 ou 4 petits clubs d'activités manuelles : bois, vannerie, dessin, et il existe des échanges avec les clubs d'autres groupes.
Dans chaque groupe il y a une chambre d'éducateur avec son propre sanitaire.
Nous avons ensuite visité le bloc médical et de rééducation. Il y a 2 grandes salles de kinésithérapie avec des cabines de travail, l'isolement de l'enfant étant plus salutaire à son progrès. L'équipement est complet et parfait.
La salle d'hydrothérapie comprend 4 baignoires. On y travaille en eau chaude et il y a des douches massages pour les poliomyélitiques. Cet ensemble médical parfait comprend une salle de radiologie, un cabinet dentaire et divers bureaux médicaux.
L'infirmerie est grande et très bien disposée. Nous trouvons aussi un bureau pour l'infirmière de service, une salle de soins, des chambres d'isolement.
Les salles de classe sont classiques. Les ateliers de préapprentissage complètent l'enseignement des classes pratiques et les enfants y touchent un peu à tout. C'est un premier contact avec les outils et les matériaux.
Nous avons vu le centre d'enseignement ménager non professionnel pour les filles et le centre d'apprentissage pour les garcons.

Ce centre comprend de très grands ateliers bien équipés. Des enseignants techniques viennent y travailler comme avec n'inporte quel enfant normal. Le temps de travail y est plus long, c'est là la seule différence. Quatre ans sont nécessaires quand le temps normal est de trois ans. Les moniteurs n'avaient pas été formés pour des handicapés qui pourtant les ont très bien accueillis.

L'accueil parfait s'est terminé devant le gâteau d'anniversaire de deux fillettes.

ACTIVITES.

L'enseignement se fait à mi-temps.
Le mercredi est réservé à la piscine.
Le samedi école de voile ou promenade.
Chaque année les enfants font un petit voyage.
Chaque jour un ramassage des enfants est fait aux frais de la Mairie.
Pour les enfants de Bordeaux les parents sont tenus de venir les chercher le Vendredi soir et de les ramener le Dimanche soir.
Les vacances de Noël, de Pâques et d'été sont passées chez les parents.
Les vacances sont les vacances scolaires.
Pour les petits congés comme la Toussaint les enfants habitant à plus de 200 Km, restent car un tel voyage pour si peu de temps serait trop fatiguant.
Le trousseau est fourni par les familles puis, éventuellement et progressivement complété par l'école.
Les fauteuils et chariots plats sont fournis par l'établissement.

-:-

CENTRES DE REHABILITATION

DES HANDICAPES ADULTES

ΞΞΞ

I - CENTRES DE REEDUCATION PROFESSIONNELLE

II - CENTRES DE REENTRAINEMENT A L'EFFORT ET AU TRAVAIL ET DE READAPTATION FONCTIONNELLE

III - CENTRES DE TRAVAIL PROTEGE

. CENTRES D'AIDE PAR LE TRAVAIL

. ATELIERS PROTEGES

ΞΞΞΞΞΞΞΞΞ

REEDUCATION PROFESSIONNELLE

La rééducation professionnelle de même que la réadaptation fonctionnelle ou l'entraînement à l'effort font partie d'un tout destiné à réhabiliter l'handicapé au mieux et dans les plus brefs délais. Mais alors que la réadaptation fonctionnelle s'attache aux fonctions physiques en tentant d'en récupèrer un maximum, la rééducation professionnelle veut simplement apprendre à l'handicapé quelque chose de nouveau et d'adapté à sa nouvelle condition.Cependant c'est dès l'accident qu'on doit se soucier de la réhabilitation de ces handicapés. Le placement à partir d'un centre de soin semble le plus sûr moyen et le plus rapide pour l'handicapé de ne pas être oublié.

De plus, c'est en pensant à valoriser le sujet que doit se faire cette rééducation. Si elle réussit le placement sur le marché du travail ne pose pas de gros problèmes.

Tout commence par l'établissement d'un dossier. C'est là que se situe un rôle de premier plan pour l'assistante sociale. Elle va rechercher parmi les gens dont elle a la charge ceux ou celles susceptibles d'avoir droit aux mesures d'aide légale aux handicapés. Après quoi, elle doit les informer de leurs droits et encourager les demandes de dossier qui doivent être faites par les intéressés eux-mêmes.

Les demandes d'admission sont adressées au Secrétariat de la C.D.O.I., par le demandeur lui-même ou par l'inter-

médiaire des services sociaux, d'organisations de prise en charge ou même d'employeurs (Infirmes médicaux).

La fiche médicale peut être établie soit par le médecin de l'organisme de prise en charge, soit même en matière d'aide sociale par le médecin traitant, mais à condition d'être soumise obligatoirement au médecin de main d'oeuvre qui doit en prendre connaissance avant de donner son avis.

Le médecin de main d'oeuvre établira ensuite :

- une fiche de conclusions médico-professionnelles,
- une fiche d'aptitude.

Il faut en outre

. une fiche de conclusions sociales,
. une fiche de conclusions psychotechniques,
. une fiche de décision de la C.D.O.I. avec avis d'orientation (décision en ce qui concerne la qualité et la classification du travailleur handicapé en catégorie A B ou C et la prime de reclassement; avis en ce qui concerne l'orientation professionnelle, les abattements de salaire et les prêts d'honneur)
. une attestation de prise en charge par l'organisme payeur.

Deux précisions :

. Reconnaissance de qualité de travailleur handicapé : elle est définie par la loi de 1957 (23 novembre) "est considéré comme travailleur handicapé toutes personnes dont les possibilités d'acquèrir ou de conserver un emploi sont effectivement réduites par suite d'une insuffisance ou d'une diminution de ses capacités physiques ou mentales".

Cette réduction de capacité professionnelle peut se manifester, soit :

- par la nécessité d'un changement de profession,
- par une diminution effective du salaire,
- par une gêne dans l'exercice du métier.

Par la suite la C.D.O.I. classe les travailleurs en catégorie A, B ou C

- A Handicap léger et temporaire (deux ans au plus)
- B Handicap modéré et durable (le plus de sujets)
- C Handicap grave et définitif.

Dans cette dernière catégorie on compte les travailleurs des ateliers protégés et des centres d'aide par le travail.

Cette classification est temporaire ou définitive.

. Rappelons que la C.D.O.I. ne s'intèresse qu'aux handicapés professionnels. En conséquence toutes les demandes ou propositions de réadaptation de rééducation ou de formation professionnelle de quelque législation qu'elles relèvent, doivent être soumises pour avis à la C.D.O.I. La décision définitive appartient à l'organisme de prise en charge.

TABLEAU RECAPITULATIF

DEMANDE

↓

Constitution du dossier au service du reclassement professionnel de la Caisse Régionale d'Assurance Maladie de Bordeaux Caudéran.

↓

Commission de synthèse de la Caisse Primaire

↓

C.D.O.I. : - donne son avis
- élimine certains
- classe les autres
- oriente.

↓

Organisme de prise en charge → décisions (Sécurité Sociale Aide Sociale, etc ...).

↓

Exécution de la décision.

LA REEDUCATION PROFESSIONNELLE. OU SE PRATIQUE-T-ELLE ?

La rééducation professionnelle peut se faire essentiellement de deux façons :

- soit sous contrat avec un employeur ayant pour but :
  . l'enseignement d'un métier,
  . ou la réaccoutumance du bénéficiaire à l'exercice de sa profession,
- soit dans des centres, et c'est là que se situe notre étude.

La rééducation professionnelle dans les centres est une infime partie de cette branche. Elle s'adresse en effet à un petit nombre de candidats jeunes et assez sélectionnés étant, malgré leur handicap, capables d'un travail normal.

Cette rééducation est réservée à des candidats qui sans elle ne trouveraient pas de travail. Ce n'est en aucun cas un système de promotion sociale. Le recrutement des bénéficiaires est national.

Cette rééducation en Gironde se pratique dans deux sortes de centres :

Deux Centres sous le contrôle de la F.P.A.
La Pignada à Lège
La Tour de Gassies à Bruges

Un Centre pour les handicapés créé par l'Office National des Anciens Combattants et qui reçoit maintenant des civils.

Les Centres de F.P.A. de la Gironde (Bordeaux Bègles et Bordeaux Caudéran) ne sont pas des centres pour handicapés. Leur rythme de travail y est trop rapide. Ils pourraient éventuellement en recevoir, en particulier la F.P.A. de Bègles avec ses sections métaux. C'est pourquoi nous l'étudierons plus loin.

La F.P.A. de Caudéran ne reçoit pas d'handicapés (entretien téléphonique avec le directeur) et ne sera pas étudiée ici.

Revenons donc aux centres pour handicapés. Les deux centres vus ci-dessus n'ont pas du tout la même optique :

Les centres de La Pignada et de La Tour de Gassies fonctionnent sous le contrôle technique de la F.P.A. Leur méthode d'enseignement est celle de la F.P.A., leurs moniteurs sont formés par la F.P.A. Le certificat final est celui de la F.P.A. Simplement les temps d'apprentissage sont plus longs et la surveillance médicale plus étroite.

Ces centres doivent être agréés puis contrôlés par le Ministère des Affaires Sociales, mais ne bénéficient pas des subventions des centres de F.P.A.

Le Centre de la rue du Hamel n'utilise pas du tout cette méthode et s'en défend même énergiquement, cherchant à donner une formation professionnelle appronfondie et polyvalente, complètée d'un enseignement théorique destiné à valoriser une bonne insertion sociale. Cette école est sous le contrôle de l'Education Nationale. Son recrutement est national avec un budget propre transmis par le Ministère des Anciens Combattants.
Elle reçoit essentiellement des handicapés moteurs.

Ces trois établissements ont fait l'objet d'une étude plus appronfondie que voici :

CENTRE DE REEDUCATION PROFESSIONNELLE "LA PIGNADA"

Route du Cap Ferret LEGE - Tél. 60.70.49

Fondé par la Fédération Girondine des Oeuvres anti-tuberculeuses devenue Fédération de lutte contre les maladies respiratoires depuis 1964.

Géré par cette Fédération.

Etablissement privé à but non lucratif.

Financement par un prix de journée de 85 Fr et par des subventions du Ministère du Travail.

Effectif du personnel en fonctionnement :

3 monitrices de la F.P.A.
1 institutrice
1 médecin directeur
1 médecin adjoint à mi-temps
1 stagiaire interne
2 kinésithérapeutes
6 infirmières.

. Les kinésithérapeutes et les infirmières s'occupent aussi des malades en cure.

Services généraux.

On pense ajouter à ce personnel des adjoints techniques.

Effectif bénéficiaire :

36 dont 4 pour Bordeaux et la Gironde
7 pour Paris et sa région
25 pour les autres départements.

On note donc un très faible pourcentage de Bordelais.

ADMISSION

But : il y a 36 lits de rééducation professionnelle.
77 lits de cure indépendants de la rééducation.

Origine des prises en charge : toutes, mais principalement la Sécurité Sociale, l'Aide Sociale et la Sécurité Sociale Agricole.

Origine médicale des stagiaires : blessés, malades et congénitaux.
Catégorie de l'handicap :
. Psychiques : débiles légères et caractérielles.
. Moteur : après réadaptation fonctionnelle.
. Respiratoire : à l'origine tuberculose stabilisée (poumons, os ...), maintenant les autres troubles respiratoires sont acceptés : asthme ...

Conditions particulières d'admission : aucun niveau scolaire n'est exigé.
On prend tous les handicaps rééducables si la cuti réaction est positive.
Les déficiences exclues sont : une absence totale d'autonomie et la tuberculose contagieuse.

Régime : *Age d'admission*
minimum 17 ans
maximum 45 ans

Sexe : uniquement féminin.

Seulement internat.

S E C T I O N S

Il y en a deux essentiellement.

Section des employées de services commerciaux : l'ouverture de cette section a été indiquée par la F.P.A.
On y enseigne : la dactylographie, la comptabilité facile, le tirage, les ronéos, le classement, la facturation.
L'apprentissage se fait en 1 130 Heures au lieu des 2 040 habituelles et en 11 mois au lieu de 6.
Les horaires sont progressifs : 2 fois 2 heures pendant 3 mois, puis 2 fois 3 heures pendant 6 mois et enfin 7 et 8 heures en suivant. La sanction de cet enseignement est fait par le C.F.P.A.

Section manuelle : piqueuse, surjetteuse en bonneterie (pour les tricots St Joseph).

Les horaires sont les mêmes, mais sur 10 mois (1 100 H.).

Cette section a une évolution avec des hauts et des bas. En 1966 la bonneterie est entrée en crise et depuis elle périclite et demande une adaptation. C'est pourquoi la section a été élargie. Ce sont maintenant des opératrices sur tissus légers alors qu'autrefois la bonneterie ne s'occupait que de tissus à mailles.

Les services de placement hésitent à placer les ouvrières dans la confection qui est un métier de mauvaise réputation : c'est un métier souvent saisonnier à horaires irréguliers et à rythme un peu trop rapide du fait de la concurrence.

De plus ici on tente de donner une formation un peu polyvalente pour favoriser l'emploi. Or souvent dans les fabriques on emploie soit de vraies couturières (C.A.P. couture en 3 ans) et à qui l'on apprend certains travaux, soit des jeunes sans formation et qui au tarif du SMIG répètent toute la journée un geste simple qui leur a été appris. Donc la polyvalence n'est pas toujours appréciée.

Malgré tout le réembauchage ne pose pas trop de problème.

On projette d'ouvrir une section d'électronique avec l'aide d'IBM.

Il existe une section de rattrapage scolaire.

D E V E N I R

La rééducation professionnelle aboutit le plus souvent à un C.F.P.A. et à l'embauchage.

Les débiles mentales même légères ont beaucoup moins de succès et même presque pas du tout (comme partout ... !).

On aimerait créer ici un atelier protégé avec un prix de journée. La clientèle et la main d'oeuvre seraient faciles à trouver.

V I S I T E

Les bâtiments sont disséminés dans une pinède. Les bureaux sont situés dans un pavillon à l'entrée.
Un grand bâtiment sert d'un côté à la rééducation professionnelle (ateliers modernes, impeccables et très bien équipés); de l'autre existe une petite salle de kinésithérapie.
On trouve aussi des dortoirs de 3 lits largement ouverts à l'expostion solaire et donnant sur des solariums abrités. Il y a aussi quelques chambres individuelles, une salle à manger avec la télévision, une salle de théâtre.
L'ensemble est très bien tenu et est très largement aéré.

Un autre bâtiment abrite les malades en cure qui ne suivent ensuite que très rarement la rééducation professionnelle (0 à 3 par an). Il s'agit d'un bâtiment entièrement neuf avec chambres individuelles, salle de rééducation respiratoire fonctionnelle avec un équipement très moderne, salle d'exploration fonctionnelle, salle de gymnastique (très peu suivie par les pensionnaires souvent plus paresseuses qu'autre chose !).
Les malades plus atteintes (neos etc ...) sont à part.

Il y a aussi un grand terrain avec un matériel d'insolation (transat spéciaux).

La rééducation est souvent rendue difficile à l'heure actuelle en raison du manque de volonté des malades et du manque de conscience professionnelle du personnel (cf le directeur). Cela semble d'ailleurs très vrai. Malgré tout, celles qui veulent réussir, réussissent très bien; un bon chiffre : sur 14 candidates d'une section, 13 se sont présentées au certificat de FPA et 11 ont été reçues.

-:-

ECOLE DE PEEDUCATION PROFESSIONNELLE

30, rue du Hamel BORDEAUX - Tél. 92.25.28

Fondée en 1915 par le Ministère des Anciens Combattants pour réadaptation des blessés de la guerre de 1914-1918.

Gérée par le Ministère des Anciens Combattants et par le Ministère de l'Education Nationale.

Etablissement public.

Financement par un prix de journée de 42 Fr 85 pour un interne. Il y a aussi une aide financière de l'Education Nationale.

Effectif du personnel en fonctionnement :

1 médecin généraliste vacataire
1 infirmière à plein temps
33 professeurs d'enseignement technique
10 professeurs d'enseignement général
29 personnes pour les services généraux.

Effectif bénéficiaire :

250 pour la rééducation. Il existe en effet ici des gens qui sont en simple mutation professionnelle sans être handicapés.

A D M I S S I O N

But : le but poursuivi est la réinsertion professionnelle.

Origine des prises en charge : toutes (Sécurité Sociale, Aide Sociale, Sécurité Sociale Agricole, ...).

Origine médicale des stagiaires : toutes les origines (blessés, malades congénitaux).

Catégorie de l'handicap : handicap moteur surtout, mais éventuellement respiratoire et cardiaque.

Conditions particulières d'admission : le niveau scolaire souhaité est celui du B.E.P.C., mais le quotient intellectuel est de peu d'importance.
Les déficiences exclues sont toutes les maladies mentales et nerveuses et tout ce qui empêche une autonomie individuelle.

Régime : *Age d'admission*
minimum 17 ans
maximum 40 ans.
En principe le stage dure 21 mois.

Sexe : masculin et féminin.

Internat - demi-pension - externat.

SECTIONS

Enseignement général : il est à peu près suivi par tous. Cet enseignement a pour but de donner au diplôme technique un peu plus de valeur et de favoriser une bonne réinsertion sociale. Pour le directeur cette réinsertion sociale semble même être prépondérante sur la réinsertion professionnelle (cas de l'échec d'un excellent comptable incapable de s'adapter à un niveau social supérieur au précédent).

Enseignement technique : il n'existe aucun rapport avec les méthodes de F.P.A. qui servent aux besoins urgents de main d'oeuvre. On donne ici un enseignement plus appronfondi et plus complet.
L'école forme des stagiaires dans les sections suivantes : comptabilité-mécanographie, dessinateur en bâtiment et métré, dessinateur en construction mécanique, dessinateur en construction électrique, électronique, électrotechnique, tôlerie automobile soudure, reliure, coiffure homme.
La durée de chaque stage est de 21 mois.
Les stagiaires sont internes ou externes.
Les places d'internat sont réservées aux plus handicapés.
Les stagiaires féminins sont obligatoirement externes.
Les indemnités auxquelles peuvent prétendre les stagiaires pendant leur séjour sont différentes suivant l'organisme de prise en charge.

Les études sont sanctionnées par un C.A.P. ou par un Brevet d'enseignement professionnel.
Un inspecteur principal de l'enseignement technique contrôle l'enseignement et veille à l'application des programmes.
Le directeur de l'établissement est assisté d'un surveillant général et d'un personnel qualifié.
L'école est fermée pendant les congés de Noël et du Nouvel An (10 jours), de Pâques (10 jours), d'été (45 jours).

DEVENIR

L'établissement facilite le placement dans la mesure de ses possibilités notamment en Aquitaine. Il y a peu d'échecs (5 à 6 % des cas). Si l'échec est accidentel le sujet souvent est quand même placé.
Si l'échec semble être normal, on laisse le sujet se débrouiller seul.
Le recrutement est national d'où quelques difficultés pour les placements éloignés.

VISITE

Elle a été très globale et de l'extérieur car la préparation des locaux pour les examens de fin d'année ne nous aurait pas permis de voir grand chose (cf le directeur).
Il s'agit de bâtiments de 3 étages groupés autour de deux grandes cours pleines d'une végétation très agréable, bien qu'assez inattendue dans ce quartier de Bordeaux. Il y a aussi un terrain de sport pour les jeux de ballons, pétanque, etc ...
L'accueil a été très chaleureux.

N B

Dossier d'admission : les organismes de prise en charge (Sécurité Sociale, service départementale des Anciens Combattants et victimes de guerre, etc ...) sont chargés

de constituer les dossiers et de les transmettre à l'établissement.
Les dossiers doivent comprendre, outre l'avis des commissions spécialisées :

. une fiche de candidature,
. un dossier médical sous pli fermé,
. un compte-rendu d'examen psychotechnique,
. une copie du titre de pension (pour les ressortissants du code des pensions militaires d'invalidité).

En principe, l'attestation de prise en charge des frais de stage et l'extrait de casier judiciaire ne sont réclamés que lorsque la candidature a été définitivement retenue.
En ce qui concerne particulièrement les agriculteurs, un dossier spécial est constitué par les délégations régionales du C.N.A.S.E.A.

-:-

Ces deux formules bien différentes se complètent en fait très bien et permettent de satisfaire les personnalités différentes des travailleurs candidats au reclassement. Leurs résultats sont très bons à la fois à cause d'un recrutement rigoureux et d'une volonté accrue de travail des handicapés physiques.

Les critiques pouvant être formulées ont été développées dans l'étude de chacun de ces centres (choix des différentes sections, etc ...).

-:-

Le Centre de la TOUR DE GASSIES est également un centre de réentraînement à l'effort et au travail. Il sera donc étudié dans cette catégorie.

-:-

CENTRE DE REENTRAINEMENT A L'EFFORT ET AU TRAVAIL ET CENTRE DE READAPTATION FONCTIONNELLE

Le réentraînement à l'effort est un ensemble de mesures ayant pour but de rétablir progressivement l'aptitude du sujet à une activité professionnelle.

Des handicapés ayant eu, soit un accident, soit une longue maladie ou un repos prolongé, auront besoin de se réentraîner progressivement à l'effort et ceci sous surveillance médicale. C'est le cas tout particulièrement pour les tuberculeux, les insuffisants respiratoires et les cardiaques. Il n'y a pas de centre spécial pour les cardiaques en Gironde et cela semble très regrettable.

Les handicapés respiratoires femmes sont prises en charge au centre de La Pignade à Lège. Ce centre ne figure sur les documentations utilisées que sous le nom de Centre de Rééducation Professionnelle, mais cette rééducation se fait sur un rythme progressivement croissant et nous semble faire partie du réentraînement à l'effort. Les activités de ce centre ont été développées dans le précédent exposé.

Au réentraînement à l'effort et au travail s'ajoute la réadaptation fonctionnelle qui est bien différente de la rééducation professionnelle.

La réadaptation est la tentative pour un handicapé quel qu'il soit de récupèrer les fonctions lésées par la maladie ou l'accident et de s'adapter au mieux dans la vie de tous les jours.

Par rééducation on entend l'apprentissage d'un métier quel qu'en soit la méthode. Au mieux bien sûr le résultat sera à peu près identique à la situation précédent le trouble. Le plus souvent il s'agit d'acquérir des compensations rationnelles.

Cette réadaptation fonctionnelle est une des principales activités de la Tour de Gassies.

Nous allons donc étudier plus précisément le Centre de la Tour de Gassies, le Centre de Lège ayant été étudié dans le cadre des centres de rééducation professionnelle.

-:-

CENTRE DE READAPTATION FONCTIONNELLE

ET DE REEDUCATION PROFESSIONNELLE

"LA TOUR DE GASSIES" BRUGES (33) - Tél. 52.27.22

Fondé par la Caisse Régionale de Sécurité Sociale le 10 Février 1955.
Géré par cette caisse.

Etablissement privé.

Financement par un prix de journée :
- pour la réadaptation fonctionnelle 78 Fr 60
- pour la rééducation professionnelle 59 Fr en internat et 53 Fr en demi-pension.
- pour la rééducation psychosociologique 93 Fr 40.

Effectif du personnel en fonctionnement :

1 médecin à plein temps pour la réadaptation fonctionnelle
1 médecin résidant psychiatre
3 médecins consultants vacataires
7 kinésithérapeutes
1 manipulateur radio qui fait aussi des photos
7 instructeurs diplômés pédagogiques pour la rééducation professionnelle
4 éducateurs spécialisés pour le CRPS : manuels et éducation physique
13 infirmiers et infirmières
66 personnes pour les services généraux et administratifs.

Effectif bénéficiaire :

64 lits pour la rééducation professionnelle
90 lits de réadaptation fonctionnelle
50 lits pour les malades mentaux.

A D M I S S I O N

But : de la réadaptation fonctionnelle : minimiser les séquelles traumatiques ou de maladie virale en vue de récupérer l'activité antérieure à l'accident.

de la rééducation professionnelle : quand les séquelles sont incompatibles avec la reprise de l'activité antérieure ou quand, comme c'est souvent le cas, il y a un manque total de formation professionnelle.
de la rééducation psychosociale - dans le simple but de redonner le goût des activités. On n'y arrive d'ailleurs pas toujours.

Origine des prises en charge : toutes les origines, avec en plus les assurances privées.

Origine médicale des stagiaires : des blessés, des malades mais pas de congénitaux.

Catégorie de l'handicap :
- psychique : névroses même graves, prépsychoses et psychoses.
- troubles moteurs traumatiques ou par maladie.
- les autres handicapés, sensoriels, respiratoires ou cardiaques ne sont pas admis, le climat ne convenant pas, en particulier pour la D.D.B.

Conditions particulières d'admission : le quotient intellectuel doit être normal ou subnormal.
Les déficiences exclues sont : l'éthylisme, l'épilepsie, les hémiplégies et les troubles du caractère et du comportement.

Régime : *Age d'admission*
minimum 17 ans
maximum 35 ans pour la rééducation professionnelle et quelques cas d'espèce, mais pas d'âge maximum pour la réadaptation fonctionnelle.

Sexe : seules sont admises les personnes du sexe mesculin.

Il s'agit d'un *internat* sauf pour la rééducation professionnelle où le régime est une *demi-pension*.

SECTIONS

Il y a 3 services : rééducation professionnelle
réadaptation fonctionnelle
malades mentaux.

Rééducation professionnelle : elle s'effectue sous le contrôle de la F.P.A. C'est un service très à part tant au point de vue hébergement qu'au point de vue travail. Il y a :

. atelier de mécanique générale,
. soudure à l'arc électrique,
. menuiserie (où il y a très peu de candidat),
. dessin-bâtiment (section toujours complète),
. électricité et équipement industriel,
. enseignement général avec 3 degrés suivant les métiers.

Les semaines sont de 40 heures dont 6 heures pour l'enseignement général et technologie.
Il y a aussi une section préparatoire avec un début en atelier et un enseignement général, le moniteur étant le même pour les deux.
L'enseignement général est plus ou moins suivi par les stagiaires.
La sanction de ces études est l'obtention d'un certificat de la F.P.A. obtenu en un an au lieu de 6 à 8 mois et valant largement le C.A.P.

Réadaptation fonctionnelle : 2 services

. gros traumatisés avec aussi paraplégiques, tétraplégiques et polios.
. gros traumatismes des membres inférieurs (le plus souvent il s'agit d'amputés d'étiologie artéritique et ayant un appareillage).

Premier service. Il s'agit de la suite des hôpitaux.
La vocation soignante est obligatoire, le nursing étant nécessaire pour éviter les escarres.
Il y a aussi le traitement des infections urinaires qui sont fréquentes et graves.
On effectue également des réfections tendineuses contre les attitudes vicieuses.
De toutes facons le traitement sera long avant la station debout ou le fauteuil roulant. On tente alors de réaliser la meilleure utilisation des possibilités restantes pour la toilette et la rééducation de la vessie.

Second service.

. traumatismes-fractures.
Ils arrivent assez vite après le traitement de l'Hôpital. On fait alors la rééducation habituelle après extension ou suspension.

. amputés.
- traumatiques : très vite on fait une prothèse plâtrée et ensuite la station debout.
- artéritiques : il faut les ménager. L'appareillage et la rééducation seront plus progressifs.
- maladies telles que sarcome par exemple. Certains ont une survie dont il faut tenir compte et parfois il y a des réussites.
- amputés bilatéraux : ils posent de gros problèmes après 60 ans. Les efforts demandés par la rééducation sont alors inhumains. Le plus souvent il vaut mieux laisser ces gens-là tranquilles.

Malades mentaux : Sous l'effet des neuroleptiques, une lucidité apparente permet parfois un entraînement à l'effort. Un cas sur deux réussit. Ce sont des adultes qui viennent directement de leurs familles ou bien de l'hôpital. Certains sont ici à la suite d'un accident de voiture. On tente de modifier leur perception du monde extérieur afin qu'ils n'aient plus peur. Par la suite leur agressivité disparait et on peut alors tenter une rééducation en sachant très bien qu'elle n'aboutira pas à grand chose.
Différents cas se présentent :
- Les névroses. Les névroses graves sont plus difficiles à soigner que les psychoses, en particulier la schizophrénie.
On ne prend plus les sinistroses qui se résument à une histoire de pension et dont on ne tire rien.
- Les prépsychoses, psychoses et schizophrénie.
Avec les schizophrénies en particulier, on arrive à des stabilisations et un traitement suivi permet une réinsertion professionnelle et familiale très acceptable.
Le but est donc alors de redonner le goût de l'effort.

Résultats : dans 30 % des cas des réussites durables sont obtenues. Dans ce type de rééducation il semble que peu de choses soient à faire. A l'heure actuelle on en fait trop et on le fait sans espoir. Pour le directeur l'avenir des malades mentaux réside dans une chimiothérapie ce qui mettra au second plan la psychiatrie et la psychanalyse, devenues aujourd'hui dans ce domaine un peu trop prépondérantes et pas toujours efficaces.

DEVENIR

Nous avons bénéficié pour cette étude d'une statistique faite au centre en 1969. En voici les résultats :

En ce qui concerne la réadaptation fonctionnelle.
Sur 309 cas traités :

42,40 % de très bons résultats, c'est-à-dire la possibilité de reprise immédiate et sans séquelle du travail antérieur.
33 % de bons résultats, c'est-à-dire la possibilité de reprendre le travail antérieur à brève échéance.
13,60 % de résultats moyens, c'est-à-dire la possibilité de travail dans une autre branche.
3,55 % de mauvais résultats.
7,45 % de traitements inachevés.

En ce qui concerne la rééducation professionnelle.
Les résultats sont incomplets.

62,50 % de placements réussis dans le métier appris.
33,30 % de placements en cours.
4,20 % d'échecs ou de résultats inconnus.

En fait 82 à 85 % des cas sont reclassés définitivement.

En ce qui concerne les malades mentaux.
Sur un an ont été obtenus :

35 % de très bons résultats avec stabilisation totale resocialisation satisfaisante, possibilité de formation et de reclassement professionnel.
17,50 % de bons résultats.

(En ce qui concerne ces deux premiers résultats on pourrait penser que le chiffre de réussite est important (52,50 %). En fait au bout de 4 à 5 ans ce pourcentage retombe à 35 % chiffre maximum).

25 % de résultats moyens avec stabilisation alléatoire et réinsertion en ateliers protégés.
22,50 % de mauvais résultats.

CONSIDERATIONS GENERALES SUR L'ETABLISSEMENT.

Visites des locaux.

Nous l'avons effectuée avec l'adjoint du directeur. Trois grands bâtiments principaux accompagnés de pavillons annexes sont situés dans un parc de 30 hectares dont 10 viennent d'être pris par expropriation. Un nouveau bâtiment de réadaptation fonctionnelle est sur le point d'être construit sur 5 niveaux.

Bâtiment de réadaptation fonctionnelle.
Ce bâtiment est construit sur un seul étage; d'un côté nous trouvons : 3 salles de kinésithérapie, 1 salle de radio, 1 salle d'électrothérapie, 1 salle de mécanothérapie, 1 salle de prothèse plâtrée.Tout cela est parfaitement bien équipé et entretenu.
De l'autre côté sont construits différents box d'un lit chacun. Certains malades y sont en permanence, d'autres n'y vont que le soir.
Nous trouvons ici en plus une salle de réunion et loisirs avec télévision. Lorsque le nouveau bâtiment sera achevé, celui-ci servira de buanderie.
Le château sert d'annexe pour héberger les bénéficiaires de la rééducation fonctionnelle.En plus de quelques chambres communes, il abrite des chambres individuelles pour "cas difficiles".
Tout ceci est très bien aménagé.

Bâtiment de rééducation professionnelle.

Il groupe tous les ateliers qui sont organisés comme ceux de la F.P.A. de Bègles. C'est également la F.P.A. qui établit le programme d'étude dans ces ateliers et qui fait passer les certificats finaux. Les moniteurs d'ateliers suivent d'ailleurs des stages à la F.P.A.
Deux bâtiments annexes servent à l'hébergement des bénéficiaires de la rééducation professionnelle.

Bâtiments réservés aux malades mentaux.

L'hébergement et les locaux de travail sont regroupés sous le même toit. Au sous-sol se trouvent les ateliers d'activités manuelles (bois, ferronnerie, labo photo). A l'étage se trouvent la cuisine, le réfectoire, des chambres de 6 lits ou individuelles et des locaux de rééducation. Il s'agit d'une construction récente et très moderne.
Dans le parc nous avons vu un terrain de sport (agrès, tennis, volley, basket). Les activités sportives se font sous la conduite d'un moniteur.
Les malades mentaux bénéficient également d'une petite salle de kinésithérapie.

Les autres pavillons abritent les locaux administratifs ou servent à l'hébergement des bénéficiaires.

Nous avons été accueillie très agréablement par le directeur qui, au cours d'un entretien très ouvert, a évoqué devant nous un certain nombre de problèmes dont voici les conclusions : en ce qui concerne les éducateurs on pense ici aussi qu'ils outrepassent souvent leurs attributions pour faire un peu de psychiatrie. Le personnel semble poser aussi un problème : les salaires représentent en effet 73 % du prix de journée. Ceci motive trop le personnel et leur syndicat. On manque de personnel à vocation affirmée, ce dernier reste beaucoup préoccupé par son salaire. Cet établissement subit des contrôles administratifs extrêmement rigoureux suivant une technique particulièrement au point et qui ne laisse rien passer. Ces contrôles peuvent durer jusqu'à un mois et demi.

LE TRAVAIL PROTEGE

Le travail protégé a été mis essentiellement sur pied par la *loi du 23 Novembre 1957. Les bénéficiaires de ce travail protégé sont* les travailleurs handicapés dont la diminution physique ou mentale est telle que leur placement dans un milieu normal de travail s'avère impossible.

Selon leurs capacités de travail ils peuvent être admis :

- soit à des emplois à mi-temps, soit à des emplois dits légers qui dans des conditions normales de production permettent d'en diminuer la durée et le rythme.
- soit dans des centres d'aide par le travail, dépendant de l'Aide Sociale, ou dans des ateliers protégés autonomes au point de vue financier, et appartenant essentiellement aux grandes entreprises, quand le placement dans un milieu normal de travail est impossible.
- ils peuvent aussi bénéficier des centres de distribution de travail à domicile.
- ils peuvent bénéficier de prêts d'honneur en vue de l'achat et de l'installation à domicile de l'équipement nécessaire à une activité indépendante, par exemple artisanale ou agricole dans des professions fixées par un décret.

. des labels garantissent l'origine des produits fabriqués par les handicapés.

. des priorités d'achat pour des articles de brosserie.

Le travail à mi-temps est une solution souvent repoussée par les employeurs car trop coûteuse et trop en désaccord avec les règles actuelles de production. De plus l'organisation du travail est alors rendue difficile.

La distribution du travail à domicile est organisée officiellement depuis le 3 Septembre 1966 : 7 centres actuellement en France font travailler 75 travailleurs handicapés. Souvent les travaux possibles sont le collage, le cannage des chaises, le tressage de lanières de cuir, l'assemblage de petit appareil électrique ou de cartonnage. Ils sont rémunérés à la pièce.

Les prêts d'honneur obéissent aux conditions suivantes :

. durée maximum de 20 ans
. intérêt de 2 %
. nantissement sur le matériel acquis
. sanctions en cas de non-paiement.

Ces prêts peuvent être accordés aux étrangers résidant en France depuis plus de 3 ans.

Les labels destinés à garantir l'origine des produits fabriqués par des travailleurs handicapés comportent :

. obligatoirement une roue dentée à 16 dents de couleur bleue à l'intérieur de laquelle sont inscrites en noir les deux mentions "loi du 23 Novembre 1957" "Produit fabriqué par des travailleurs handicapés".
. facultativement la mention en noir de la catégorie particulière de travailleurs handicapés ayant fabriqué le produit en cause.

L'usage de ces labels doit être bien entendu autorisé.

Nous allons voir maintenant un peu plus en détail les ateliers protégés et les centres d'aide par le travail.

Les travailleurs handicapés dont la diminution physique ou mentale est telle que leur placement dans un mi-

lieu de travail normal s'avère impossible, peuvent être admis suivant leurs capacités de travail soit dans un centre d'aide par le travail, soit dans un atelier protégé où ils exerceront une activité correspondant à leurs possibilités professionnelles suivant un rythme de travail approprié.

Au point de vue législatif :

Les établissements de travail protégé n'ont pas de statut au sens précis du terme. Bien que la loi du 23 novembre 1957 ait posé en son titre IV le principe légal du travail protégé, le décret du 26 juillet 1962 portant règlement d'administration publique pour l'application de cette loi, s'il précise le fonctionnement et le contrôle des établissements et les subventions qui peuvent leur être accordées, renvoie en ce qui concerne les questions d'agrément à un décret non encore paru.

En l'état actuel des textes les agréments sont donnés provisoirement. La circulaire du 12 novembre 1965 relative aux centres d'aide par le travail observe que : les conditions d'agrément n'ont pas encore été déterminées, l'administration estimant préférable de laisser se développer un certain nombre d'expériences avant d'arrêter une réglementation qui risquerait, dans ce secteur très nouveau, de gêner certaines réalisations originales.

Au point de vue gestion :

Pour la plupart les ateliers protégés et les centres d'aide par le travail sont gérés par des associations constituées sous le régime de la loi de 1901 et bénéficient par suite des avantages de cette législation : pas d'imposition à l'impôt sur les sociétés, ni à la contribution des patentes.

A l'égard des taxes sur les chiffres d'affaires et en particulier de la taxe à la valeur ajoutée, seules sont imposables à ces taxes les ressources afférentes à la vente des produits fabriqués ou à l'encaissement du prix des prestations de services rendus ou de travaux effectués par les handicapés.

Au point de vue activité :

Les ateliers protégés et les centres d'aide par le travail effectuent des travaux extrêmement divers les uns en sous-traitance,les autres sur commande de la clientèle. Les activités sont souvent fonction des marchés obtenus.

Ateliers protégés.

Ils doivent satisfaire aux conditions de fonctionnement qui sont déterminées par arrêté du ministère des Affaires Sociales et être agréés par ce ministère.

Les demandes d'agrément sont adressées par les soins des organismes fondateurs aux Préfets des départements où sont situés les établissements de travail protégé. Ceux-ci les transmettent accompagnés des résultats des enquêtes qu'ils ont effectuées, au Ministère des Affaires Sociales. Celui-ci, après avis du Conseil supérieur, prononce, s'il y a lieu, les agréments.

Ces établissements sont tenus de faire parvenir chaque année au Ministre des Affaires Sociales, un rapport d'activité et de se soumettre aux contrôles techniques des agents des départements dans lesquels ils se trouvent.

Centres d'aide par le travail.

Le centre d'Aide par le travail étant pris en charge par l'Aide Sociale, c'est la commission d'admission de cette dernière qui décide si le grand handicapé peut entrer dans un tel centre et bénéficier d'un prix de journée.

Par ailleurs un décret du 26 Juillet 1962 ajoute que ces centres sont soumis aux contrôles techniques des agents du département où ils se trouvent, et du Ministère des Affaires Sociales. La réglementation officielle du fonctionnement de ces centres n'a pas encore été établie par le législateur qui attend le résultat de ces expériences nouvelles.

Le financement.

C'est là un énorme problème non encore résolu.

En théorie l'atelier protégé et les centres d'aide par le travail diffèrent profondément dans leur financement :

1) L'atelier protégé.

Au moment de sa création l'atelier protégé, s'il est agréé dans les conditions déjà précisées ci-dessus, peut recevoir des subventions de l'état, des départements et des communes, ainsi que des organismes de Sécurité Sociale. En retour doit être établie une convention précisant l'objet de la subvention et les modalités du contrôle exercé par la collectivité publique ou l'organisme qui accorde les subventions.

Les subventions sont prises par arrêtés ministériels sur avis de la section permanente du Conseil supérieur pour le reclassement professionnel et social des travailleurs handicapés.

Par la suite le financement est en principe entièrement autonome. En fait un tel établissement ne peut pas être rentable et des subventions de l'Etat s'imposent. Le seul exemple d'atelier protégé entrant dans notre étude est "Le Phare de Bordeaux". Nous verrons un peu plus loin quel en est très exactement le financement et nous verrons aussi que logiquement il ne peut pas bénéficier de l'appellation atelier protégé (les ouvriers n'y sont pas salariés en particulier).

2) Le centre d'Aide par le Travail.

Il fonctionne bien différemment. Son équilibre financier relève de l'aide sociale dont il a un prix de journée. Dans la comptabilité d'un centre d'Aide par le Travail il faut distinguer deux choses :

. la comptabilité exploitation,
. la comptabilité atelier.

Le comptabilité exploitation est celle du prix de journée qui couvre :

. l'alimentation de midi pour le demi-internat,
. les cars de ramassage,
. les frais du personnel d'encadrement,
. les frais administratifs,
. les frais de matériel mobilier et immobilier,
. une partie des amortissements.

La comptabilité atelier doit être entièrement autonome. Toutes les dépenses doivent être couvertes par le fruit du travail. Parmi ces dépenses il y a le salaire des ouvriers, les charges sociales, l'achat du matériel et son entretien, les matières premières, les frais de vente ...

Mais ces centres sont considérés comme des commerçants et sont soumis aux mêmes charges. Or il ne faut pas oublier que le rendement d'un centre d'Aide par le travail n'atteint et n'atteindra jamais un rythme de production normal. Mais il n'en est guère tenu compte.

Cependant ici les ouvriers sont des salariés et en tant que tels, ils se voient couverts par la Sécurité Sociale, ce qui est, bien sûr, un très gros avantage.

Nous aurons un aperçu très exact du financement du centre d'Aide par le Travail au cours de l'étude de celui d'Artigues.

LE PROBLEME DES DEBOUCHES SUR LE MARCHE DU TRAVAIL

Des donneurs d'ouvrages et des débouchés sont bien sûr nécessaires. Si le problème se pose c'est que la Société se méfie beaucoup de la qualité d'un tel travail. L'atelier protégé que nous avons vu, "Le Phare", semble être assuré d'un travail à peu près continu, un peu particulier. Il n'en est pas de même dans les Centres d'Aide par le Travail tels que Saint-Joseph et Artigues. Pourtant les débiles arrivent à une régularité de production très satisfaisante. A Artigues le directeur fait d'énormes efforts dans la recherche de débouchés, avec espoir. En effet il semble que depuis quelques années, les centres d'Aide par le Travail, et en particulier Artigues, aient pris une ampleur suffisante pour s'imposer sur le marché du travail. De ce fait les problèmes tendraient vers une nette diminution.

L'avenir de ces centres reste un problème, mais ceci ne fait pas l'objet de notre recherche.

-:-

ETUDE DE 3 ETABLISSEMENTS DE TRAVAIL PROTEGE

ATELIERS SAINT-JOSEPH
CENTRE D'AIDE PAR LE TRAVAIL D'ARTIGUES
ATELIER PROTEGE "LE PHARE"

ATELIERS SAINT-JOSEPH

Centre d'Aide par le Travail

92, Cours St Louis BORDEAUX - Tél. 29.40.08

ondé par 2 associations : Association des aides internationales des inadaptés et Association des Ateliers St Joseph.

ère : la 1ère association gère les foyers rattachés aux centres et la 2ème association a permis l'ouverture de cet atelier.

tablissement privé (loi de 1901).

inancement par un prix de journée donné par l'Aide aux grands infirmes et non par la Sécurité Sociale.
Le prix de journée est de 30 Fr 65.

Effectif du personnel en fonctionnement :

1 directrice religieuse
1 aide-comptable
1 cuisinière
4 monitrices
un service médical existe à l'extérieur soit en cabinet particulier, soit à Château Picon (ceci étant plus normal pour une socialisation).

Effectif bénéficiaire : 33.

A D M I S S I O N

But : obtenir une normalisation par une vie de travail.

Origine des prises en charge : uniquement l'Aide aux grands infirmes (Préfecture) et l'Aide à l'Enfance.

Origine médicale des stagiaires : les troubles sont acquis et congénitaux.
Catégorie de l'handicap : psychique (débiles mentales simples, mongoliennes avec troubles associés en cas d'accidents obstétricaux, psychotiques).
Il y a aussi des sourdes.

Conditions particulières d'admission : aucun niveau scolaire n'est exigé. On accepte les débilités moyennes et profondes avec un quotient intellectuel de 0,25 à 0,80.
Sont exclues les épilepsies évolutives et les handicaps empêchant le travail, ainsi que les troubles graves du caractère et du comportement.

Régime : *Age d'admission*
minimum 16 ans
maximum 65 ans.

Sexe : féminin.

Demi-pension.

S E C T I O N S

Les sections fonctionnelles et professionnelles n'existent pas.

Il existe 2 ateliers divisés en trois si besoin
- un atelier de manutention pour le montage de jouets, et les routages de publicité.
- un atelier de confiturerie, situé à l'extérieur de l'établissement et qui fonctionne de fin mai à mi-mars, suivant les fruits. Ici, à l'atelier, on prépare les commandes et on chapote les pots.

Rémunération : les bénéficiaires sont toutes salariées au bout de 3 mois; de ce fait elles sont toutes assurées sociales.
La Sécurité Sociale couvre les accidents, mais pas le traitement de leur état mental qui n'est plus considéré comme une maladie. C'est pourquoi elle n'intervient pas dans le prix de journée. Les salaires les plus bas sont de 20 Fr par mois, les plus hauts de 80 Fr par mois.

DEVENIR

Tout dépend à l'entrée du niveau et de la déficience.
La mise au travail élève le niveau, après quoi les femmes peuvent passer dans des petits ateliers de type familial, devenir employées de maison ou se marier. Les fausses débilités affectives s'en vont, les autres restent au foyer. Les femmes qui vivent à l'extérieur dans leur famille ou ailleurs, rentrent chez elles en autobus, ce qui n'est pas payé par l'établissement. Il n'existe pas de difficultés particulières avec les familles. Les débiles sans parent ou les pupilles de la Préfecture vivent en foyer. Le foyer vit sur les bénéfices du travail. Les plus démunies ne paient rien. Les meilleures contribuent un peu aux frais, ce qui tend à égaliser les salaires. Certaines familles trop éloignées, confient leur handicapée au centre en contribuant aux charges. Le foyer ne peut pas être aidé par le prix de journée. Sur les bénéfices du travail on achète les matières premières, les machines, on fait vivre les ateliers et les foyers, on paie les ouvrières. L'argent restant sert à l'amélioration des locaux très petits, mais impeccables. Un gros effort est fait dans ce domaine.
Certaines femmes sont ici comme dans un hôpital de jour, le soir elles rentrent à Château Picon.

Le Centre ne bénéficie d'aucune subvention de la Préfecture. ("le Préfet serait anti-social au possible ...) (cf la direction).

Nous avons été très agréablement accueillie dans ce centre par la Soeur directrice.

-:-

CENTRE D'AIDE PAR LE TRAVAIL D'ARTIGUES

"LA JOIE DE VIVRE"

ARTIGUES près BORDEAUX - Zone Industrielle

Fondé le 1er mars 1965 par l'Association Girondine des Centres d'Aide par le Travail.

Géré par cette association.

Etablissement privé à but non lucratif.

Financement : les ateliers s'auto-financent.
Pour l'alimentation, les cars de ramassage et le personnel il y a un prix de journée ainsi que pour les frais de gestion et d'amortissement des biens mobiliers et immobiliers en dehors des ateliers.
Ce prix de journée est de 26,70 Fr dont 7,50 Fr pour le car et la nourriture.

Effectif du personnel en fonctionnement :

1 psychiatre vacataire
1 psychologue
11 éducateurs dont 1 spécialisé
2 moniteurs éducateurs qui sont en même temps moniteurs techniques
8 éducateurs techniques
(en fait ils font tous à peu près le même travail)
5 personnes pour les services généraux, dont le directeur
1 expert comptable suivant les besoins.

Effectif bénéficiaire :

115 dont 101 hommes et 14 femmes.

A D M I S S I O N

But : la mise au travail et la réinsertion sociale.

Origine des prises en charge : uniquement l'Aide Sociale.

Origine médicale des stagiaires : troubles acquis et congénitaux.
Catégorie de l'handicap : psychique essentiellement (débiles moyens et profonds). Les moteurs, sensoriels, respiratoires, cardiaques et autres sont acceptés si ce trouble associé n'est pas majeur et s'il laisse une autonomie complète.

Conditions particulières d'admission : aucun niveau scolaire n'est exigé.
Le quotient intellectuel est au maximum de 0,60; pour le minimum rien n'est définitif; des essais sont faits qui sont souvent positifs.
Les déficiences exclues sont : les psychotiques graves, les épileptiques à troubles fréquents et les troubles associés trop importants.

Régime : *Age d'admission*
minimum 17 ans
maximum : aucun. On les garde jusqu'à 65 ans.

Sexe : on admet les hommes et les femmes.

Demi-Pension.

SECTIONS

Pas de sections fonctionnelle ni pédagogique; les enfants d'I.M.P. et d'I.M.Pro. sont déjà débrouillés. On tente cependant de maintenir leur acquis et de donner à ceux qui n'ont jamais bénéficié d'une rééducation, une base intellectuelle minimum.

Sections professionnelles : elles sont de deux ordres
- en sous-traitance
- en fabrication propre.

En sous-traitance : collage de mosaïque, gainage de bouteilles isolantes, conditionnements divers (tubes pour laboratoires, poivre, café moulu sous vide, article de pêche), montages électriques, montages simples (lustres), montages plus complexes (équipement de compteurs pour l'E.D.F.), travaux de bois (moulures, scie ...).

En fabrication propre : caisses, palettes de manutention.

DEVENIR

Trois possibilités :
. Réinsertion sociale complète avec réinsertion professionnelle.
. Placements de groupes de travail chez un employeur.
. Réinsertion partielle par le placement à vie dans un centre d'Aide par le Travail.

VISITE

On note une ambiance très agitée dans ces ateliers remplis de débiles mentaux bruyants, peu attentifs, assez atteints physiquement. Malgré tout, le travail arrive à se faire assez bien. Ce sont des ateliers très classiques arrangés avec les moyens du bord ni mieux ni plus mal que dans les entreprises classiques.
Les locaux des ateliers dits "propres" (montage, conditionnement) sont très bien tenus et éclairés. L'espace est suffisant.
Le Centre d'Aide par le Travail est situé au milieu d'un magnifique petit bois et se trouve très proche de la zone industrielle, ce qui est un atout psychologique considérable.
Le Centre d'Aide par le Travail a une réputation suffisamment solide pour ne pas manquer de travail. Quand cela arrive on trouve des activités de remplacement.

Rémunération.
. Rémunération complète : le salaire est celui d'un ouvrier normal. Cependant l'employeur peut demander 10 à 20 % d'abattement sur le salaire si la Commission nationale des infirmes est d'accord.
. Travail à vie dans un centre d'Aide par le Travail : il existe un salaire fixe déterminé suivant les revenus de l'année précédente avec en plus des primes suivant la hiérarchie des ouvriers et la qualité et la quantité du travail fourni.

-:-

ATELIER PROTEGE "LE PHARE"

2, place de Cèdres BORDEAUX

Fondé par la Croisade des aveugles de Paris (15, rue Maye). En 1968 donation de l'établissement par la rue de Marseille (21 novembre 1968).

Géré par la Croisade des aveugles.

Etablissement privé agréé depuis 1923.

Financement par la Préfecture. Il y a un prix de journée qui est déterminé chaque année par une assistante sociale. Ce prix est de 20,40 Fr pour les ouvriers aveugles et 22,30 Fr pour les apprentis (àcause du gaspillage).

Effectif du personnel en fonctionnement :

9 employés
1 chef d'atelier voyant
1 moniteur aveugle
1 directeur
1 comptable
1 cuisinière
1 lingère
1 femme de ménage
1 garçon de course
1 magasinière qui tient le magasin de vente.

Effectif bénéficiaire :

35 personnes.

A D M I S S I O N

But : soit simple stage puis retour dans la famille pour y rester travailler ensuite,
soit pour rester travailler définitivement ici.

Origine des prises en charge : Aide Sociale.

Origine médicale des stagiaires : blessés par accident du travail, malades et congénitaux.
Catégorie de l'handicap : en principe ni psychique ni moteur. Mais souvent la vérité est cachée par les assistantes sociales. Normalement il n'y a que des sensoriels (aveugles et sourds).

Conditions particulières d'admission : pas de niveau scolaire ni de quotient intellectuel exigé. Les candidats doivent simplement pouvoir travailler et être aveugles.
Déficiences exclues : tout ce qui est incompatible avec le travail.

Régime : *Age d'admission*
minimum 18 ans.
Il n'y a pas d'âge maximum.

Il y a uniquement des hommes en *internat* (35 chambres individuelles).

SECTIONS

Il existe uniquement des *sections professionnelles*.
Il n'y a pas en principe d'enseignement général, mais si l'un des bénéficiaires veut, par exemple, apprendre le braille, on l'aide dans le centre.
Il y a deux ateliers : chaiserie (jonc, paille, rotin)
brosserie.

Rémunérations.
Les aveugles ne sont pas salariés. Le vendredi soir ils reçoivent une prime de rendement. Le samedi et le dimanche ils sont de repos. La prime est de 40 Fr en moyenne. Elle peut être supérieure.
Les aveugles reçoivent une pension d'invalidité. Si elle est supérieure au prix de journée, les aveugles paient leur pension et s'habillent (ils ont environ 400 000 AF par trimestre). Sinon ils sont pris en charge par l'Aide Sociale; l'atelier les habille, mais reverse alors 90 % de leurs revenus à la Préfecture.
Si une hospitalisation est nécessaire elle est prise en charge par l'Aide Sociale. Par contre tout traitement médicamenteux est payé sur le prix de journée.

Les bénéfices servent à modifier le prix de journée et surtout à le diminuer ...
Les repas sont également payés sur le prix de journée. Ils coûtent environ 7 Fr par jour.

VISITE

Nous l'avons faite avec le directeur qui est le seul voyant actuel du centre, le chef d'atelier voyant étant très gravement malade.
Il s'agit d'une grande maison située dans un parc dont les limites se sont très sérieusement rétrécies au fur et à mesure de ventes successives. Il en reste un honnête partie dotée d'arbres magnifiques.
Au rez-de-chaussée se trouve toute la partie atelier avec une réserve, la brosserie et la chaiserie. L'ensemble, qui soulève une grande poussière, doit être changé de place. A côté il existe une salle de loisirs, avec une télévision que les aveugles écoutent avec beaucoup d'intérêt.
On trouve aussi une cuisine moderne et un réfectoire.
Dans un prolongement nous avons vu des locaux inoccupés où vont être transférés les ateliers.
Il y a aussi un logement de fonction pour le directeur et sa femme.
A l'étage se trouvent les chambres individuelles. L'ensemble est un peu vétuste, mais très bien tenu. Vu le prix de journée, on ne peut pas en demander plus. Chaque chambre, petite, a un lavabo, un lit, une armoire, une table, une chaise et une fenêtre.
Le deuxième étage entièrement rajouté, a été payé par la vente d'un terrain. On y trouve le reste des chambres individuelles et un sanitaire commun avec W.C. douche eau chaude et eau froide. Le chauffage central fonctionne dans tout le centre.
A part le deuxième étage l'ensemble est donc assez vieux mais est parfaitement tenu. Chaque année quelque chose est refait, mais le prix de journée ne paraît vraiment pas suffisant pour en faire plus.
On trouve assez curieux le manque d'aide de l'Etat, et ce prix de journée très faible pour un établissement aussi rare et aussi recherché.

Il ne faut pas oublier qu'en plus les charges retombant sur le prix de journée sont anormalement lourdes, en particulier tout ce qui concerne la maladie.
Une réforme est en vue pour que tout ces handicapés soient inscrits d'office à la Sécurité Sociale.

-:-

CONCLUSIONS DU TRAVAIL PROTEGE

En l'état actuel des choses il est aisé de constater tout au moins en Gironde, que le travail protégé est vraiment trop petitement organisé.

Le manque de textes précis, de subventions, la trop grande quantité de charges, rendent en général leur création et leur équilibre financier très précaires. L'Etat a encore un immense effort à faire sur ce point. Souvent le versement d'une allocation de compensation lui donne bonne conscience, mais comment peut-on penser qu'une inaction forcée puisse rendre service à ces handicapés ? Et de plus qui pourra les prendre en charge dans leur vie courante ? On pense difficilement pouvoir laisser vivre absolument seul un aveugle ou un débile ou même un handicapé physique. De plus, tout ce qui n'est pas handicapé mental, se satisfait très difficilement d'une situation d'oisiveté complète. Les personnes ont besoin d'un travail pour s'affirmer, travail d'ailleurs qu'elles font souvent avec une compétence rarement mise en doute.

Dans les centres d'Aide par le Travail, les travailleurs infirmes, placés en internat, contribuent au terme du décret du 15 Mai 1961 "à leurs frais d'entretien à l'aide, jusqu'à concurrence de 50 % des ressources provenant de leur travail et dans la limite de 90 % des autres ressources personnelles, y compris la pension alimentaire".

Certaines personnes ont pu penser que les handicapés préfèraient ne rien faire et toucher leur pension que travailler et gagner beaucoup moins d'argent :

Nous ne voyons pas ainsi le problème :

. Les débiles mentaux sont tout-à-fait incapables de comprendre ces réalités financières et leur inaction serait pour la société à la fois un danger et un fardeau.

. Les handicapés physiques et sensoriels n'ont absolument pas le même esprit et le travail semble être pour eux une véritable thérapeutique.

C'est pourquoi le choix entre oisiveté et travail devrait être résolu. Il faut à tout prix organiser le travail protégé, y créer des postes en nombre suffisant et des conditions de vie appropriées. Là est la véritable urgence, mais l'argent manque et pour peut-être longtemps ...

FORMATION PROFESSIONNELLE DES ADULTES

Nous avons précédemment parlé de la F.P.A. Le centre de la F.P.A. n'est pas à proprement parler un centre de rééducation professionnelle pour handicapé. Il peut cependant en recevoir à l'occasion c'est pourquoi nous étudierons ici un des deux centres girondins : celui de Bègles.

Voyons tout d'abord ce qu'est un centre de F.P.A. : Centre de formation professionnelle pour adultes.

L'ancienne dénomination de "centre de formation professionnelle *accélérée*" a dû être abandonnée pour des raisons psychologiques, le travail de ces centres étant très déprécié du fait d'une formation dite accélérée.

Ces centres de F.P.A. ont pour but, du moins pour le premier degré, de donner dans un temps très court une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme, à tout adulte désireux d'apprendre un métier ou de perfectionner ses connaissances.

Les généralités sur les centres de F.P.A. sont indiquées sur un fascicule envoyé sur demande par l'Association Nationale de la F.P.A., 13, Place de Villiers, 93 MONTREUIL.

Dans ces fascicules sont développées

. d'une part les caractéristiques de l'enseignement de premier degré, ce qui en Gironde, constitue la plus grande partie des activités de la F.P.A.

. d'autre part les caractéristiques des stages de perfectionnement.

Un seul fonctionne à Bordeaux Règles : tourneur confirmé, tourneur OPHQ.

-:-

CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE DES ADULTES DE BEGLES

Fondé par le Ministère des Affaires Sociales.

Géré par l'Association Nationale pour la F.P.A.

Etablissement public d'état.

Financé par le Minsitère des Affaires Sociales. Le logement et l'enseignement sont gratuits. Les stagiaires sont indemnisés et peuvent bénéficier de repas à tarif réduit (2 Fr 70).

Effectif du personnel en fonctionnement :

Il varie avec l'ouverture ou l'arrêt d'un certain nombre de sections, mais on trouve en principe :

1 moniteur technique pour 8 à 12 stagiaires.

Effectif bénéficiaire :

Il est très variable, environ 600 repas sont servis chaque jour.

A D M I S S I O N

But : il s'agit de donner rapidement une qualification professionnelle valable.

Prises en charge : par le Ministère des Affaires Sociales. Les candidats bénéficient en outre d'avantages sociaux (Sécurité Sociale ou allocations familiales), d'une indemnité de congés payés, et d'une indemnité de stage.

Origine médicale des stagiaires : le plus souvent il s'agit de sujets bien portants. Les handicapés sont admis dans la mesure où leur adaptation au travail est possible. La décision de l'admission revient au médecin. Si sa réponse est positive, l'handicapé est volontiers accueilli.

Conditions particulières d'admission : le sujet doit savoir lire, écrire et compter. On lui demande en principe le niveau du Certificat d'Etudes (sans cependant exiger le diplôme). Pour certaines sections un niveau supérieur peut être demandé.
Les déficiences exclues sont celles qui sont incompatibles avec l'enseignement.

Régime : *Age d'admission*
minimum 17 ans.
maximum 40 ans en principe.
En pratique c'est le médecin qui décide : dans certaines circonstances (licenciements collectifs par exemple), cet âge peut être reculé. Ici à Bègles ont été pris des sujets de 59 ans.

Sexe : en théorie masculin et féminin. Tout dépend des sections.
Ici on ne prend que des hommes.

S E C T I O N S

Il n'y a pas de sections pédagogique ni fonctionnelle.

Sections professionnelles :

(voir Tableau ci-après)

SECTIONS	*DUREE*	*SANCTION TERMINALE*
Monteurs, dépanneurs frigoristes	9 mois toujours complet	Examen : diplôme officiel provisoire. aucune difficulté de placement
Ajustage mécanique	7 mois et 1/2	Examen de 40 H. : diplôme provisoire
Réparateur de machines agricoles	1 120 H. 6 mois bientôt +	Examen
Tournage	5 mois 1/2 à 6 mois 38 à 40 H. semaine	Examen
Tôlerie	6 mois 38 à 40 H. semaine	Examen
Soudage	4 mois S. à l'arc 6 mois mixte	Examen
Fraisage	6 mois	Examen
Dessinateur d'exécution en mécanique générale	7 mois 44 H./Sem 1 280 H	Examen
Sections de perfectionnement de tournage et de fraisage (OPHO)	410 H à temps complet	Examen : certificat de perfectionnement

Examen de fin de stage : sa réussite donne droit à l'attribution d'un diplôme provisoire avec lequel le candidat doit trouver un emploi. En cela il peut être aidé par l'Agence Nationale pour l'Emploi. Sur présentation d'un certificat d'emploi, le diplôme sera remis au sujet après 6 mois.
L'échec a l'examen peut être dû à une insuffisance ou à un accident technique. Le candidat peut repasser son examen si la direction départementale l'y autorise. Un nouvel échec donne le titre d'ouvrier spécialisé ou de manoeuvre spécialisé au lieu d'ouvrier professionnel qualifié.

Rémunération des stagiaires :

. *Indemnités de stage* : il s'agit d'une indemnité horaire suivant le SMIC et sur la base de 40 Heures par semaine. 4 Heures supplémentaires peuvent être payées avec une majoration de 25 %.

. *Avantages sociaux* : les stagiaires bénéficient de la protection de la Sécurité Sociale et des Allocations familiales. Leurs congés sont payés par un 16ème du gain total pour les plus de 18 ans et un 12ème du gain total pour les moins de 18 ans.

. Ici le *logement* est gratuit.

. Le *repas* revient à 2 Fr 70.

. *En ce qui concerne les frais de transport* :
- pour les sujets dont la situation de famille impose un retour quotidien le remboursement se fait dans une limite de 20 km par le moyen de transport le moins coûteux.
- pour les sujets mariés et trop loin de chez eux des voyages périodiques sont prévus. Le bénéficiaire a droit à 2 jours de congés payés par semaine avec remboursement de son voyage en 2ème classe S.N.C.F.

CONSIDERATIONS GENERALES SUR L'ETABLISSEMENT.

Les ateliers ne présentent aucun caractère d'originalité; tout l'équipement nécessaire est présent.

A l'actif de ce type d'établissement on peut dire

. que la bonne volonté conduit toujours à un bon résultat.

. que les sections ne sont pas définitives : elles sont modifiées suivant les besoins et peuvent ainsi aboutir au placement de tous les stagiaires aptes au travail.

. qu'il n'y a aucune perte de temps.

. que la formation professionnelle y est rapide et excellente.

. que la vie matérielle des candidats reste toujours possible.

. qu'un certain nombre de cas sociaux ont été réinsérés dans une bonne équipe professionnelle avec succès.

Au passif de ces établissements :

. que beaucoup de sujets préfèrant la facilité échouent à l'examen terminal.

. que des sections qui demandent beaucoup de travail et d'attention (ajustage et fraisage) sont délaissées, alors qu'une section facile et de brève durée (4 mois) est trop recherchée : soudure. Ceci conduit à un certain déséquilibre entre les offres et les demandes d'emploi dans certaines sections. Le manque de candidats a souvent entraîné la fermeture d'ateliers apprenant pourtant des métiers très recherchés.

. la formation est très spécialisée, peut être trop. Les candidats sortant manquent souvent de facultés d'adaptation devant un travail plus polyvalent.

C O N C L U S I O N S

Les établissements de réhabilitation des handicapés en Gironde sont, nous l'avons vu, divisés en catégories d'inégale importance.

Les centres pour handicapés mentaux restent les plus nombreux. C'est peut-être pour cette raison que l'admission dans ces centres ne pose que quelques problèmes de délais. Ils ne sont cependant jamais très importants. Il n'en sera pas de même dans l'avenir, probablement, la société actuelle devenant de moins en moins tolérante face à l'handicapé mental, qu'elle fabrique pourtant de façon croissante.

Il faudrait dans notre département beaucoup plus de centres de réhabilitation pour handicapés moteurs et sensoriels, tout d'abord parce qu'ils ont besoin de soins spécialisés, ensuite parce que leurs possibilités intellectuelles sont souvent assez bonnes pour obtenir un résultat très valable.

Si l'utilité de ces centres est reconnue de tous, peu de choses sont faites pour en faciliter la création.

Il en est de même pour les rares centres s'occupant d'handicapés adultes.

Pourtant, il ne faudrait pas oublier que tous les enfants handicapés mentaux, moteurs ou sensoriels, malgré des progrès suffisants, auront besoin à l'âge adulte,d'une aide que leurs parents ne pourront plus leur apporter.

Le problème se pose déjà de façon grave. Qu'en sera-t-il dans les années à venir ? Il s'agit là d'une question dont il faudrait très vite trouver la réponse.

EDITIONS BERGERET-2,rue Bergeret-BORDEAUX. Tél. 91.12.59

SERMENT

En présence des maîtres de cette École, de mes condisciples, je promets et je jure d'être fidèle aux lois de l'honneur et de la probité dans l'exercice de la médecine.

Je donnerai mes soins à l'indigent et n'exigerai jamais un salaire au-dessus de mon travail. Admis dans l'intérieur des maisons, mes yeux ne verront pas ce qui s'y passe ; ma langue taira les secrets qui me seront confiés, et mon état ne servira pas à corrompre les mœurs ni à favoriser le crime.

Reconnaissant envers mes Maîtres, je tiendrai leurs enfants et ceux de mes confrères pour des frères, et s'ils devaient apprendre la médecine ou recourir à mes soins je les instruirai et les soignerai sans salaire ni engagement.

Si je remplis ce serment sans l'enfreindre, qu'il me soit donné de jouir heureusement de la vie et de ma profession, honoré à jamais parmi les hommes. Si je le viole et que je me parjure, puissé-je avoir un sort contraire.

Vu,
Le Président de l'Université de Bordeaux II :
H. BRICAUD

Bon à imprimer,
Le Président de Thèse :
P. L'EPEE

Vu et permis d'imprimer,
Bordeaux, le 29 février 1972
Le Chancelier des Universités :
J. BABIN

TABLE DES MATIERES

Pages

REHABILITATION DES ENFANTS HANDICAPES EN GIRONDE

Les enfants débiles et caractériels.
Etude des instituts médico-pédagogiques et médico-professionnels 1

REHABILITATION DES ENFANTS HANDICAPES MENTAUX ..... 3'

INSTITUTS MEDICO-PEDAGOGIQUES et INSTITUTS MEDICO-PROFESSIONNELS 5

. Problèmes de nomenclature 6
. Que dire maintenant de la création de ces centres 6
. Problème du financement 7
. Personnel 8
. Effectif bénéficiaire 9
. Admission 10
. Origine médicale des enfants 12
. Régime d'admission 13
. Sections de fonctionnement 14
. Devenir 17

. Etude des foyers 19
. Les établissements eux-mêmes 20
Locaux et équipements 20
Méthodes de travail 21

ETUDE ANALYTIQUE DES ETABLISSEMENTS 25

. Liste des établissements étudiés 27
. Analyse des Centres .....29 à 135

REHABILITATION DES ENFANTS HANDICAPES SENSORIELS MOTEURS 137

- CENTRES S'OCCUPANT D'HANDICAPES DE TYPE SENSORIEL.... 139
. Analyse des Centres .....141 à 169
- REHABILITATION DES INFIRMES MOTEURS CEREBRAUX 171

Pages

- CENTRE DE REEDUCATION DES JEUNES INFIRMES MOTEURS 177

CENTRES DE REHABILITATION DES HANDICAPES ADULTES 185

- REEDUCATION PROFESSIONNELLE 187
  . Analyse des Centres ..... 193 à 201
- CENTRES DE REENTRAINEMENT A L'EFFORT ET AU TRAVAIL ET CENTRE DE READAPTATION FONCTIONNELLE .. 203
  . Analyse d'un Centre 205
- CENTRES DE TRAVAIL PROTEGE 213
  . Analyse des Centres d'aide par le travail protégé ..... 219 à 229
  . Conclusions du travail protégé 230
- FORMATION PROFESSIONNELLE DES ADULTES 232
  . Analyse d'un Centre 234

C O N C L U S I O N S 239

-:-
-:- -:-
-:-

EDITIONS BERGERET -2, *rue Bergeret-BORDEAUX. Tél. 91.12.59*